

P. P.-E. FARLEY, c. s. v.

P. G. LAMARCHE, c. s. v.

HISTOIRE DU CANADA

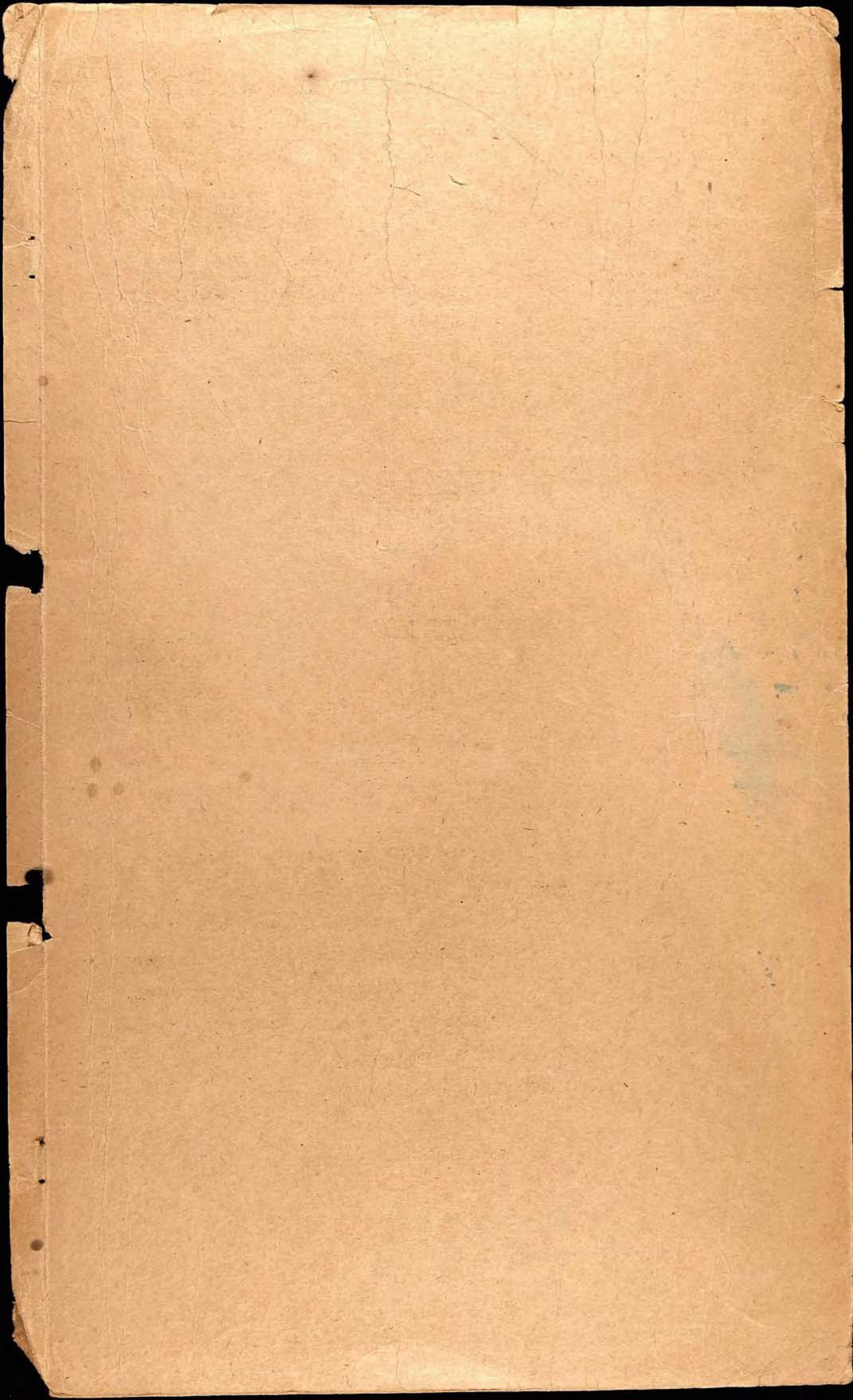


REGIME ANGLAIS

FASCICULE I

10
12
40
60
125

27 189000



HISTOIRE DU CANADA

REGIME ANGLAIS

PERIODE DU GOUVERNEMENT ABSOLU

(1760 - 1791)

- Chap. I. - Régime militaire. (1760-1764).
Chap. II. - Le gouvernement civil.
Chap. III. - Lutttes pour la survivance française.
Chap. IV. - L'Acte de Québec.
Chap. V. - La révolution américaine et sa répercussion au Canada.
Chap. VI. - Immigration des Loyalistes.

ADMINISTRATEURS

Rois	Ministres en Angleterre	Gouverneurs généraux
Georges II (1727-1760)	1727 Walpole 1746 Pitt I	
Georges III (1760-1820)	1761 Stewart 1763 Grenville 1765 Rockingham 1766 Pitt I 1770 North 1782 Rockingham 1783 Fox (Ch.) 1784 Pitt II (25 ans)	1760 Amherst 1765 Murray 1768 Carleton 1778 Haldimand 1786 Carleton

Chapitre I

Régime militaire (1760-1764).

-Sommaire-

1. - Au début du régime anglais, la population du Canada était d'environ 65,000 habitants qui résidaient pour la plupart dans la campagne. Le clergé et les seigneurs en furent les guides et les chefs.
2. - La colonie était dans un état d'extrême détresse. La guerre avait ruiné les habitants déjà éprouvés par les exactions de l'Intendant Bigot. La banqueroute de la monnaie de carte fit perdre encore des millions.
3. - Le Général Amherst assura la possession du pays en l'occupant par des militaires. Tous les habitants durent remettre leurs armes. Malgré ces épreuves, ils restèrent dignes et méritèrent les éloges de Murray.
4. - Un groupe d'aventuriers anglais s'abattirent sur la contrée avides d'en exploiter les richesses. C'étaient des gens de médiocre éducation, arrogants et malhonnêtes.

5. - Amherst organisa la nouvelle administration de la colonie qu'il divisa en trois sections: Québec, Montréal et Trois-Rivières. Les Canadiens jugèrent sévèrement le régime militaire.
6. - Le traité de Paris fut signé en 1763. Il cédait définitivement à l'Angleterre l'Acadie, le Canada et Terre-Neuve. Les Canadiens restaient propriétaires de leurs biens et pouvaient pratiquer librement la religion catholique.
7. - Les Indiens, mécontents de voir les Anglais maîtres du Canada, se révoltèrent sous la conduite de Pontiac. Après quelques succès, ils furent vaincus à Bushy-Run. 300 Canadiens s'enrôlèrent pour les combattre.

10 - POPULATION - A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, la population du pays comptait environ 65,000 habitants dont 15,000 résidaient dans les villes de Québec, de Montréal ou des Trois-Rivières, et le reste, dans la campagne. Près de 10,000 hommes, et parmi les plus valides, avaient succombé au cours de la guerre ou étaient partis après la capitulation. La noblesse canadienne resta à son poste, mais une forte partie de la noblesse proprement française retourna dans la mère-patrie. Le clergé et les seigneurs assumèrent la garde et la direction de la colonie française abandonnée au gouvernement anglais.

20 - ETAT PITOYABLE DE LA COLONIE. - Les habitants se trouvaient alors dans un état d'extrême détresse. Non seulement ils seraient désormais privés de tout secours venant de la France, mais la plupart d'entre eux étaient sans gîte, sans meubles et sans outils. Ils n'avaient même pas de charrues pour se remettre à la culture de la terre. La guerre elle-même, l'incendie imposé par les généraux anglais à toutes les fermes des miliciens en service, la razzia du bétail au profit de l'armée ennemie, avaient ruiné les colons déjà depuis longtemps appauvris par les friponneries de l'intendant Bigot.

Les finances du pays étaient complètement tombées par suite de la dépréciation de la monnaie de carte. Pendant la guerre, les administrateurs et les généraux avaient mis en circulation environ 90,000,000 livres en lettres de change et en billets de banque. Le roi Louis XV et le gouvernement du Canada s'étaient engagés à solder ce montant; mais l'état économique de la France, aggravé par le scandaleux gaspillage de la cour, ne permit qu'une faible partie du remboursement; et cette somme échut aux Anglais qui avaient racheté le papier-monnaie à vil prix. 376.00.000

30 - ATTITUDE DES CANADIENS. - Après les capitulations de Québec et de Montréal, les Canadiens devenaient sujets britanniques. Le Général Amherst pourvut à la prise de possession de la Nouvelle-France. Des soldats anglais en habits rouges se répandirent dans les villes et dans les campagnes pour assurer l'ordre sans toutefois pressurer la population. On obligea les colons à déposer les armes et à prêter le serment d'allégeance. La remise des fusils fut particulièrement pénible à tous ces gens qui avaient grand besoin d'instruments de chasse en ce temps de disette. Tout se passa quand même dans le calme.

Malgré ces épreuves, le peuple canadien resta digne. Il mérita la haute estime de Murray qui se félicitaient, en 1766, d'avoir su gagner à son maître et souverain "l'affection de ce peuple brave et courageux dont le départ du pays, si jamais il avait lieu, serait une perte irréparable pour l'Empire".

40 - ARRIVÉE D'UN GROUPE D'AVENTURIERS ANGLAIS. - On conçoit que, sans retard, nombre d'aventuriers anglais accoururent au pays pour en exploiter les ressources, puisque les ambitions commerciales semblent avoir été la cause principale de la conquête du Canada. Mais la venue des marchands de l'Angleterre ou de la Nouvelle-Angleterre ne manqua pas de compliquer le problème de l'administration. Les nouveaux arrivants étaient, pour la plupart, des individus de médiocre éducation et dont l'ambition unique paraissait être de faire fortune par les moyens les plus rapides. Murray lui-même les jugea sévèrement. "Plusieurs, dit-il ne sont que des marchands malhonnêtes et crapuleux, des cabaretiers perdus de réputation. Rien ne peut contenter ces fanatiques licencieux qui ne veulent rien autre que l'anéantissement des Canadiens."

50 - ADMINISTRATION. - Avant de quitter la Nouvelle-France pour aller reprendre son poste de gouverneur à New-York, Amherst nomma trois gouverneurs chargés d'administrer la région: Murray à Québec, Burton aux Trois-Rivières et Gage à Montréal. Soucieux de ne pas molester la population il conserva de l'ancien régime tout ce que permettaient les circonstances. Auprès de chaque gouverneur, il établit un conseil militaire qui servirait en même temps de cour d'appel. A Québec, les litiges ordinaires relevaient du commandant militaire de chaque côté du fleuve. Aux Trois-Rivières et à Montréal, on n'organisa pas, pour le moment, de cours de justice. Le pays fut régi, mais au civil seulement, "d'après les lois, formes et usages de la coutume de Paris".

Cette organisation entra en force par le placard du 22 septembre 1760. Les Canadiens, effrayés surtout des habits militaires, regardèrent trop ce régime comme la

violation des capitulations de Québec et de Montréal. En fait, ils ne subiront que l'inévitable, et le régime militaire, en dépit de son nom, n'imposa rien d'absolument odieux.

- 60 - TRAITE DE PARIS. (1763). - La guerre, qui s'était terminée en Amérique à l'automne de 1759, ne s'acheva en Europe qu'en 1762. Le traité de paix fut signé à Paris le 10 février de l'année suivante. Jusque là, les Canadiens avaient espéré le retour de la France. Le traité lui-même ne semble pas avoir voulu briser définitivement cet espoir, puisqu'il stipule surtout les mesures immédiates qu'il importe de prendre, et ne consacre qu'un paragraphe à la cession de la colonie.

Ce traité comprend 27 articles. L'article IV cède à l'Angleterre l'Acadie, le Canada, Terre-Neuve et toute la contrée qui s'étend sur la rive gauche du Mississipi. Louis XV réserve aux sujets français le droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve et du Cap Breton; il garde la propriété des îles St-Pierre et Miquelon.

Les habitants de la Nouvelle-France restent propriétaires de leurs biens avec la liberté de les vendre à condition que ce soit à des sujets britanniques. Aucune mention n'est faite des lois, coutumes et usages du pays. Rien ne garantit les droits de la langue française. Mais le traité assure "le libre exercice de la religion catholique selon le rite de l'Eglise romaine", ajoutant toutefois cette restriction inquiétante: "en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne".

- 70 - INSURRECTION DE PONTIAC. - La traite des fourrures avait sensiblement ralenti pendant la guerre à cause des communications devenues difficiles. La paix favorisa la reprise du commerce. Mais les Indiens voyaient d'un mauvais oeil disparaître entre Anglais et Français une concurrence qui les avait si bien servis. Plusieurs tribus sauvages regrettaient sincèrement le départ de leurs amis, les Français. Les habitants de la Louisiane ne manquèrent pas d'ailleurs d'exploiter cette ancienne sympathie contre le nouveau gouvernement. De leur côté, les Anglais, enfin débarrassés de la compétition française, se ruèrent en grand nombre vers l'ouest et donnèrent aux Indiens l'impression alarmante de vouloir s'emparer de leur riche territoire.

Alors les sauvages protestèrent et même s'insurgèrent, formant une fédération de plusieurs tribus à la tête de laquelle ils mirent le chef Pontiac. Aussitôt ils levèrent une armée; et, au mois de mai 1763, ils s'emparèrent de tous les forts situés entre Michillimakinac et Pittsburg. Encouragés par ces premières victoires, ils continuèrent leur marche triomphante jusqu'à Détroit où le général Gladwin les arrêta. Le général Bouquet les vainquit définitivement à Bushy-Run.

Sous le commandement de Rigaudville, 300 Canadiens voulurent s'enrôler dans l'armée anglaise pour combattre les sauvages en révolte. Les provinces américaines se contentèrent de défendre leur territoire.

LECTURES:

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791; Articles des capitulations de Québec et de Montréal et diverses proclamations de Murray.

Abbé L. Groulx, Lendemain de conquête, pp. 13 à 51: La situation des vaincus.

DEVOIRS:

Exposer les diverses difficultés que durent affronter les Canadiens au début du régime anglais.

Les Canadiens eurent-ils raison de juger sévèrement le régime militaire?

Discours d'un envoyé canadien à Paris, avant la signature du traité, demandant le retour du Canada à la France.

Chapitre II

Organisation du gouvernement civil.

-Sommaire-

1. - Par la Proclamation Royale, le territoire de la province de Québec se réduisait à une étroite bande sur le St-Laurent, afin de donner un champ d'exploitation plus vaste aux marchands de fourrures de la Nouvelle-Angleterre.
2. - Murray fut nommé gouverneur en 1763, avec des pouvoirs discrétionnaires. Il reçut d'Angleterre des "Instructions" lui enjoignant de travailler à rendre le Canada anglais et protestant. Il usa toutefois de ménagements.
3. - Un Conseil législatif et exécutif assistait le gouverneur dans l'administration du pays. La Couronne ne crut pas la population en état de constituer une Chambre d'Assemblée.
4. - On créa une cour supérieure, une cour d'assises et une cour de plaids communs qui, toutes, devaient rendre les jugements selon les lois anglaises. Il ne se trouvait pas au pays de magistrats dignes et compétents.
5. - Tous les officiers publics étaient tenus de prêter le serment hérétique du Test. Les autres habitants devaient prêter le serment d'allégeance à la Couronne britannique.
6. - La nouvelle administration était, comme sous le régime français, un gouvernement absolu. La population ressentit peu le changement d'allégeance, mais la classe dirigeante souffrit de se voir exclure des emplois publics. En dotant le pays de ce système administratif, le Roi négligea de remplir les formalités requises par la Constitution anglaise.
- 10 - BORNES DE LA PROVINCE DE QUEBEC. - La Proclamation Royale de 1763 attribuait des administrations différentes à l'île de Terre-Neuve, à la Nouvelle-Ecosse et à la province de Québec. Cette dernière voyait son territoire fort rétréci, ne comprenant qu'une étroite bande de terre qui s'étendait le long du St-Laurent en forme de trapèze, entre la rivière St-Jean et le lac Népissing. Le gouvernement anglais se rendait au désir de la Nouvelle-Angleterre qui convoitait une champ plus vaste pour la traite des pelleteries.
- 20 - LE GOUVERNEUR. - Par la même Proclamation James Murray était nommé gouverneur général avec des pouvoirs discrétionnaires. Il possédait toutes les prérogatives de la Couronne et n'était responsable qu'au Ministre des Colonies. Chef civil du pays, il en commandait encore les forces militaires. En son absence, le plus ancien des lieutenants-gouverneurs des trois provinces le remplaçait.
 En dehors de ses attributions régulières, Murray reçut des "Instructions" d'Angleterre qui mettaient en grand danger l'avenir religieux et national des Canadiens. "Vous ne devez admettre, lui disait-on, aucune juridiction étrangère dans la province confiée à votre gouvernement; et afin de parvenir à établir l'Eglise d'Angleterre tant en principe qu'en pratique, que les dits habitants puissent être graduellement induits à embrasser la religion protestante et à élever leurs enfants dans les principes de cette religion, nous ordonnons que tout l'encouragement possible soit donné à la construction d'écoles protestantes".
 Heureusement Murray comprit mieux que Londres les besoins de la colonie. Il sut ménager autant que possible les justes réclamations des habitants. Les Anglais établis au Canada lui en voulurent de cette bienveillance qu'ils regardèrent comme une trahison. Ils s'en plaignirent après des autorités, et, à la fin, obtinrent son rappel.
- 30 - LE CONSEIL. - Le gouverneur devait être assisté d'un Conseil à la fois législatif et exécutif, composé des deux lieutenants-gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du Juge en chef de la Cour Supérieure, de l'Inspecteur général des douanes et de 8 personnes à son choix. L'ensemble constituait le gouvernement ayant faculté de nommer aux emplois civils et ecclésiastiques. Il pouvait lever des milices, mais il ne pouvait pas imposer d'impôts, ni établir des taxes. Pendant longtemps d'ailleurs l'Angleterre se chargea des dépenses publiques.
 La Proclamation Royale contenait le projet d'une Chambre d'Assemblée, mais ce projet ne sera réalisé que bien plus tard. La Couronne craignait d'instituer un pareil organisme dans un pays où l'immense majorité était encore canadienne-française peu expérimentée dans la politique et où la population anglaise ne se recommandait guère par sa valeur morale.
- 40 - COURS DE JUSTICE. - On créa une cour supérieure pouvant juger au civil et au criminel, une cour d'assises et une cour de plaids-communs. Le gouverneur avec son con-

seil servait de cour d'appel. Tous les jugements devaient être rendus "conformément autant que possible aux lois anglaises". Il n'y avait pas dans la colonie d'hommes capables de remplir la fonction de juges avec compétence et dignité: les premiers magistrats ignoraient la loi comme ils ignoraient la langue française. Ils étaient souvent d'une honnêteté plus que douteuse; William Gregory sortait de prison quand il monta sur le banc de la cour supérieure.

- 50 - SERMENT DU TEST. - Tous les officiers publics étaient tenus de prêter le serment du Test, par lequel ils niaient l'autorité du pape et la transsubstantiation dans le sacrement de l'Eucharistie. Par là évidemment se trouvaient exclus des charges officielles tous les Canadiens qui professaient la religion catholique.

Les autres habitants devaient prêter le serment d'allégeance qui ne contenait rien d'hérétique, mais engageait la foi à la Couronne britannique et prescrivait la répudiation de Charles-Edouard Stuart alors prétendant au trône d'Angleterre.

- 60 - APPRECIATION DU GOUVERNEMENT CIVIL. - Le nouveau gouvernement ne différait guère de celui qu'on avait connu sous la domination française, si ce n'est par l'esprit et les intentions de la Métropole. Au fond, c'était toujours le régime absolu. Le gouverneur anglais cumulait les fonctions de gouverneur français et d'intendant. Le Conseil demeurait comme autrefois un corps consultatif. La mère-patrie conservait jalousement ses prétentions de tout régir dans la colonie sans le concours effectif du peuple.

À vrai dire, la population se ressentit peu du changement d'allégeance. Si elle eut à souffrir et à se plaindre, ce fut bien plus des fonctionnaires hautains et tracassiers que de la forme du gouvernement. Cependant les gens plus cultivés et plus perspicaces ne manquaient pas de regretter le régime militaire lui-même. Ils se voyaient frappés d'ostracisme puisqu'ils ne pouvaient remplir aucune charge publique à moins de renier leur foi. Les nouvelles lois promulguées au pays leur paraissaient justement menaçante pour la liberté de l'Eglise et la survivance de la nationalité française.

Ce régime fut imposé au Canada sans être revêtu des formalités requises par la Constitution d'Angleterre. Le Roi usa de sa propre autorité alors qu'il devait consulter le Parlement. Aussi Georges III lui-même désavoua-t-il, dix ans plus tard, le mode de gouvernement établi par la Proclamation Royale comme "contraire à l'état et aux circonstances où se trouvait la colonie".

LECTURES:

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791; texte de la Proclamation Royale de 1763, p. 95, et des Instructions à Murray, p. 109.

Exposé du "gouvernement civil" dans Volume: Evolution du Gouvernement en Canada, par M. William Smith (traduction de M. G. Lanctôt), pp. 65 à 75.

DEVOIRS:

Comment s'est organisé le premier gouvernement civil sous le régime anglais?

Exposer la teneur de la Proclamation Royale et dire ce qu'elle contenait d'acceptable pour les Canadiens.

Prouver que, dès le début du régime, l'Angleterre eut d'abord l'ambition d'angliciser les Canadiens français.

Chapitre III

Luttes pour la survivance française.

-Sommaire-

1. - Notre nationalité était doublement menacée parce que l'Eglise catholique constituant, par son clergé et son système paroissial, une sauvegarde pour notre caractère ethnique, se voyait privée de la liberté, et parce que nos lois françaises, expression de la nation, disparaissaient.
2. - L'Eglise canadienne était sans évêque et le gouvernement britannique ne paraissait pas disposé à permettre la nomination d'un successeur. Henri VIII et Elizabeth avaient mis le catholicisme hors la loi. No popery. Un ministère faible ne pouvait oser contredire les lois sans risquer d'être aussitôt renversé.

3. - L'exercice de la liberté religieuse supposait l'existence d'un évêque. M. Briand réussit à obtenir la permission officieuse de se faire sacrer. En 1766, il revint au Canada comme "Surintendant de l'Eglise romaine". En vain les hommes politiques essaieront de faire accepter à l'Eglise la suprématie du roi.
4. - La Proclamation Royale abrogeait les lois françaises. L'Angleterre d'ailleurs ne s'était jamais engagée à les maintenir, ni les capitulations, ni le traité de Paris n'en avaient assuré la conservation.
5. - Murray ne voulut pas appliquer intégralement les lois anglaises. Le Jury d'Accusation de Québec le blâma auprès du Roi. Les Canadiens prétendaient, non sans raison, que privés de leurs lois, ils ne pouvaient jouir d'une véritable liberté. Murray les aida à obtenir la liberté de plaider et de faire partie du jury.
6. - Le nouveau gouverneur, Carleton, appuya les revendications des Canadiens. Les rapports de York et de Grey démontrèrent la nécessité d'un changement, malgré les arguments de Mazères. Deux politiques sont en présence: la politique de conciliation et la politique d'assimilation.
7. - Les ministères instables de Londres, trop préoccupés de problèmes locaux, ne pouvaient s'occuper du Canada. Carleton passa en Angleterre pour hâter la solution. Marriot, Wedderburn et Thurlow produisent des rapports discordants. Joseph Cugnot alla plaider notre cause auprès du gouvernement britannique.
8. - Convaincu que le régime actuel ne donnait satisfaction à personne, le Parlement d'Angleterre vota l'Acte de Québec, en dépit de l'opposition éloquentes de Lord Chatham et de Charles Fox qui craignaient les représailles de la Nouvelle-Angleterre.

- 10 - NOTRE NATIONALITE DOUBLEMENT MENACEE. - Sous le régime français, deux agents avaient coopéré à la création et au développement de la jeune nation canadienne: la France et l'Eglise. Après le traité de Paris, la France disparaissait comme gardienne de notre nationalité, mais l'Eglise demeurait.

M. André Siegfried a écrit: "L'Eglise tient sur les bords du Saint-Laurent une place à part; elle a été de tout temps par ses disciples une protection fidèle et puissante. Notre race et notre langue lui doivent peut-être leur survivance en Amérique... Sans l'appui du prêtre, nos compatriotes auraient sans doute été dispersés et absorbés. C'est le clocher du village qui leur a fourni un centre". Mais voilà qu'avec le nouveau gouvernement, l'Eglise se trouvait gravement menacée malgré les garanties de liberté religieuse consignées dans les capitulations et le traité de Paris.

Du génie de la France, il ne restait plus au Canada que les lois capables de soutenir encore par elles-mêmes le tempérament, les qualités et le caractère de la nation. Elles pouvaient contribuer puissamment à la sauvegarde de la langue française. Mazères préconisera bientôt en Angleterre l'abrogation des lois françaises comme un des moyens les plus efficaces de supprimer la langue française et de diminuer les relations du Canada avec son ancienne mère-patrie.

Chapais I 303

I - Luttres pour la liberté religieuse.

- 20 - PERIL DE L'EGLISE. - L'Eglise restait alors sans pontife et sans chef. Mgr de Pontbriand, dernier évêque sous le régime français, était mort en 1760 et n'avait pas encore de successeur. Le Chapitre de Québec avait élu M. de Montgolfier qui passa en Europe, à l'automne de 1763, pour obtenir l'autorisation officielle du Gouvernement, mais il se heurta à un refus systématique: La Couronne paraissait opposée à la nomination d'un évêque et particulièrement opposée à sa propre nomination.

Or les capitulations qui assuraient la liberté religieuse ne réglait rien au sujet de l'épiscopat. Le traité de Paris comportait une restriction redoutable, puisque les lois de la Grande-Bretagne rejetaient de toutes les possessions britanniques une hiérarchie relevant de Rome. Henri VIII et sa fille Elisabeth avaient mis le catholicisme hors la loi. Certaines lois pénales défendaient même à tout prêtres de célébrer la messe sous peine d'emprisonnement perpétuel. Jusqu'en 1778, les catholiques seront exclus de l'administration, de l'armée, de la marine, des professions libérales, etc. C'était une constante persécution.

Si toutefois le code pénal de l'Angleterre ne s'appliquait pas strictement au Canada, le statut d'Elisabeth, renouvelé par Jacques Ier, s'appliquait nécessairement. On comprend alors les "Instructions" du roi Georges III au gouverneur Murray. En Angleterre, la suprématie royale sur l'organisation religieuse paraissait un dogme indiscutable. Le roi, quand il était sacré, prononçait le serment "de maintenir la religion protestante". Le No Popery demeurait le cri de l'intolérance populaire contre le catholicisme. A remarquer que les catholiques ne seront émancipés en Angleterre qu'en 1829.

A cette époque, le gouvernement de Londres sentait la nécessité de se maintenir dans les usages établis et de ne pas soulever les préjugés protestants parce que le ministère souffrait d'une grande instabilité. La moindre concession faite aux catholiques

contre les lois anglaises par le parti au pouvoir aurait facilement fourni aux mains de l'opposition des armes redoutables et suffisantes pour le renverser.

- 30 - MAINTIEN DE L'EPISCOPAT. - Alléguant la liberté religieuse garantie par les traités, les Canadiens réclamèrent un évêque comme une conséquence logique de cette première concession. A l'automne de 1763, ils envoyèrent à Londres Etienne Charest de Lauzon en mission auprès du Colonial Office. M. de Montgolfier, qui n'avait pu obtenir l'appui du gouverneur Murray, se désista, et M. Jean-Olivier Briand fut proposé à sa place. Murray, qui d'abord avait cru qu'on pourrait faire ordonner les prêtres canadiens à l'étranger, approuva ensuite la candidature de M. Briand. Mais les ministres n'osaient contredire les lois tout en reconnaissant que les Canadiens, sans évêque, ne pouvaient jouir d'une réelle liberté religieuse. Alors on eut recours à un compromis. Après 14 mois d'attente dans la capitale, M. Briand reçut l'avis officiel d'aller se faire sacrer quelque part et de rentrer au Canada pour y exercer les fonctions épiscopales sans prendre toutefois le titre d'Evêque de Québec. Sacré à Suresnes, en France, il revint à Québec le 28 juin 1766. Le gouvernement du Canada le reconnut comme "Surintendant de l'Eglise romaine".

Pendant longtemps les autorités gouvernementales cherchèrent à soumettre l'évêque catholique à la suprématie du roi. Elles firent d'habiles efforts pour réduire son rôle à un simple faiseur de prêtres. En plusieurs occasions, elles lui offrirent des avantages pécuniaires s'il voulait consentir à "devenir un fonctionnaire anglais". Inutile d'assurer que toujours les évêques refusèrent d'abandonner leurs prérogatives. Dans la suite, la perpétuité de l'épiscopat sera assurée par l'élection d'un coadjuteur.

II - Luttres pour les lois françaises.

- 40 - ABROGATION DES LOIS FRANCAISES. - Avec la Proclamation Royale de 1763, les lois françaises disparaissaient du pays. Le 17 septembre 1764, le gouverneur Murray et son conseil lancèrent "une ordonnance pour organiser et établir des cours de judicature". D'après cette ordonnance, les causes civiles et criminelles seraient entendues et jugées "d'après les lois anglaises". La cour de plaids-communs devait "décider selon l'équité, en tenant compte cependant des lois anglaises". Il faut dire que l'Angleterre ne s'était nullement engagé à conserver les lois françaises au Canada. Lors de la capitulation de Montréal, l'article 42, rédigé par Vaudreuil, demandait que les Canadiens fussent "gouvernés suivant la coutume de Paris, les lois et usages établis dans ce pays", n'avait pas été agréé par Amherst qui avait répondu: "Ils deviennent sujets du Roi". Le traité de Paris n'avait rien stipulé sur ce point. *Chapais I page 71*

- 50 - LUTTES SOUS MURRAY. - Murray ne tarda pas à comprendre l'impossibilité d'appliquer intégralement les lois anglaises au Canada. Il chercha à user d'adoucissement: il permit aux avocats de langue française de plaider devant les tribunaux, et il choisit des jurés parmi les Canadiens. Mais les Anglais se hâtèrent de protester. Le Jury d'Accusation de Québec adressa un rapport au Roi contre "ce suprême abus". Il appuyait sa requête sur un article de la Constitution de Jacques Ier déclarant qu'"aucun papiste reconnu non conformiste ne pourra remplir la charge de conseiller, de greffier, d'avocat ou de procureur dans les questions relevant du droit coutumier et dans celles qui relèvent du droit civil". *Chapais I page 78-79*

Les Canadiens répliquèrent par des pétitions très habiles. Ne pouvant se fonder sur les capitulations ni sur le traité de Paris, encore moins sur la Constitution britannique, ils invoquèrent les arguments de la justice, de la raison et de l'intérêt social. Sans leurs lois, ils ne pouvaient jouir d'une véritable liberté. Ils se plaindront de la mauvaise administration judiciaire dont ils étaient victimes, officiers incompetents, juges malhonnêtes et rapaces, tous ignorant la langue française.

Murray, compromis par les marchands anglais, dut passer les murs afin de se justifier devant le Roi. Il se défendit par un éloquent rapport dans lequel il démontra les injustes prétentions des Anglais et la nécessité de ménager les Canadiens. Aussi, en 1766, une "instruction spéciale" accordait aux Canadiens la liberté de plaider et de faire partie du jury.

- 60 - LUTTES SOUS CARLETON. - Murray fut remplacé par Sir Guy Carleton, ancien officier de Wolfe, qui devait se montrer aussi fort sympathique aux Canadiens. La lutte cependant n'en continua pas moins. En Angleterre, le gouvernement embarrassé et perplexe demanda l'avis des juristes. Charles Yorke et William Grey établirent dans un rapport que le désordre provenait de deux causes: changement trop brusque des lois du pays et incertitudes des lois en vigueur. Au fond, la Proclamation Royale restait fort difficile à interpréter et causait partout de vives appréhensions. Ce rapport prépara l'Acte de Québec.

Mazères, qui fut procureur général au Canada de 1766 à 1768, combattit vigoureusement les conclusions du rapport précédent. Il voulait "la fusion des deux races ou l'absorption de la race française par la race anglaise au point de vue de la langue, des fonctions, de la religion et des lois". Carleton soutenait de tout autres idées. Convaincu que "ce pays sera jusqu'à la fin des temps peuplé par la race canadienne et que toute transplantation des nouveaux habitants sera totalement étouffée dans la masse

et y formera un élément ~~improceptible~~ si ce n'est dans les villes Québec et de Montréal", il demandait un système de gouvernement propre à satisfaire les Canadiens de manière à les attacher à l'Angleterre par le cœur plutôt que par la force. On voit déjà en présence les deux politiques qui ne cesseront de se combattre: l'une voulant assimiler les Canadiens, l'autre cherchant à les concilier.

- 70 - HESITATIONS EN ANGLETERRE. - Malgré l'abondante documentation qu'il recevait du Canada, le Parlement britannique n'osait résoudre la difficulté, et les choses traînaient en longueur. La principale cause provenait de la faiblesse et de l'instabilité des ministères. Ils se succédaient rapidement sans avoir le temps de régler quoi que ce soit. D'ailleurs la situation sociale suscitait des troubles populaires qui absorbait toute l'attention. L'agitation de la Nouvelle-Angleterre ne manquait pas non plus de distraire du Canada le gouvernement et le peuple anglais.

Carleton, impatient d'avoir des réponses définitives, passa en Angleterre à l'automne de 1770. Ses instances provoquèrent de nouveaux rapports. Le premier, de Marriott, préconisait un système mixte de lois françaises et de lois anglaises. Le second, de Wedderburn, s'opposait à la religion catholique, mais se montrait favorable aux lois françaises. Le troisième, de Thurlow, proposait nettement le respect des lois et de la religion des nouveaux sujets. François-Joseph Cugnet se rendit en Angleterre pour défendre les intérêts des Canadiens. Une vive polémique s'ensuivit qui hâta la solution désirée.

- 80 - LE PARLEMENT BRITANNIQUE VOTE L'ACTE DE QUEBEC. - Le Parlement d'Angleterre se rendit compte enfin que le système administratif du Canada ne donnait satisfaction à personne: les Anglais désiraient une Chambre d'Assemblée, et les Canadiens se plaignaient d'être lésés dans leurs droits. La révolte, qui menaçait en Nouvelle-Angleterre, ne fut pas d'ailleurs sans une influence peut-être décisive sur les dispositions du Gouvernement britannique. Il sentait bien que si les deux colonies s'unissaient contre la Métropole, c'en était fait de la puissance anglaise sur le continent américain.

Sous le patronage de Lord North, premier ministre, Lord Dartmouth, secrétaire d'Etat pour les colonies, proposa un bill à l'effet de modifier le gouvernement de la province de Québec. Cette solution n'était autre que le triomphe des Canadiens. Le Parlement de Londres possédait alors d'éminents orateurs qui donnèrent au débat une particulière élévation. Il fallut l'habileté consommée de Lord North pour faire agréer l'Acte de Québec malgré l'attitude de Charles Fox et surtout de Lord Chatham défenseur attitré de la Nouvelle-Angleterre. L'opposition invoquait l'attachement que méritaient les lois anglaises, le souci de protéger les citoyens anglais établis au Canada, mais elle était mue davantage par la crainte de voir la Nouvelle-Angleterre, déjà en ébullition, prendre ombrage des faveurs accordées aux Canadiens.

LECTURES:

- M. l'abbé L. Groulx, Vers l'Emancipation, pp. 9 à 60: la politique d'assimilation.
M. Thomas Chapais, Cours d'Histoire du Canada, t. I, deuxième et troisième leçons.
M. André Siegfried, Le Canada et les deux races, pp. 12, 67.

DEVOIRS:

Montrer comment notre nationalité s'est trouvée en grand péril au début du régime anglais.

Lettre de Murray à Lord Shelburne sur l'état de la province (1766), pour se défendre contre les accusations des Anglais au Canada.

Rapport de Yorke et de Grey concernant le gouvernement civil de Québec (14 avril 1766).

Chapitre

L'Acte de Québec (1774)

-Sommaire-

1. - Les causes de l'Acte de Québec furent le souci de s'attacher la population canadienne qui ne cessait de revendiquer ses droits, la nécessité de mieux définir le statut de l'Eglise et d'adapter les lois aux besoins du pays.
2. - L'Acte de Québec agrandissait les limites de la province de Québec afin d'assurer un meilleur gouvernement de l'Ouest et de maîtriser les pêcheries du Golfe.
3. - Le nouveau gouvernement était constitué par un gouverneur assisté d'un Conseil législatif, mais ne comportait pas de Chambre d'Assemblée. Tous les règlements devaient être soumis à l'approbation du Roi.
4. - Les Canadiens jouissaient du libre exercice de la religion catholique, mais ils eurent bien de la peine à se faire nommer un évêque. Le serment du Test fut supprimé et les catholiques eurent plein droit de cité.
5. - Les lois criminelles anglaises demeurèrent, mais les lois civiles françaises furent rétablies. A l'exception des communautés religieuses, les sujets canadiens conservèrent la possession de leurs propriétés, avec les coutumes et usages qui s'y rattachaient.
6. - L'Acte de Québec fut accueilli diversement. Les Anglais du Canada se montrèrent fort mécontents; les Anglais de la Nouvelle-Angleterre trouvèrent la loi "intolérable"; les Canadiens furent satisfaits mais non enthousiastes, excepté la noblesse et le clergé qui regardèrent cette constitution comme notre "Grande Charte".

10 - LES CAUSES. - En dehors du souci qu'avait le Gouvernement britannique de s'attacher la population canadienne au moment où la Nouvelle-Angleterre menaçait de rompre avec la Métropole, plusieurs causes contribuèrent à faire concéder l'Acte de Québec. Les Canadiens n'avaient cessé de réclamer contre le système gouvernemental et surtout contre la mauvaise administration de la justice. Leurs revendications prirent une force nouvelle quand le gouverneur Carleton crut devoir les appuyer. Tout le monde reconnaissait l'insuffisance de la Proclamation Royale de 1763, c'est-à-dire la nécessité de définir le statut de l'Eglise catholique et de mieux adapter les lois aux besoins de la colonie.

20 - RAJUSTEMENT GEOGRAPHIQUE. - L'Acte de Québec restituait à la province du Canada une bonne partie du territoire que lui avait enlevé la Proclamation Royale. La vallée du Saint-Laurent s'étendait depuis le 45^e degré de latitude jusqu'au territoire de la Baie d'Hudson; elle ajoutait à l'est toute la région continentales et les îles, et, à l'ouest, la vallée des grands lacs, y compris celle de l'Ohio. On avait compris l'opportunité d'assurer la bonne administration des territoires de l'ouest de façon à maintenir les bonnes relations avec les Indiens et à bien régler la traite des fourrures; comme aussi l'urgence de maîtriser l'exploitation des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

30 - FORME DE GOUVERNEMENT. - La nouvelle constitution comporte à peu près les mêmes rouages administratifs qu'auparavant: un gouverneur qui garde ses pouvoirs discrétionnaires et un conseil législatif composé de 17 à 23 membres. Pas de Chambre d'Assemblée parce que l'Angleterre craint de rencontrer les mêmes difficultés que dans son ancienne colonie d'Amérique, et aussi parce que les Canadiens français, non habitués à ce régime, ne paraissent pas y tenir. Le Conseil peut "rendre des ordonnances pour la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province". Cependant il n'a pas le pouvoir d'imposer d'autres taxes ou contributions que celles qui sont requises pour l'entretien des chemins et des édifices publics. Toutes ces décisions doivent être soumises à l'approbation de Sa Majesté qui a toute faculté de les suspendre ou de les réprover.

40 - STATUT DE L'EGLISE CATHOLIQUE. - Les Canadiens jouissent "du libre exercice de la religion de l'Eglise de Rome sous la suprématie du Roi". Cette dernière restriction, choquante en principe, avait paru nécessaire au ministère anglais pour faire accepter la loi. En fait, elle resta à peu près lettre morte, quoique nombre de fonctionnaires aient souvent tenté de l'exploiter en vue de restreindre la liberté religieuse.

Le texte de la loi ne parle pas de l'évêque, mais cette question épineuse paraît résolue indirectement à cause du mot "religion" remplaçant le mot "culte" qui se lit dans les capitulations. Les curés sont autorisés à percevoir la dîme des sujets catholiques. Le serment du Test est supprimé. On n'exige plus que le serment d'allégeance ou fidélité au Roi. En somme, l'Angleterre reconnaissait officiellement l'Eglise catholique au Canada. Les catholiques ont désormais le droit de cité.

50 - RETABLISSEMENT DES LOIS CIVILES FRANÇAISES. - Si l'Acte de Québec maintenait les lois criminelles anglaises, il rétablissait les lois civiles françaises. Ainsi les dispositions de la Proclamation Royale se trouvaient abolies avec tout ce qui en était la conséquence. Les sujets canadiens conservaient la possession de leurs biens "avec les coutumes et usages qui s'y rattachent".

Une restriction affectait cependant les communautés religieuses. Elles gardent la jouissance de leurs établissements jusqu'à ce qu'on "soit mieux renseigné sur leur véritable état et qu'on sache jusqu'à quel point elles sont nécessaires au libre exercice de la religion de Rome". La Compagnie de St-Sulpice dut attendre jusqu'en 1839 pour se voir confirmée dans ses propriétés foncières. Mais, en somme, c'était une victoire essentielle. La politique de conciliation triomphait.

60 - EFFETS DIVERS PRODUITS PAR L'ACTE DE QUEBEC. - L'Acte de Québec déplut aux Anglais établis au Canada. Aussi firent-ils de nombreuses pétitions au Roi, aux Lords et aux Communes, demandant la révocation de cette loi. Ils se plaignaient d'avoir perdu la protection des lois anglaises très favorables à leur commerce, de ne plus jouir du jury dans les procès et du privilège de l'Habeas corpus.

Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre regardèrent l'Acte de Québec comme une chose "intolérable". Ils protestèrent avec véhémence contre la faveur accordée à la religion catholique, religion, à leurs yeux, "idolâtre, fanatique et sanguinaire". Ils ne se montrèrent pas moins mécontents de voir annexée à la province de Québec la vallée de l'Ohio pour laquelle ils avaient si longtemps combattu. Le refus d'une Chambre d'Assemblée leur parut encore comme une menace aux institutions démocratiques existant alors dans le Nouveau-Monde.

Les Canadiens, de leur côté, accueillirent ce bill sans beaucoup d'enthousiasme, étant déçus de ce qu'il maintenait les taxes à payer aux seigneurs et conservait les lois criminelles anglaises. Mais le clergé et les seigneurs s'en réjouirent. A bon droit, ils entrevoyaient dans la nouvelle Constitution le germe de toutes nos libertés essentielles. L'Acte de Québec a été justement appelé "Notre Grande Charte".

LECTURES:

L'abbé L. Groulx, Vers l'Emancipation, p.167: L'Acte de Québec, sa teneur, ses causes.

George Buxton, L'Influence de la Révolution américaine sur le développement constitutionnel du Canada. Chap. I : L'Acte de Québec.

DEVOIRS:

Expliquer comment l'Acte de Québec peut être justement appelé "Notre Grande Charte

Peut-on soutenir que la Révolution américaine a été la cause véritable qui nous a fait concéder l'Acte de Québec?

Discours de Lord Dartmouth aux Chambres anglaises, proposant l'Acte de Québec.

Chapitre V

La Révolution américaine et sa répercussion au Canada.

-Sommaire-

1. - Les causes de la Révolution américaine sont la conquête du Canada, le détachement de la Nouvelle-Angleterre de la mère-patrie, l'habitude déjà prise de se gouverner elle-même et la préparation des milices américaines par la guerre de Sept Ans.
2. - L'occasion prochaine est le rétablissement des anciennes lois de commerce et de navigation, surtout l'Acte du Timbre que l'Angleterre retira ensuite, mais en maintenant, pour le principe, la taxe sur le thé.
3. - L'Insurrection des colonies commença par le Congrès de Philadelphie (1775). On proclama, l'année suivante, l'indépendance des colonies unies et les droits du citoyen. Les insurgés invitèrent les Canadiens à faire cause commune avec eux.
4. - L'attitude des Canadiens fut, sauf exception, celle de la neutralité. Le souvenir récent de la conquête et le travail des émissaires américains les empêchèrent de combattre avec enthousiasme sous la bannière britannique. Le clergé et les seigneurs gardèrent le peuple fidèle à l'Angleterre.
5. - Trois armées américaines envahirent le Canada. Montgomery entra dans Montréal. Carleton s'évada pour aller organiser la défense de Québec. Montgomery et Arnold mirent

le siège devant Québec que Carleton, grâce au concours des Canadiens français, défendit avec succès jusqu'au printemps, quand parut la flotte anglaise.

6. - Burgoyne remplaça Carleton comme général de l'armée. Il ne put se joindre à Howe sur l'Hudson, et fut défait par Gates à Saratoga.
7. - Le nouveau gouverneur, Sir Frederick Haldimand (1778), était un homme ombrageux et arbitraire qui possédait néanmoins des vues larges au sujet de la constitution à donner au Canada.
8. - La victoire américaine de Saratoga et la mission diplomatique de Franklin gagnèrent les sympathies de la France. Lafayette et le comte d'Estaing combattirent du côté américain avec l'espoir de rallier les Canadiens.
9. - Le traité de Versailles (1783) reconnut l'indépendance des Etats-Unis. Les limites du Canada et de la nouvelle république furent mal définies et suscitèrent dans la suite d'inquiétants conflits.

- 10 - CAUSES ELOIGNEES. - La conquête du Canada devait amener comme conséquence logique le soulèvement de la Nouvelle-Angleterre. Lors de la guerre de Sept Ans, plus d'un homme politique anglais avait recommandé de laisser le Canada à la France, "afin de maintenir les colonies dans la dépendance de la mère-patrie". En effet, le besoin de la Métropole constituait pour les colonies un frein efficace dans leur ambition de liberté. Débarrassés de l'épouvantail français qui, au dire de Franklin, "ne laissait un moment de repos", les colons anglais ne tardèrent pas à convoiter une complète indépendance.

La plupart des émigrants venus d'Angleterre étaient des mécontents: les puritains avaient cherché un refuge pour leur religion contre l'influence des Stuarts; les catholiques avaient voulu se protéger contre Cromwell et ses lois de persécution. Tous ces gens n'étaient guère attachés à la mère-patrie qui, de son côté, s'était peu occupée des colonies où elle ne voyait d'ailleurs qu'un champ d'exploitation. Aussi chaque petit état s'était-il organisé par lui-même, et se gouvernait par ses représentants. On n'avait pas besoin de l'Angleterre et on se sentait capable de s'en libérer. La guerre contre le Canada avait entraîné les milices américaines et leur avait donné confiance en leur propre valeur.

- 20 - OCCASION PROCHAINE. - Pour conquérir le Canada et assurer par là la sécurité de la Nouvelle-Angleterre, la Métropole avait dépensé beaucoup et s'était même endettée. Il lui semblait que les colonies dussent contribuer à payer les dépenses faites à leur bénéfice. A cet effet, elle résolut de leur imposer quelques taxes. Lord Bute proposa de rétablir les anciennes lois du commerce et de la navigation: commerce exclusif des Etats-Unis avec l'Angleterre, défense aux navires américains d'accoster dans les ports autres que les ports anglais.

Au début de l'année 1765, l'Angleterre imposa à toutes ses colonies l'Acte du Timbre, rendant obligatoire l'usage du papier timbré pour tous les actes officiels. Sept Etats de la Nouvelle-Angleterre réunis à New-York protestèrent contre cette loi au nom de l'adage britannique: "Pas d'imposition sans représentation". Lord North, devant cette opposition inquiétante, recula avec habileté, mais crut néanmoins devoir conserver, pour le principe, l'impôt sur le thé (1770). Les colonies américaines tenaient aussi et non moins fortement à leurs principes. A Boston, vingt citoyens, déguisés en Indiens, précipitèrent à la mer une cargaison de thé venant d'Angleterre. C'est ce qu'on appela: Boston tea party (1773).

- 30 - INSURRECTION DES COLONIES. - Le 1er septembre 1774, les députés des colonies américaines, sauf la Georgie, tinrent un premier Congrès à Philadelphie, et adressèrent au Roi Georges III l'expression de leurs griefs. Un deuxième Congrès eut lieu en 1775 et organisa la guerre, confiant à George Washington le commandement des armées. Le 4 juillet de l'année suivante, furent proclamées l'indépendance et la déclaration des Droits. On affirmait l'égalité originelle des hommes et certains droits absolus des citoyens, tel le droit à la vie, à la liberté, au moyen d'acquiescer et de conserver la propriété, comme aussi de poursuivre le bonheur et la sécurité. Tout pouvoir dérive du peuple; les magistrats ne sont que des mandataires et des serviteurs.

Au premier Congrès, les Américains avaient adressé aux Canadiens une lettre officielle dans laquelle ils les pressaient de s'unir à eux. Ils voulaient, disaient-ils, "éclairer leur ignorance", et leur apprendre "les bienfaits de la liberté". Ils s'apitoyaient sur le peuple "non seulement lésé mais outragé"; ils dénonçaient l'Acte de Québec comme un leurre et une perfidie.

- 40 - ATTITUDE DES CANADIENS. - Carleton éprouva une profonde déception de constater la froideur des Canadiens en face de la menace américaine. Il se plaignit de trouver les esprits "bouleversés par la cabale et l'intrigue". Cramahé écrivait: "On a recours sans succès à tous les moyens pour amener le paysan canadien au sentiment de son devoir". De fait, la masse du peuple resta incertaine et flottante. Elle n'opposa à toutes les sollicitations des Américains que la force de l'inertie. Quelques citoyens même, - une minorité, il est vrai, - oubliant leur serment d'allégeance, s'enrôlèrent sous les drapeaux des rebelles.

Le peuple fut châtié de ses infidélités par des emprisonnements nombreux et souvent non justifiés. Carleton, et surtout son successeur, Haldimand, donnèrent des ordres pour faire arrêter et incarcérer tous ceux qui paraîtraient le moins suspects. Ils offrirent des primes pour tous documents compromettants.

L'attitude des Canadiens s'explique par le souvenir encore récent de la conquête et aussi par le travail des émissaires du Congrès qui mirent tout en oeuvre pour effrayer la population et la gagner à leur cause. Les chefs du Canada, mieux éclairés, entrevirent le danger d'une alliance avec la Nouvelle-Angleterre. Ils découvrirent sans peine l'hypocrisie du Congrès et sa double position à l'égard de l'Eglise catholique, promettant d'une part une pleine liberté religieuse, quand, d'autre part, il blâmait l'Angleterre d'avoir consenti cette même liberté. Le clergé usa de son influence pour empêcher le peuple de se joindre aux insurgés. Mgr Briand lança un mandement contre tous ceux qui manqueraient à leur serment d'allégeance. Les seigneurs, non seulement agirent auprès de la population, mais s'enrôlèrent en grand nombre dans l'armée anglaise. Par ces moyens, on parvint à maintenir la grande majorité du peuple dans la neutralité, et cette neutralité permit à Carleton de conserver le Canada à l'Empire.

- 50 - **INVASION DU CANADA.** - Tandis que les Canadiens hésitaient, l'armée américaine envahissait le pays par le lac Champlain. Elle avançait avec la détermination de faire du Canada "une quatorzième colonie dans l'union américaine". Ethen Allen s'empara de Ticondéraka (Carillon) et de Crown-Point, ouvrant ainsi la route vers le nord. Montgomery devait marcher sur Montréal et Arnold sur Québec. Avec des forces insuffisantes, Carleton ne pouvait défendre Montréal. Aussi fut-il rapidement enveloppé par Montgomery qui envahit la ville et se rendit maître de la situation. Carleton lui-même ne put échapper qu'à la faveur des ténèbres. Déguisé en paysan, il monta sur une légère embarcation conduite par quelques Canadiens français qui, ramant discrètement avec leurs mains, parvinrent à traverser la flotte américaine et à dégager ainsi le gouverneur qui se pressa d'aller organiser la défense de Québec.

En arrivant dans la capitale, Carleton ordonna une levée en masse et put réunir environ 1600 hommes dont la plupart Canadiens français. Plusieurs marchands anglais, qui ne voulaient pas prendre part à la défense, reçurent l'injonction de sortir de la ville. Ils se réfugièrent sur l'île d'Orléans.

À la fin de décembre, Québec subit une attaque concertée d'Arnold et de Montgomery. Ce dernier avait juré de "prendre son dîner du jour de l'An à Québec ou chez Hadd's". Le 31 décembre, à la faveur de la nuit et d'une tempête aveuglante, l'armée américaine, dont les soldats portaient sur leur casque l'inscription: "La liberté ou la mort!", tenta un vigoureux assaut. Arnold fut blessé et Montgomery, frappé d'une balle en pleine poitrine, disparut tragiquement dans un tourbillon de neige. Malgré cette épreuve, l'armée américaine continua le siège jusqu'au printemps. Eprouvée par la petite vérole, mais aussi inquiétée par l'attitude de plus en plus hostile des habitants qui ne voulaient plus supporter l'arrogance des soldats américains et leur conduite licencieuse, elle était sur le point de se retirer, quand, au début de mai, une flotte anglaise portant plus de 9000 hommes parut devant Québec. Les Américains se hâtèrent de fuir. Carleton les poursuivit et leur reprit plusieurs places fortes. Peu après, le Congrès envoya à Montréal Franklin et le P. Carroll, s. J., pour tâcher d'amadouer la population canadienne qui évoluait de plus en plus en faveur de l'Angleterre; mais la délégation n'eut pas de succès. *Chabot entre Montgomery pour le dîner*

- 60 - **DEFAITE DE SARATOGA.** - Pour n'avoir pas poursuivi l'ennemi jusque dans sa dernière retraite, Carleton se vit retirer le commandement militaire par Lord Germain. Burgoyne le remplaça. Au printemps de 1777, le nouveau général entreprit une excursion du côté de la Nouvelle-Angleterre, avec l'espoir de rencontrer un autre détachement anglais sous les ordres de Howe venant de New-York. Lord Germain négligea d'envoyer les ordres qui assuraient la jonction des deux armées sur l'Hudson. Burgoyne se rendit à Saratoga où il fut cerné par Gates et obligé de se rendre à discrétion. Avec ce malheureux échec finit l'intervention du Canada dans la guerre américaine.

- 70 - **LE GOUVERNEUR HALDIMAND.** - Après la défaite de Saratoga, Sir Frederick Haldimand, Suisse de naissance, remplaça Guy Carleton comme gouverneur. Il arriva au pays le 30 juin 1778. Si les circonstances lui commandaient d'être vigilant, il ne commit pas moins des fautes nombreuses au cours de son administration à cause de son caractère ombrageux et de son allure arbitraire. Cependant il possédait des vues larges relativement à la constitution qu'il importait d'accorder au Canada. Pierre du Calvet, dans son pamphlet "Appel à la justice de l'Etat", l'a dénommé, non sans hyperbole, "un sombre despote".

- 80 - **INTERVENTION DE LA FRANCE.** - L'avantage des Américains à Saratoga décida la France à intervenir dans la guerre américaine. Déjà d'ailleurs elle avait fourni des armes et des munitions. La déclaration du Congrès avait ému la population française qui préparait la Révolution. Franklin avait su gagner la sympathie de tous par sa bonhomie et sa simplicité quand il parut dans les salons de Paris avec ses gros souliers et son habit de vulgaire étoffe brune. Peut-être aussi la France se sentait-elle heureuse de saisir l'occasion de venger sa défaite de 1760? Elle commença par conclure un traité de commerce éventuel avec les Etats-Unis (février 1778).

Auparavant Lafayette avait équipé à ses frais un vaisseau de guerre et était venu à Philadelphie offrir ses services désintéressés. Le comte d'Estaing tenta d'obtenir l'adhésion des Canadiens à la cause américaine en lançant un chaleureux appel à la fierté nationale. Confiant qu'on pourrait rallier les Canadiens français, Lafayette proposa à Washington d'envahir le Canada sous les auspices de la France, mais Washington, qui craignait de redonner à la jeune république un voisin gênant, n'accepta pas le projet.

- 90 - TRAITE DE VERSAILLES. (1783) - LECONS DE LA GUERRE. - Le traité de Versailles reconnut définitivement l'indépendance des Etats-Unis. La ligne de frontière entre les nouveaux Etats et le Canada suivait les lacs Ontario, Erié, Huron et Supérieur. La vallée de l'Ohio restait acquise aux Américains. On ne put déterminer d'une façon précise la frontière du Nouveau-Brunswick, ce qui ne manqua pas plus tard de susciter d'inquiétants conflits. Les Américains obtinrent le droit de pêche dans les eaux maritimes du Canada.

De 1776 pouvaient se dégager pour l'Angleterre deux leçons contradictoires: ou bien la nécessité de marquer aux colonies leur état de subordination à la Métropole, attendu que la concession de certaines libertés les portait à usurper de nouveaux droits, ou bien l'opportunité d'accorder aux colonies un gouvernement libre et de faire de la liberté même le ciment de l'Empire. Immédiatement après le traité de Versailles, la première théorie parut prévaloir, mais après 1840, la seconde triompha.

LECTURES:

A.-D. Decelles, Les Etats-Unis, chap. XIX, XX, XXI.

Henry-William Elson (trad. de C. Cestre), Histoire des Etats-Unis, chap. IX: les causes lointaines et prochaines de la Révolution américaine.

J.-J. Chevalier, L'Evolution de l'Empire britannique, Chap. I.

DEVOIRS:

Expliquer comment il se fait que les colonies américaines se sont séparées de l'Angleterre.

Peut-on dire que, lors de la Révolution américaine, les Canadiens français ont conservé la Canada à l'Empire?

Lettres collective du clergé et des seigneurs exhortant les Canadiens à ne pas s'allier aux colonies américaines en révolte avec l'Angleterre.

Chapitre VI

Immigration des Loyalistes.

-Sommaire-

1. - La Révolution américaine occasionna un conflit entre les citoyens qui voulaient l'indépendance et ceux qui préféraient rester fidèles à l'Angleterre. Le Congrès édicta des lois contre les Loyalistes. Ils perdirent leurs droits civils et furent insultés et maltraités.
2. - Les Loyalistes se réfugièrent sous le drapeau britannique, au Canada et dans les provinces maritimes. Ils abandonnèrent leurs terres pour reprendre la vie des colons.
3. - Les Loyalistes se distribuèrent dans les diverses colonies anglaises. A cause des difficultés relatives à la division des terres, le Nouveau-Brunswick se sépara de la Nouvelle-Ecosse ainsi que l'île du Prince-Edouard et du Cap-Breton. Les nouveaux immigrants s'établirent dans les Cantons de l'Est du Québec et surtout dans l'Ontario.
4. - Le chef des Loyalistes, John Graves Simcoe, convaincu que la Nouvelle-Angleterre s'était détachée de la mère-patrie par suite de son caractère trop démocratique, organisa la nouvelle colonie conformément au régime de l'Angleterre. Il en fit un "camp armé".
5. - Les Loyalistes arrivèrent très pauvres au Canada; ils s'installèrent comme ils purent. Fort justement le gouvernement d'Angleterre leur vota une indemnité qui non seulement les tira de misère, mais les mit sur la voie de la prospérité.
6. - Les conséquences politiques de la venue des Loyalistes furent de donner au Canada un aspect britannique ou anglais. L'administration va se compléter. On tentera différents compromis dans le choix des lois qu'il importait d'appliquer.

7. - Le gouvernement institua une enquête pour connaître les causes de malaise et les moyens d'y porter remède. Le rapport de l'enquête montra la nécessité d'un changement. Mais tous n'étaient pas d'accord sur la nature du changement à faire.
10. - **LE CONFLIT AUX ETATS-UNIS.** - Une des conséquences de la Révolution américaine fut l'émigration des Loyalistes établis aux Etats-Unis qui prirent le chemin du Canada. Ces Anglais, qui comptaient alors pour le tiers de la population de la Nouvelle-Angleterre, voulurent rester fidèles à la Couronne britannique et refusèrent d'embrasser la cause des révolutionnaires. Mais du moment que l'Indépendance était proclamée, il fallait pourvoir à son maintien et conjurer tous les périls qu'elle pouvait rencontrer. C'est pourquoi le Congrès édicta des lois sévères contre les citoyens qui tentaient d'entraver la guerre ou d'en compromettre le succès.
- Tous ceux qui s'obstinèrent contre les ordres du nouveau gouvernement perdirent leurs droits de citoyens. Ils furent même chassés de leurs maisons, poursuivis comme des traîtres, insultés, bafoués et malmenés parfois avec une cruauté barbare. Faut-il ajouter que les Loyalistes, de leur côté, ne se gênaient pas, à l'occasion, d'user de représailles et de commettre aussi de regrettables violences. Pendant plusieurs années la Nouvelle-Angleterre fut témoin d'une lutte acharnée entre les Whigs et les Tories. Lors du traité de Versailles, l'Angleterre songea à garantir la sécurité des Loyalistes; mais, dans la suite, elle ne sut pas faire observer les conventions.
20. - **LES LOYALISTES EMIGRENT AU CANADA.** - Les Loyalistes de l'Empire-Uni n'avaient donc plus d'autres ressources que de quitter les Etats-Unis et de se réfugier sous le drapeau britannique au Canada. A partir de 1782 jusqu'en 1784, les pauvres Loyalistes vont déferler à grands flots vers le nord de l'Amérique, abandonnant leurs maisons avec leurs richesses et s'en venant vers des terres nouvelles, sans argent et sans outils, pour embrasser la vie pénible des colons à laquelle la génération d'alors n'était pas habituée.
30. - **DISTRIBUTION DES LOYALISTES DANS LES DIVERSES PROVINCES.** - Même avant la guerre de Sept Ans, nombre de Loyalistes vinrent dans les provinces maritimes. Les terres laissées vacantes par les Acadiens avaient naturellement attiré les sujets anglais - heureux de s'installer dans des cantons tout préparés. Dès 1758, la Métropole organisa pour eux un certain Parlement.
- Au printemps de 1783, environ 10,000 s'établirent à la bouche de la rivière St-Jean. Toutefois des difficultés survinrent à cause du partage des terres et provoquèrent une séparation complète entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Pour des raisons semblables, l'île du Prince-Edouard ainsi que l'île du Cap-Breton s'étaient séparées de la Nouvelle-Ecosse en 1759.
- Dans la province de Québec, les Loyalistes s'arrêtèrent en assez grand nombre sur le territoire appelé "les Cantons de l'Est". En 1785, plus de 10,000 passèrent dans la province d'Ontario. C'est là que de plus en plus ils vont se réunir sous la conduite du colonel Simcoe.
40. - **SIMCOE ET SON IDEAL IMPERIALISTE.** - La Révolution américaine avait profondément ému John Graves Simcoe qui regardait la perte de la Nouvelle-Angleterre comme un des pires maux arrivés à la mère-patrie. A la tête des Loyalistes qui s'établirent sur les bords du lac Ontario, il eut l'ambition de compenser la Métropole en fondant une nouvelle colonie semblable à la première. Grand admirateur de l'Angleterre, il rêva de constituer un gouvernement qui serait "une parfaite image et une copie exacte du gouvernement et de la constitution britanniques". Il voulut organiser une colonie militaire avec la prédominance d'une aristocratie à laquelle il concéda, pour l'enrichir, d'immenses étendues de terre.
- Quand il aura obtenu la séparation après 1791, il formera un Conseil législatif et un Conseil exécutif de ses privilégiés, et il s'efforcera de rendre les élections à la Chambre d'Assemblée le moins populaires possible. Les forts et les routes de communications assureront une défense rapide du pays contre toute invasion étrangère. La province aura l'aspect d'un camp armé.
- Cet idéal ne rencontra pas les vues de Lord Dorchester ni même celles du duc de Portland. Simcoe en fut tellement affecté qu'il se retira en 1795. Idéaliste et profondément attaché au service du Roi, il ne sut pas s'adapter aux conditions d'une colonie commençante. Toutefois son rêve "d'un large empire uni ensemble par un commun attachement à la Couronne et aux institutions britanniques" ne resta pas infécond.
50. - **EXTREME PAUVRETE DES LOYALISTES.** - COMMENT LE GOUVERNEMENT LEUR VINT EN AIDE. - Les Loyalistes arrivèrent au Canada dans une extrême pauvreté. Ayant abandonné leurs biens meubles et immeubles, ils s'en vinrent au pays en de vastes chariots surmontés d'une tente et tirés par des boeufs. Ils s'installèrent tant bien que mal dans de petites cabanes bâties "pièces sur pièces". Ils durent confectionner eux-mêmes leurs meubles, leurs habits et leurs outils.
- Ces citoyens étaient sans doute dignes de la plus grande pitié. Ils s'étaient réduits presque à la mendicité pour rester fidèles à leur Roi. Aussi le gouvernement se préoccupa-t-il de les secourir par de généreuses indemnités. On leur concéda les plus belles terres et on leur fournit de l'argent pour se construire des maisons, des granges, etc... Avec enthousiasme, le Parlement d'Angleterre leur vota \$19,000,000

dont \$16,000,000 furent employés sans retard à leur établissement. Les Loyalistes se trouvaient ainsi non seulement tirés de misère, mais même sur la voie de la prospérité. Naturellement beaucoup d'autres, de ceux-là même qui avaient pris les armes contre l'Angleterre, s'ajoutèrent aux premiers pour profiter de l'aubaine.

- 60 - CONSEQUENCES POLITIQUES DE L'ARRIVEE DES LOYALISTES AU CANADA. - Si Carleton avait cru que la population resterait toujours en majorité française, il n'avait pas prévu l'immigration des Loyalistes. Leur venue ne tarda pas à changer la face du pays et à lui donner un aspect proprement britannique. Cette modification essentielle devait agir sur les dispositions de l'Angleterre et sur sa politique à l'égard du Canada.

Des problèmes nouveaux s'imposaient désormais à l'attention de la Métropole, puisque deux races d'aspirations et de tempéraments divers vivaient en présence. Les premières difficultés viendront des lois et des tribunaux. Les Loyalistes voulaient à tout prix être jugés et administrés par les lois anglaises auxquelles ils étaient depuis longtemps habitués. Le juge Smith tenta de résoudre d'abord ce problème en introduisant une double façon de procéder, se servant des lois françaises ou des lois anglaises selon que les sujets étaient d'origine française ou d'origine anglaise. Mais cette façon de faire introduisit dans la jurisprudence le plus grand désarroi.

- 70 - ENQUETE AU SUJET DES LOIS. - Le malaise fut bientôt tel que l'on crût nécessaire de procéder à une enquête afin de connaître les causes du mal et les moyens d'y remédier. Déjà on avait examiné cette question en convenant de s'en tenir aux dispositions de l'Acte de Québec. Mais Carleton reçut l'ordre de faire une nouvelle enquête qui rendrait un compte exact de l'état du pays, de ses ressources et du désir des habitants. A cette fin, il divisa les membres du Conseil en quatre comités chargés de s'enquérir des cours de justice, de la milice, de l'agriculture, du commerce et de la police (novembre 1786).

Les rapports des divers comités, les instances de la population, les revendications de toutes sortes, devaient amener la Métropole à modifier la constitution. A vrai dire, les citoyens du pays ne partageaient pas tous le même avis à ce sujet. Les uns désiraient garder l'Acte de Québec avec quelques amendements, les autres, appelés "constitutionnalistes", réclamaient une chambre législative. En Angleterre, le Parlement héritait, inquiété par la Révolution française, et craignant de concéder trop de liberté aux Canadiens qui pourraient s'en servir pour retourner à l'allégeance française.

LECTURES:

J.-Castell Hopkins (trad. de B. Sulte), Histoire populaire du Canada, chap. VII: Les Loyalistes.

Edouard Richard, Acadie, Chapitre Quarante-Troisième: la guerre de l'Indépendance. - Les Loyalistes. - Situation des Acadiens.

DEVOIRS:

Raconter le triste exode des Loyalistes qui ont quitté la Nouvelle-Angleterre pour venir au Canada.

Montrer comment la venue des Loyalistes au Canada a changé l'aspect de la colonie, compliqué l'administration et modifié même les destinées du pays.

John Graves Simcoe envoie au Roi d'Angleterre un mémoire exposant la pénible situation des Loyalistes et demandant des secours.

PERIODE DU GOUVERNEMENT ABSOLU

Régime militaire 1760-64	- Canada divisé en 3 districts - Montréal: Gage. - Trois-Rivières: Burton. - Québec: Murray. - Extrême détresse de la colonie - remise des armes. - dépréciation de la monnaie de carte. - Traité de Paris (1763). - Révolte de Pontiac.
Gouv. civil 1764-74	- Proclamation Royale - But: Rendre Canada anglais et protestant. - Canada démembré. - Administration - Gouverneur avec pouvoir absolu. - Conseil législatif et exécutif. - Cours de justice - Serment du Test imposé aux officiers civils. - Luttes - pour libertés religieuses - Eglise en péril. - Mgr Briand évêque. - pour lois françaises..... - Opposition de la Const.anglaise. - Aide de Murray et Carleton.
Acte de Québec 1774-91	- Administration - Gouverneur avec pouvoir absolu. - Conseil législatif. - Lois civiles françaises - lois criminelles angl. - Révolution américaine - Causes - Désir d'indépendance. - Maladresse de l'Angleterre. - Attitude passive des Canadiens. - Invasion du Canada - Montgomery - Arnold - Traité de Versailles (1783) - Loyalistes - Conflit avec nouvelle République. - Immigration au Canada, surtout en Ontario. - Donnent au Canada aspect britannique. - Comploient l'administration.

PERIODE DU GOUVERNEMENT REPRESENTATIF

- Chap. I. - La Constitution de 1791 et les débuts du régime parlementaire.
- Chap. II. - Le règne de la terreur. - Craig.
- Chap. III. - La guerre de 1812.
- Chap. IV. - La question des subsides et la réforme politique.
- Chap. V. - Les troubles de 1837-1838.
- Chap. VI. - Lord Durham. - Sa mission. - Son Rapport.
- Chap. VII. - Développements économiques avant l'Union.
- Chap. VIII. - Développement intellectuel et vie religieuse avant l'Union.

ADMINISTRATEURS

Rois	Ministres en Angleterre	Gouverneurs généraux	Présidents de la Chambre
Georges III (1760-1820)	1784 Pitt II	1786 Carleton (Dorchester)	1792 Panet 1794 Char. de Lotbin. 1797 Panet
	1801 Addington 1804 Pitt II 1806 Grenville 1807 Portland 1809 Perceval	1807 Craig	
	1812 Liverpool (Castlereagh)	1811 Prévost	
		1816 Sherbrooke 1818 Richmond 1820 Dalhousie	1815 L.-J. Papi-neau
Georges IV (1820-1830)	1827 Canning 1827 Goderish 1828 Wellington (Peel)		1823 St-Réal 1825 L.-J. Papi-neau
Guillaume IV (1830-1837)	1830 Grey-Melbourne 1834 Peel 1835 Melbourne	1830 Aylmer 1835 Gosford	
Victoria (1837-1901)		1838 Durham 1838 Colborne 1839 Sydenham	

Chapitre I

La Constitution de 1791 et les débuts parlementaires.

-Sommaire-

1. - Au Parlement d'Angleterre, Pitt proposa l'Acte de 1791 et fit passer le bill malgré l'éloquente opposition de Fox et de Burke. Ces deux amis se séparèrent sur la question de la Révolution française et désunirent ainsi les adversaires du projet.
2. - L'Acte de 1791 divisait la colonie en deux provinces. Un gouverneur général pour les deux provinces, et, pour chaque province, un lieutenant gouverneur, un Conseil législatif et une Chambre d'Assemblée constituaient l'administration. Le Roi se réservait le droit de veto.
3. - L'Acte de 1791 conservait l'essentiel de l'Acte de Québec en y ajoutant une Chambre d'Assemblée. Cependant la nouvelle constitution ne satisfait ni les Anglais ni les Canadiens français par suite des ambitions de la bureaucratie.

4. - Afin de conserver l'existence et l'influence de l'Eglise anglicane au Canada, l'Angleterre réservait le 1/7 des terres concédées pour le soutien du clergé protestant. Le Gouvernement nommait aux cures, et tous les pasteurs reconnaissaient comme métropolitain l'évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse.
 5. - Tous les citoyens se réjouirent de la nouvelle constitution. Les élections eurent lieu en 1792 et formèrent la Chambre d'Assemblée de 35 députés de langue française et de 15 de langue anglaise.
 6. - Les conditions pour être électeur et éligible étaient à peu près celles d'aujourd'hui. Les élections se faisaient avec calme, sans beaucoup de cabale. On votait oralement et ouvertement. Les députés, qui ne recevaient pas d'indemnité parlementaire, vivaient modestement pendant la session.
 7. - Réunis en Assemblée législative, les députés entrèrent en controverse au sujet de l'Orateur à élire: les Anglais proposaient M. Grant et les Canadiens M. Jean-Antoine Panet. Après une vive discussion M. Panet fut élu.
 8. - La langue française n'avait pas alors de statut légal au pays. Les députés discutèrent quelle serait la langue officielle. Le ministre Henry Dundas d'Angleterre donna instruction d'édicter les lois en anglais sans préjudice d'une traduction utile en français.
 9. - Pendant les 3 Parlements, de 1792 à 1804, les députés votèrent 115 lois dont les principales sont la loi de judicature, la loi des finances, la loi de milice, la loi de voirie. Ces deux dernières occasionnèrent des troubles et des émeutes.
 10. - Sir Robert Prescott remplaça Lord Dorchester en 1794. Il eut des démêlés avec les fonctionnaires qui spéculaient sur les terres concédées par le Gouvernement. Rappelé en Angleterre en 1799, il fut suppléé par Robert Shore Milnes et par Thomas Dunn.
 11. - L'Institution Royale fut suggérée par l'évêque anglican Mountain qui voulait angliciser les Canadiens français par l'enseignement. Sir Robert Shore Milnes proposa une loi devant constituer une corporation politique. En 1827, Lord Bathurst tenta en vain de former un comité catholique.
- ✓ 10 - L'ACTE DE 1791 AU PARLEMENT D'ANGLETERRE. - Le Parlement d'Angleterre était depuis longtemps bouleversé par les changements ministériels. Mais, à cette époque, venait d'arriver au pouvoir un homme capable de s'y maintenir longtemps, William Pitt. Fils du grand ministre qui avait conduit la guerre de Sept Ans, tory imbu d'idées libérales, il sut faire avancer l'Angleterre et ses colonies dans la voie de l'organisation démocratique. Pitt proposa lui-même l'Acte de 1791. Le Parlement ne l'accepta pas d'emblée. L'opposition, peu nombreuse il est vrai, se composait d'éminents orateurs, entre autres Fox et Burke, qui ne manquèrent pas d'embarrasser le Gouvernement. Toutefois les deux chefs du parti whig se désunièrent parce qu'ils mêlèrent au débat la question de la Révolution française que Fox admirait et que Burke condamnait. Ces amis, liés depuis vingt-deux ans, se séparèrent avec une émotion qui alla jusqu'aux larmes. Burke se joignit à Pitt appuyant une politique de conciliation, alors que Fox restait attaché à la politique d'assimilation.
- ✓ 20 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DEUX PROVINCES. - L'Acte de 1791 divisait la colonie en deux provinces: le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (Ontario). Ce système permettait aux deux grandes races qui habitaient le pays de se développer chacune selon ses aspirations originales et de se gouverner par des lois appropriées à son caractère. Un gouverneur général présidait à l'administration, aidé d'un lieutenant-gouverneur et, pour chaque province, d'un Conseil législatif nommé par le Roi, d'au moins 15 membres pour le Bas-Canada et de 7 pour le Haut-Canada. La nouveauté était une Chambre d'Assemblée élue par le peuple. Le Roi se réserva le droit de veto, soit par lui-même, soit par son gouverneur. En plus, il pouvait désavouer n'importe quelle loi dans les deux ans qui suivaient sa votation.
- ✓ 30 - APPRECIATION DE L'ACTE DE 1791. - L'Acte de 1791 n'abrogeait pas l'Acte de Québec de 1774, mais seulement l'amendait. Tout l'essentiel demeurait sauf quelques changements dans l'organisation du Conseil législatif et la création d'une Chambre d'Assemblée. Les Canadiens gardaient le libre exercice de leur religion, ainsi que leurs lois civiles françaises. William Pitt avait eu l'ambition de rendre justice à tous. Cependant cette constitution conférait au gouverneur un pouvoir arbitraire, attendu qu'il pouvait, avec l'Exécutif et le Conseil législatif dont les membres étaient nommés à vie, faire échec indéfiniment à la Chambre d'Assemblée. Au Bas-Canada, le Conseil législatif, composé en grande majorité d'Anglais, se posa en défenseur attitré des citoyens anglais. A cause de ce vice fondamental et de circonstances diverses, la Constitution ne donna pas les résultats qu'on en attendait: les Canadiens français se crurent toujours victimes de l'oligarchie anglaise, tandis que les Anglais se plaignaient de ce que les lois étaient faites à leur détriment, c'est-à-dire plutôt favorables à l'agriculture qu'au commerce, et qu'il était

gouvernés par une majorité de Canadiens français qu'ils dédaignaient.

- 40 - RESERVES DU CLERGE PROTESTANT. - L'Angleterre avait prétendu que les colonies américaines s'étaient séparées de la Métropole parce qu'elles étaient devenues trop partisans du régime démocratique. Elle voulut préserver le Canada du même danger en instituant des titres de noblesse en faveur du Conseil législatif et en assurant la survivance et la perpétuité d'une Eglise établie, c'est-à-dire d'une Eglise d'Etat. En fait, les titres de noblesse concédés aux Conseillers législatifs ne devinrent jamais héréditaires, mais la subsistance de l'Eglise d'Angleterre établie au Canada fut assurée par les réserves du clergé protestant.

Chaque fois qu'un lot était concédé à un propriétaire, le septième de cette concession était réservé au clergé protestant. De même les rentes ou profits éventuels provenant de ces terrains devaient être affectés au même but. Le gouverneur, qui garantissait ainsi la vie des ministres, avait droit de présenter les titulaires aux différentes cures.

- 50 - PREMIERE CHAMBRE D'ASSEMBLEE. - Alured Clarke, en l'absence de Lord Dorchester, proclama la nouvelle constitution, le 26 décembre 1791. Les Canadiens français comme les Canadiens anglais célébrèrent cet événement par des banquets et des réjouissances. Tout le monde paraissait content, et la paix semblait définitivement rétablie au Canada. Pour la représentation à chacune des Chambres d'Assemblée, les deux provinces furent divisées en comtés. En juin 1792 eurent lieu les premières élections. Quoique la population anglaise ne comptait guère dans le Bas-Canada que le cinquième de la population totale, les électeurs élurent 35 députés de langue française et 15 de langue anglaise dont 6 par ailleurs étaient mariés à des canadiennes françaises. Sans doute les représentants de la Couronne durent user de toute leur influence pour aider les candidats anglais. Les Canadiens ne paraissaient pas convoiter beaucoup le mandat de député, parce qu'ils étaient pauvres et que les élus, obligés de négliger leurs affaires au profit de la politique, ne recevaient aucune indemnité parlementaire.

- 60 - NOS PREMIERES ELECTIONS ET NOS PREMIERS DEPUTES. - Les conditions requises pour être électeur et éligible ressemblaient à celles d'aujourd'hui. Cependant la loi ne fait aucune distinction de sexes. Etaient seulement exclus de la Chambre les membres du Conseil législatif et les ministres du culte.

Sauf dans les villes, on ne tenait pas d'Assemblées publiques, et il ne paraissait pas de bon ton de solliciter le vote des électeurs, si ce n'est par la publication de manifestes dans la Gazette et par des circulaires. La distribution de co-cards permettant aux partisans du même parti de se reconnaître semblait même une espèce de corruption. L'officier rapporteur, nommé par le Gouvernement, fixait la date et le lieu de la votation qui se faisait oralement et ouvertement.

Les députés élus remerciaient par une lettre publique et parfois accordaient des gratifications aux pauvres. Aux jours de session, ils se rendaient à Québec, louaient une chambre dans une maison privée, et, le plus souvent, se nourrissaient avec les aliments qu'ils avaient apportés. "Ces provisions consistaient en un petit baril de lard, de porc frais rôti, des pommes de terre, un pain de ménage, de la mélasse, etc.". L'économie s'imposait à ces hommes peu fortunés qui déjà consentaient au lourd sacrifice de leur temps pour le bien de la chose publique.

- 70 - L'ELECTION DE L'ORATEUR. - La première session du Parlement du Bas-Canada se tint à Québec dans l'ancien palais épiscopal, le 17 décembre 1792. Le lendemain, les députés procédèrent au choix de l'Orateur, ce qui occasionna une controverse entre la minorité anglaise et la majorité française. Les Anglais proposaient M. Grant, parce qu'il parlait les deux langues. Les Canadiens français lui préféraient M. Jean-Antoine Panet qui, lui aussi, pouvait s'exprimer suffisamment en anglais comme en français. Le débat ne manqua pas d'une certaine acrimonie. On eut la tristesse de voir M. Pierre-Louis Panet, cousin du précédent, prendre fait et cause pour les Anglais, sous le prétexte que l'Orateur de la Chambre devait parler la langue du Souverain. M. Jean-Antoine Panet fut néanmoins élu Orateur.

- 80 - LA LANGUE FRANCAISE. - A cette époque, la langue française n'avait pas encore de statut légal au Canada. On sait qu'aucun document constitutionnel n'en garantissait l'usage. Toutefois les documents officiels avaient toujours été fournis dans les deux langues, et les deux langues avaient libre cours devant les tribunaux. L'Acte de 1791 n'avait rien stipulé à ce sujet. Il appartenait donc aux députés de s'entendre et de régler cette question.

Dès l'ouverture du Parlement, on discuta en quelle devait être rédigée le texte officiel des lois. Le député Richardson proposa d'accepter le texte anglais comme officiel avec traduction obligatoire en français. Mais les Canadiens tenaient à mettre les deux langues sur le même pied. Le débat dura trois jours, et l'on vit nos premiers orateurs, entre autres Joseph Papineau et Pierre Bédard, s'illustrer déjà en éloquence politique. Lord Dorchester, revenu à Québec le 24 septembre 1793, reçut du ministre de l'Intérieur en Angleterre, Henry Dundas, une communication exprimant l'avis qu'il importait que les lois de la province "soient édictées en langue anglaise, sans préjudice d'une traduction utile en français". Nécessairement cette opinion prévalut.

- 90 - LEGISLATION. - Pendant nos trois Parlements, de 1792 à 1804, il se tint 13 sessions qui votèrent 115 lois dont voici les principales:
- a) - LOIS DE JUDICATURE (1794). - La Chambre décida de réorganiser les cours de justice en divisant le Bas-Canada en trois districts: Québec, Montréal, Trois-Rivières. À Québec et à Montréal, le Gouvernement nomma un juge en chef et trois juges puînés. Aux Trois-Rivières, deux juges de la Cour du Banc du Roi devaient siéger avec le juge provincial. Une cour de Circuit appelée par le peuple "Cour de Tournée" jugeait les causes de moindre importance. La cour d'Appel était constituée par le Gouverneur, le Conseil exécutif et quelques adjoints. Ce régime dura cinquante ans.
 - b) - LOIS DE FINANCES. - Depuis la conquête, l'Angleterre avait à peu près payé toutes les dépenses requises à l'administration du Canada, ne recevant en retour que quelques droits imposés sur certains articles. Dès la première session, la Chambre d'Assemblée résolut d'établir un fonds à cette fin de défrayer les dépenses des officiers civils.

Les lois fiscales suscitaient alors des disputes entre les deux provinces au sujet de la perception des douanes, parce que toutes les marchandises, entrant au pays par le St-Laurent, payaient des droits au Bas-Canada, non sans préjudices pour le Haut-Canada. Après quelques pourparlers, on en vint à une entente: désormais le revenu des douanes serait distribué au pro rata des importations destinées à chacune des provinces.

- c) - LOI DE MILICE. - En 1794, Lord Dorchester, inquiet par les relations tendues entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et aussi par l'attitude hostile de la France, pourvut à la réorganisation de la milice en faisant voter par les Chambres un bill de service militaire. Tous les hommes valides de 18 à 60 ans devaient s'enrôler en cas de besoin. Deux fois par année, en juin et en octobre, avaient lieu les exercices militaires. Etaient exemptés du service le clergé, les administrateurs, les juges et les autres personnes indispensables à la vie civile.
- d) - LOI DE VOIRIE. - Le Gouverneur proposa, la même année, une loi dans le but d'améliorer les chemins et d'ouvrir de nouvelles routes. Le bill pourvoyait à la construction des ponts, à l'entretien des cours d'eau, etc. Il créait un organisme ayant la faculté d'imposer des cotisations, des corvées et même des pénalités contre ceux qui contreviendraient aux règlements. Cette mesure, excellente et nécessaire, heurtait malheureusement la routine et les préjugés du peuple qui l'accueillit de fort mauvaise grâce. La loi de voirie comme la loi de service militaire causèrent des mécontentements et même des émeutes en certaines régions, surtout dans le district de Montréal. Des groupes politiques manifestèrent avec violence et rudoyèrent les agents du gouvernement. Heureux d'exploiter la colère de la population, nombre d'émissaires français, passant par les Etats-Unis, vinrent au Canada avec l'intention de provoquer un retour à l'allégeance française. Mais la Révolution, avec ses excès, avait mis le peuple sur ses gardes non moins que l'avertissement solennel de Mgr Hubert, évêque de Québec.

- 100 - LE GOUVERNEUR PRESCOTT. - Sir Robert Prescott succéda à Lord Dorchester en 1796, après avoir administré le pays pendant un an comme lieutenant-gouverneur. Il dut subir les troubles qu'occasionnèrent la loi du service militaire et la loi des chemins. Mais les démêlés qu'il eut à soutenir contre le juge en chef Osgood et les Conseillers législatifs lui infligèrent encore de plus rudes ennuis. Pour encourager la colonisation, le gouvernement distribuait des terres. Les abus ne tardèrent pas à se produire. Certains fonctionnaires sollicitèrent pour eux et leurs amis au point que cela devenait une scandaleuse spéculation. Le Gouvernement tenta de supprimer cet abus et souleva un conflit. Le duc de Portland, ministre des Colonies, prévenu par les fonctionnaires, rappela en 1799 Sir Robert Prescott qui, tout en gardant son titre de gouverneur, fut suppléé au Canada par le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes et ensuite par l'honorable Thomas Dunn en attendant l'arrivée de Sir James Craig en 1807.

- 110 - INSTITUTION ROYALE (1801) - Le Révérend Jacob Mountain, évêque anglican de Québec, présenta au gouvernement un mémoire dans lequel il prétendait démontrer que la mésentente entre les deux races du Canada provenait de ce que les Canadiens ne savaient pas la langue anglaise. Il proposa de faire envoyer des maîtres anglais dans les villes et villages de la province. On réserverait des terres dont le revenu servirait à défrayer les dépenses de ces professeurs.

Le lieutenant-gouverneur, Sir Robert Shore Milnes, acquiesça à cette suggestion, et prit sur lui de faire passer une loi dans ce sens. Bien que cette organisation dût être anglaise et protestante, la loi fut votée quand même par les Chambres distraites, sans doute parce qu'elle laissait une entière liberté à toute autre organisation. On nomma des syndics formant une corporation politique sous le nom d'Institution Royale.

En 1827, Lord Bathurst, devant l'insuccès de la première loi, tenta de former un comité séparé pour régir les écoles catholiques, mais le projet n'eut pas de suite.

LECTURES:

Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, L'Acte Constitutionnel de 1791, p. 665 et sq.

F.-X. Garneau, Histoire du Canada, (éd. Alcan), t. II, p. 431 et sq.

L'Hon. juge Fabre-Surveyer, Les élections de 1792, dans la Revue Trimestrielle, année 1927, p. 1 à 19.

DEVOIRS:

Exposer les origines de notre première Chambre d'Assemblée.

Dites quel fut le sort de la langue française depuis la date des capitulations jusqu'à maintenant.

Discours de William Pitt au Parlement de Londres proposant la Constitution de 1791.

Chapitre II

Le règne de la terreur. - Craig.

-Sommaire-

1. - James Craig trouva le Canada dominé par Mountain, Sewell et Ryland avec qui il sympathisa. Il ambitionna d'assujettir la Chambre d'Assemblée et l'Eglise catholique.
2. - Avant l'Acte de 1791, on avait remarqué au Canada un commencement de partis politiques: les constitutionnalistes et les tenants de l'Acte de Québec. Après 1791, il y eut le "parti du gouverneur", et le parti des Canadiens français qui soutenait la Chambre d'Assemblée.
3. - Par représailles contre le juge de Bonne qui s'était opposé à ce qu'une indemnité soit accordée aux députés résidant loin de Québec, M. Bourdages proposa un bill devant rendre les juges inéligibles à la Chambre d'Assemblée. Ce bill voté par la Chambre fut d'abord rejeté par le Conseil législatif et ensuite accepté par ce dernier.
4. - Craig tenta d'intimider le peuple en faisant saisir le Canadien et emprisonner plusieurs notables (1810). Il lança une proclamation pour se défendre contre les accusations répandues contre lui. De nouvelles élections ramenèrent les mêmes députés à la Chambre.
5. - Le juge Sewell envoya un rapport à Londres recommandant d'angliciser la province du Bas-Canada. Craig adressa, lui aussi, un rapport dans lequel il proposait la suppression de la Chambre et l'union des deux Canadas.
6. - Craig chargea Ryland d'une mission politique en Angleterre. Ryland se heurta aux idées de Peel qui ne voulait pas molester la majorité. Lord Liverpool conseilla de chercher l'appui de la Chambre d'Assemblée.
7. - Craig termina son administration par une session de paix. La Chambre déclara les juges inéligibles et vota plusieurs lois importantes.
8. - La situation de l'Eglise catholique était alors critique à cause des lois de la Grande-Bretagne. Elle fut encore compromise par un procès devant le juge Sewell imbu de gallicanisme parlementaire.
9. - Tout en remplissant sa mission politique en Angleterre, Ryland devait chercher à faire assujettir l'Eglise. Une lettre de Mgr Plessis qui s'intitulait "Evêque de Québec" semblait devoir servir ses plans. Mais, à Londres, l'affaire n'eut pas de suite.
10. - Mgr Plessis, né à Montréal en 1763, et nommé évêque de Québec en 1806, défendit l'Eglise contre la suprématie royale. Il combattit les prétentions de Craig et assura l'indépendance du clergé. Lord Bathurst admit son titre "d'Evêque de Québec".

- 10 - LE NOUVEAU GOUVERNEUR. - A l'arrivée de Sir James Craig, le 18 octobre 1807, le Canada subissait la domination d'un triumvirat redoutable aux Canadiens: le Docteur Mountain, le juge Jonathan Sewell et le secrétaire Ryland, le plus fanatique des Anglais venus au pays. Le nouveau gouverneur était un militaire cassant et arbitraire, ambitieux de tout dominer. Il sympathisa très vite avec Ryland. Toute son administration parut avoir eu pour fins principales: l'assujettissement de la Chambre d'Assemblée et de l'Eglise catholique. La tradition a dénommé son gouvernement, non sans une pointe d'exagération, "le règne de la terreur".

I - Difficultés politiques.

- 20 - PARTIS POLITIQUES. - Avant la Constitution de 1791, il y avait eu comme un commencement de partis politiques au Canada: un groupe de citoyens s'appelaient "Constitutionnalistes", parce qu'ils réclamaient la formation d'un parlement, tandis que les autres tenaient pour l'Acte de Québec. Mais ce ne fut là qu'une division passagère. Plus tard seulement, on vit des groupes se combattre avec des programmes mieux définis. Sous Craig, les divergences s'accusèrent d'une façon plus prononcée. Il y eut le parti "tory" comprenant le gouvernement, les fonctionnaires et les marchands anglais soutenus par la Compagnie du Nord-Ouest. Les Canadiens français formaient l'autre parti qui se donnait pour mission de soutenir la Chambre d'Assemblée. Ces derniers trouvaient, dans l'idée de maintenir leurs lois, leur religion et leur race, un programme suffisamment établi pour se rallier tous sous le même drapeau politique.
- 30 - INELIGIBILITE DES JUGES. - L'administration de Craig commença plutôt avec calme. Mais un incident vint mettre le feu aux poudres. La Chambre proposa d'accorder une certaine indemnité aux députés canadiens résidant loin de Québec et qui avaient à défrayer les dépenses de leur déplacement. Le juge de Bonne combattit cette proposition. Par représailles, les députés soulevèrent la question de l'inéligibilité des juges. M. Bourdages, à la session de 1808, présenta un bill devant rendre les juges inéligibles à la Chambre d'Assemblée. La Chambre vota la loi, mais le Conseil législatif la rejeta. Le journal "Le Canadien" soutenait la Chambre par une campagne active contre le cumul des charges. Indigné, Craig prorogea le Parlement. Aux élections qui suivirent la plupart des mêmes députés furent élus.
- A la session de 1809, la question de la non-éligibilité des juges revint sur le parquet de la Chambre, et le gouvernement nomma un comité d'enquête pour étudier les inconvénients de la situation. Bourdages proposa un nouveau bill dans le sens du précédent. Alors Craig accusa les députés de perdre leur temps et renvoya subitement l'Assemblée. Les élections furent mouvementées, mais le peuple élut encore les mêmes représentants. Alors le gouverneur parut radouci. C'est que Lord Castlereagh lui avait envoyé des instructions lui recommandant "de ne censurer aucun acte de l'Assemblée provinciale qui ne fût clairement inconstitutionnel et illégal". Le bill sur l'inéligibilité des juges fut voté cette fois par le Conseil législatif, mais avec cet amendement que la loi ne serait applicable qu'à l'expiration du présent Parlement. Les députés refusèrent l'amendement. Ils eurent tort et, par là, dépassèrent leur juridiction. Craig prorogea de nouveau les Chambres.
- 40 - CRAIG TENTE D'INTIMIDER PAR UN COUP DE FORCE. - Dans le dessein de poursuivre sa politique d'intimidation, le 17 mars 1810, Craig fit envahir les bureaux du "Canadien" par une escouade de soldats qui s'emparèrent de tous les papiers importants. M. Lefrançois, directeur du journal, fut conduit en prison. Et partout, dans la ville de Québec, des patrouilles circulèrent jetant la terreur auprès de la population. Deux jours plus tard, Bédard, Blanchet et Taschereau furent arrêtés et incarcérés sans aucune forme de procès. Pour se justifier, Craig lança une proclamation violente et pathétique. En réponse, lors des élections suivantes, le peuple élut les mêmes députés y compris Bédard et Blanchet encore détenus dans les cachots de l'Etat.
- 50 - RAPPORTS DU JUGE SEWELL ET DE CRAIG. - La même année, le juge Sewell envoya en Angleterre un rapport sur la situation du Canada. A son avis, "cette province devait être transformée en colonie anglaise, ou l'Angleterre finirait par la perdre". Pour atteindre cet idéal, il fallait "réaliser l'unité de la religion, des lois, de la langue". On y parviendrait en faisant venir de nombreux immigrants américains qui noieraient la population canadienne-française, et ensuite en unissant les deux provinces sous un seul gouvernement.
- Le gouverneur Craig s'inspira du rapport de Sewell dans une dépêche qu'il adressa au Gouvernement Impérial. Il accusait les Canadiens d'avoir des tendances révolutionnaires, d'être hostiles aux institutions britanniques et de vouloir retourner à l'allégeance française. La gloire militaire de la France, prétendait-il, éblouissait les Canadiens français et leur faisait regarder Napoléon Ier comme un libérateur. En conséquence, il suggérait l'abrogation de la Constitution de 1791, la suppression de la Chambre d'Assemblée et l'union des deux Canadas. On fond, cela revenait à détruire l'oeuvre de William Pitt en battant en brèche les principes mêmes du grand homme d'Etat, puisqu'on supprimerait ainsi le gouvernement de la majorité et qu'on laisserait 20,000 Anglais dominer 250,000 Canadiens français.

- 60 - MISSION POLITIQUE DE RYLAND. - Pour arriver à ses fins, Craig envoya à Londres, en juin 1810, son secrétaire Ryland. Mais ce dernier se heurta aux convictions de Peel qui ne voulait pas "molester le parti le plus nombreux". Lors d'une audience que lui accordèrent les membres du Cabinet britannique, Ryland perçut chez tous un désir de conciliation et un blâme non déguisé des agissements du gouverneur du Canada. Lord Liverpool envoya peu après des instructions à Sir James Craig où il affirmait que "l'Exécutif ne dépend pas de l'Assemblée", mais où il conseillait aussi "de rechercher l'appui de la Chambre telle qu'elle est actuellement constituée".
- 80 - UNE SESSION DE PAIX. - Une dernière session eut lieu avant le départ de Craig. Elle fut calme et paisible. Le bill déclarant les juges inhabiles à être élus comme députés fut voté par les deux Chambres. On régla la façon d'admettre les étrangers dans la Province. Une loi se rapportant au cas d'emprisonnement de Bédard et de Blanchet fut d'abord présentée, mais ensuite retirée. Les deux citoyens se trouvaient d'ailleurs déjà élargis.

II - Difficultés religieuses.

- 90 - SITUATION DE L'EGLISE. - En même temps que se poursuivait la crise politique, se déroula une crise religieuse. Comme on l'a vu précédemment, il ne pouvait y avoir au Canada, d'après la constitution britannique, une hiérarchie religieuse relevant d'un pouvoir étranger, c'est-à-dire autre que l'Angleterre. Londres avait donné des "instructions" pour maintenir l'Eglise catholique sous la suprématie de Roi. En réalité, ces instructions étaient restées sans effets parce qu'elles étaient essentiellement incompatibles avec le caractère de la religion catholique. Néanmoins le Lord Bishop Mountain protestait contre le chef de l'Eglise catholique au Canada qui osait se nommer "Evêque de Québec". "Si on ne réprime pas cet abus, disait-il, il y aura l'Evêque du Pape au-dessus de l'Evêque du Roi". Un incident à propos d'une division de paroisse devait porter la difficulté devant le tribunal civil. L'autorité judiciaire paraissait toute disposée à combattre les tendances de l'Eglise opposées aux "instructions royales". Le juge Sowell était un juriste régalien, imbu de gallicanisme parlementaire, le secrétaire d'Etat, Ryland, avouait son ambition "de saper graduellement l'influence et l'autorité des prêtres romains". La cause de l'Eglise semblait donc fort compromise entre les mains de ces hommes qui trouvaient dans le gouverneur un collaborateur puissant sinon un complice.
- 100 - MISSION RELIGIEUSE DE RYLAND. - En même temps que Ryland devait travailler en Angleterre à obtenir un changement de constitution, il avait pour mission d'insister afin que "la Couronne assume le patronage de l'Eglise de Rome conformément aux instructions royales". Sur ces entrefaites, Mgr Plessis publia une lettre pastorale dans laquelle il s'intitulait "Joseph-Octave Plessis, par la grâce du Saint-Siège, Evêque de Québec". Aussitôt Craig et le Docteur Mountain accusèrent Mgr Plessis d'un crime d'état et firent parvenir à Londres le document compromettant. Mais, à cause des embarras politiques que traversait alors l'Angleterre, les choses traînèrent en longueur. Il est vrai que Lord Liverpool prépara un document devant satisfaire les opinions de Ryland, mais Lord Eldon émit des scrupules à ce sujet, et l'affaire n'alla pas plus loin. Le départ de Craig (1811), qui fut remplacé par Sir Georges Prevost, homme soucieux de rendre justice à tous, mit fin à la crise religieuse parlementaire.
- 110 - MONSIEUR PLESSIS. - Monseigneur Joseph-Octave Plessis, né à Montréal en 1763 et nommé évêque de Québec en 1806, fut le principal ouvrier de notre autonomie ecclésiastique. Il combattit avec un remarquable courage toutes les prétentions du gouverneur anglais. Il refusa de demander "l'autorisation royale" pour l'ordination de ses prêtres et la nomination des curés. Sa grandeur d'âme et son indomptable énergie se révélèrent surtout dans une lettre à Craig, et peut-être encore davantage dans une entrevue célèbre où furent employés contre lui tous les moyens de séduction et d'intimidation. Par son activité et son adresse, l'Eglise catholique au Canada conquiert une indépendance presque complète. Après l'échec de Ryland, Lord Bathurst écrivait un document dans lequel il donne en fait à Mgr Plessis le titre: "d'Evêque de Québec". Nommé au Conseil législatif en 1817, il mourut en 1825.

LECTURES:

M. Thomas Chapais, Cours d'histoire du Canada, t. II, cinquième leçon: la crise politique sous Craig, p. 171 et sq.

Abbé J.-B.-A. Ferland, Notice biographique de Mgr Jos.-Octave Plessis, publiée dans le Foyer Canadien, 1863, Chap. IV, V, VII.

L.-O. David, Mgr J.-O. Plessis, premier archevêque de Québec. Ce volume contient en appendice plusieurs éloges de Mgr Plessis.

DEVOIRS:

Montrer jusqu'à quel point l'administration de Craig mérite d'être appelé "le règne de la terreur".

Exposer les graves dangers auxquels se trouvait alors exposée l'Eglise catholique.

Rédiger un mémoire de Mgr Plessis à Craig où l'Evêque de Québec prend nettement position contre les prétentions injustifiées du gouverneur.

Chapitre III

La guerre de 1812

-Sommaire-

1. - Les causes lointaines de la guerre de 1812 furent l'antipathie des Etats-Unis pour l'Angleterre et le dommage causé à leur commerce par les "ordres en Conseil". La question des Indiens qui empêchaient l'extension des Etats-Unis vers l'Ouest eut peut-être des effets décisifs.
2. - Les causes prochaines de la guerre furent l'habileté de Napoléon Ier à exploiter la situation pour créer un nouvel ennemi à l'Angleterre, l'enrôlement forcé des marins et l'attitude hostile de la marine britannique.
3. - Les Etats-Unis projetèrent de conquérir le Canada. Les circonstances leur paraissaient très favorables. Le gouverneur Sir Georges Prevost leva des milices et se fit voter des fonds. Le Congrès décida d'envahir le Canada par l'Ouest, le centre et l'est.
4. - Les troupes anglo-canadiennes furent heureuses sur terre. Brock repoussa Hull; Brock et, après sa mort, Sheaffe vainquirent Van Rensselaer à Queenstown Heights. Prevost fit reculer Dearborn au lac Champlain.
5. - Sur mer, les Etats-Unis l'emportèrent. Ils s'emparèrent de la Guerrrière, du Frolic, du Macedonian et du Java, etc. Ces victoires donnèrent confiance aux Américains et déprimèrent les Anglais.
6. - En 1813, les opérations se divisèrent aussi en trois groupes: le général anglais Proctor fut vaincu par Harrison à Moraviantown; Les Américains s'emparèrent de York; Wilkinson et Hampton se dirigèrent vers Montréal, mais, à Chrysler's Farm, l'arrière-garde de Wilkinson fut battue par Morrisson.
7. - Charles de Salaberry, à la tête de 300 Canadiens, résolut de barrer la route à Hampton. Le 23 octobre, une bataille s'engagea à Châteauguay. Ce fut une éclatante victoire à l'honneur des Canadiens français.
8. - Les principaux faits d'armes de la campagne de 1814 furent l'échec des Américains à Lundy's Lane et l'excursion avortée de Prevost au Lac Champlain. La paix en Europe devait favoriser la paix en Amérique.
9. - Le traité de Gand signé le 24 décembre 1814 mit fin aux hostilités et rétablit le Statu quo.
10. - La guerre de 1812 exerça une grande influence sociale. Elle aida au développement du sentiment national. Les Loyalistes eurent une part plus large dans l'administration. Les Canadiens français avaient prouvé leur loyalisme à la Couronne britannique.
11. - CAUSES LOINTAINES DE LA RUPTURE ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'ANGLETERRE. - Les Etats-Unis avaient gardé une certaine rancœur contre l'Angleterre depuis la guerre de l'indépendance. Le parti démocrate dirigé par Jefferson ne cachait pas ses sentiments hostiles à l'égard de l'ancienne mère-patrie. Déjà, en 1793, lors de la guerre entre la France et l'Angleterre, un groupe d'Américains auraient voulu s'allier à la France. En 1805, la paix fut de nouveau rompue, ce qui affecta le commerce de l'Amérique. Napoléon, décidé de "vaincre la mer par la terre", déclara son fameux blocus continental. Par représailles, la Grande-Bretagne édicta ses "ordres en Conseil" prétendant contrôler tout commerce étranger avec la France. La marine américaine se voyait ainsi menacée de destruction. Habilement Napoléon chercha à capter les sympathies des Américains en consentant la vente de la Louisiane. Les prétentions du Parlement britannique à rechercher ses matelots déserteurs vont tendre encore les relations. Sous ce prétexte, le vaisseau anglais, le Léopard, attaqua, en 1807, la frégate américaine, la Chesapeake. Bien qu'il y eut complète réparation

dans la suite, cet incident ne laissa pas de produire une choquante impression.

Toutefois il semble que les difficultés commerciales auraient pu se régler en dehors de la guerre. Ce qui poussait les Etats-Unis semble avoir été plutôt la question des Indiens. Les Américains, désireux d'étendre leur colonisation vers l'Ouest, se butaient aux Indiens qui leur faisaient une barrière. Or l'Angleterre protégeait les sauvages et les soutenait dans leur prétention à constituer une confédération nationale, sous la présidence du chef Tecumseh.

- 20 - CAUSES PROCHAINES DE LA GUERRE. - En 1810, Napoléon proposa de révoquer ses décrets de Berlin et de Milan à condition que les Etats-Unis obligent l'Angleterre à respecter leurs droits. Le Congrès entra dans ce plan et rompit tout commerce avec l'Angleterre. On décida de remplir sans retard les cadres de l'armée. A ce moment, le sentiment antibritannique fut surexcité par une correspondance de Craig avec son agent Henry, que celui-ci livra à Madison pour une somme de \$10,000. Le 1er juin 1812, le Président réclama du Congrès une déclaration de guerre alléguant quatre causes principales: "l'enrôlement forcé de nos marins, le harcèlement de nos navires marchands le long du littoral américain par les croiseurs britanniques, le blocus des côtes européennes, et enfin les ordres en Conseil". Le peuple la regarda comme une seconde guerre de l'indépendance.

I - Campagne de 1812.

- 30 - PROJETS DE CONQUETE DU CANADA ET PLAN D'ATTAQUE. - L'Angleterre et les Etats-Unis, entrant en lutte, ne pouvaient trouver un autre champ de bataille que le Canada. "Le moyen de vaincre la Grande-Bretagne sur l'océan, s'écriait Henry Clay, est de la chasser de la terre". Et Jefferson était sûr que "l'acquisition du Canada serait l'affaire d'une simple promenade". En réalité nous n'avions alors qu'une population de 500,000 âmes quand nos voisins en comptaient plus de 7,000,000. Nous ne pouvions mettre sur pieds que 12,000 soldats pour défendre une frontière de 1,000 milles menacée par 150,000 militaires américains. Impossible de compter beaucoup sur l'Angleterre, aux prises avec la France, l'Espagne et la Russie.

Le gouverneur Prévost ne désespéra pas cependant. Il organisa courageusement la résistance, fit voter une loi de milice qui lui permit de lever 2,000 miliciens, obtint des crédits pour subvenir aux dépenses de guerre, et, pour suppléer à la pénurie du trésor, provoqua l'émission du papier-monnaie.

Le Congrès décida d'envahir le Canada par trois endroits à la fois: 1o le général Hull, commandant de l'armée de l'Ouest, passerait par Détroit, 2o le général Van Rensselaer, commandant de l'armée du centre, par Niagara, 3o le général Dearborn, commandant de l'armée de l'est, par le lac Champlain. Ces trois armées compaient exécuter leurs manœuvres simultanément et diviser ainsi les forces canadiennes. Leur succès dépendait, pour une part, de leur parfaite coopération.

- 40 - VICTOIRES CANADIENNES SUR TERRE. - 1o L'armée de l'Ouest. - Le général Hull s'avança par la rivière de Détroit pour assiéger Malden, mais il s'arrêta en apprenant la chute de Michillimackinac, l'approche d'une troupe d'Indiens et l'interception de son ravitaillement par Tecumseh.

Le général Isaac Brock commandait les forces du Haut-Canada. Il poursuivit l'armée de Hull qui se rendit sans coup férir. La reddition du Michigan a été considérée comme "le trait le plus déshonorant de l'histoire américaine" (W. Elson).

2o L'armée du centre. - Le 13 octobre, le général Van Rensselaer tentait d'envahir à son tour le Haut-Canada par la rivière Niagara. Il alla s'établir près de Queenstown. Brock accourut du fort George et délogea l'ennemi mais il fut frappé d'une balle et mourut glorieusement. Le général Sheaffe remplaça Brock et acheva la victoire de Queenstown Heights où les Américains laissèrent un grand nombre de prisonniers.

3o L'armée de l'est. - Au lac Champlain, le général Dearborn n'avait pas bougé de l'été avec son armée de 10,000 hommes. Quelques escarmouches seulement s'étaient produites à Saint-Régis et à Lacalle où les Américains se fusillèrent dans l'obscurité. Sir Georges Prévost alla rencontrer les troupes de Dearborn qui, sans livrer bataille, retraits vers Plattsburg et vers Burlington.

- 50 - PERTES NAVALES DES TROUPES ANGLO-CANADIENNES. - Les Américains, battus sur terre, obtinrent des avantages inattendus sur mer. Le 19 août, la frégate américaine, la Constitution obligea la frégate anglaise la Guerrière à baisser pavillon. Cette victoire avait son importance puisqu'elle allait mettre fin à l'enrôlement forcé des marins. Un peu plus tard, au large de la côte de la Caroline du Nord, la corvette de guerre américaine le Wasp abattait le drapeau anglais du Frolic après un combat des plus sanglants. Mais le même jour le vaisseau anglais, le Poictiers captura le Wasp. Une semaine après, la frégate United States s'empara du Macedonian, et la Constitution, déjà célèbre, détruisit entièrement le Java.

L'effet moral de ces victoires fut notable chez les belligérants: les matelots américains acquirent une nouvelle confiance en eux-mêmes, et Canning, au Parlement de Londres, déplora "que la marine britannique ait vu rompre le charme sacré de son invincibilité.

II - Campagne de 1813.

- 60 - TROIS GROUPES D'OPERATION. - Les opérations de 1813 peuvent se diviser encore en trois groupes: l'armée de l'Ouest, l'armée du centre et l'armée de l'est.
- 10 - L'armée de l'Ouest. - Le général anglais Proctor commandait à Détroit. Après plusieurs allées et venues, il chercha à se rendre maître du lac Érié. Il pressa le capitaine Barclay d'attaquer les Américains à Put-in-Bay. Les Américains se défendirent victorieusement. Devant l'armée de Harrisson, Proctor, avec son allié Técumseh, remonta la rivière Thames jusqu'à Moraviantown, où il ne put éviter le combat; il fut battu et obligé de fuir; Técumseh fut tué. Par cette victoire, les Américains reprenaient le Michigan.
- 20 - L'armée du centre. - La flotte américaine sous la direction de Shaumessy et l'armée de terre commandée par Dearborne se dirigèrent vers York (Toronto) défendu par Sheaffe. Les Américains n'eurent pas de peine à s'emparer de la capitale. Avec une cruauté inutile, ils incendièrent les édifices publics, la Bibliothèque, le Parlement et le Palais de justice. Une série d'engagements se poursuivirent autour du lac Ontario. Sir Georges Prévost, accouru au secours des armées anglaises, aurait pu remporter des avantages appréciables, n'eût été son esprit d'indécision. Au cours de cette campagne, une femme héroïque, Laura Secord, apprenant que l'armée américaine s'avavançait pour surprendre Beaver Dam, traversa les troupes ennemies, déguisée en paysanne qui s'en irait traire ses vaches, et vint avertir Fitzgibbon qui commandait un bataillon anglais.
- 30 - L'armée de l'est. - Les succès de la flotte anglaise sur le lac Champlain maintinrent les Américains en respect pendant tout l'été de 1813. A l'automne, ces derniers décidèrent de s'attaquer à Montréal. Deux armées partirent simultanément devant opérer leur jonction au lac Saint-Louis, la première du lac Ontario commandée par Wilkinson, la seconde du lac Champlain commandée par Hampton. Elles comprenaient toutes deux 15,000 à 20,000 hommes.
- Le lieutenant-colonel Morrisson de Kingston poursuivit l'envahisseur et atteignit son arrière-garde à Chrysler's Farm. Il remporta une première victoire.
- 70 - VICTOIRE DE CHATEAUGUAY. - Cherchant à rejoindre Wilkinson, Hampton s'avança sur le chemin de Lacolle et s'empara d'Odelltown. Son intention était de quitter le Richelieu pour piquer à travers les terres et atteindre la rivière Châteauguay. Mais le colonel Charles de Salaberry, à la tête de 300 Canadiens, décida de lui barrer la route. Il se posta sur la rive gauche de la rivière et se barricada derrière des abattis d'arbres. C'est là qu'il attendit l'ennemi pendant que McDonnell, conduisant 600 miliciens Canadiens français, accomplissait une marche héroïque de 170 milles en 60 heures pour courir à son secours. Hampton tente de forcer le passage, le 23 octobre, avec un fort détachement de 3,000 hommes. Dès que la bataille s'engage, Salaberry fait sonner de la trompette dans les bois de manière à faire croire qu'il y a là des forces imposantes. Lui-même, debout sur un tronc d'arbre, dirige la manœuvre. Le colonel Purdy avec une brigade d'infanterie légère essaie de le cerner en tournant la rivière à gué. Salaberry a prévu l'attaque, il fusille l'ennemi en flanc et le fait bloquer par le capitaine Juchereau Duchesnay. Après quatre heures de combat, Hampton ordonne la retraite. Les deux armées ne pourront se joindre et l'invasion est repoussée. A la session qui suivit, la Chambre d'Assemblée vota des félicitations à Salaberry pour "la glorieuse affaire" de Châteauguay.

III - Campagne de 1814 et fin de la guerre.

- 80 - PRINCIPAUX FAITS D'ARMES. - Encore une fois, les Américains comptèrent accomplir la conquête de Montréal. Wilkinson remonta le lac Champlain, mais il fut arrêté à Lacolle. Le général Brown, qui le remplaça, remporta une victoire sur les Canadiens à Chippawa, près de Niagara. Cependant à Lundy's Lane, le général Drummond le repoussa en lui infligeant de lourdes pertes.
- En Europe, la paix se rétablissait. Napoléon avait abdiqué et était parti pour l'île d'Elbe. L'Angleterre se trouvait donc en état de venir au secours de sa colonie. Elle allait lui envoyer un bon nombre de vétérans aguerris qui "pendant sept ans n'avaient pas couché sous un toit".
- Avec ces secours, le Canada pouvait désormais prendre l'offensive. Prévost organisa une expédition concertée par terre et par mer du côté du lac Champlain. Elle n'eut pas de succès. Le capitaine Donnie échoua dans une attaque contre la flottille américaine, et, par suite de cet échec, Prévost dut retraiter sans gloire.
- 90 - TRAITE DE GAND. (1814) - Les Américains, maintenant convaincus qu'ils ne réussiraient pas à conquérir le Canada, ne tenaient pas à continuer la guerre. D'autre part, les Canadiens n'avaient combattu que pour se défendre. La paix s'imposait.
- Le traité qui mit fin aux hostilités fut signé à Gand, le 24 décembre 1814. Les deux nations revenaient au statu quo. C'était vraiment beaucoup de sang répandu et d'immenses richesses gaspillées pour aboutir à une telle conclusion!
- 100 - RESULTATS DE LA GUERRE. - Si la guerre de 1812 n'eut pas de suites politiques, elle exerça au Canada comme aux Etats-Unis une profonde influence sociale. Elle attacha plus étroitement le Canada à l'Angleterre et lui fit apprécier davantage les institutions britanniques. Comme les hostilités s'étaient surtout déroulées

dans le Haut-Canada, les Loyalistes eurent la conviction qu'ils avaient sauvé le pays et ne manquèrent pas de réclamer alors une plus grande part dans l'administration. Mais la coopération des Canadiens français, des Anglais, des Ecossais et des Irlandais devait établir une plus intense cohésion entre les groupes ethniques et contribuer à développer le sentiment national. Personne désormais ne pourrait accuser les Canadiens français d'être "de mauvais sujets britanniques". La victoire de Châteauguay constituait une preuve éclatante de leur loyalisme comme de leur patriotisme.

LECTURES:

M. Thomas Chapais, Cours d'histoire du Canada, t. II, septième leçon: Causes lointaines et causes prochaines de la guerre de 1812.

W. Elson, Histoire des Etats-Unis, Chap. XVII: Evénements militaires.

Benjamin Sulte: La bataille de Châteauguay.

DEVOIRS:

Exposer les origines de la guerre de 1812.

Expliquer comment les Canadiens français ont prouvé leur attachement à la Couronne britannique pendant la guerre de 1812.

Discours de Sir Georges Prévost aux troupes de Salaberry après la victoire de Châteauguay.

Chapitre IV

La question des subsides

-Sommaire-

1. - Après la guerre de 1812, le Gouvernement du Bas-Canada essaya une politique de conciliation et donna des preuves de sa bienveillance. Mais la Chambre demeura hostile. Sir Georges Prévost fut remplacé comme gouverneur par Sir John Sherbrooke. (1816).
2. - Les subsides consistent dans l'argent voté pour l'administration du pays. On entend par "question des subsides" le conflit qui s'est produit entre la Chambre et le Conseil législatif au sujet de la répartition des fonds publics. Trois phases.
3. - Jusqu'en 1818, l'Angleterre payait les dépenses publiques. A partir de cette date, la Chambre d'Assemblée consentit à pourvoir aux besoins du pays, mais à condition de contrôler l'emploi de l'argent.
4. - Les gouverneurs tentèrent diverses solutions par des compromis, mais la Chambre refusa leurs propositions. L'affaire Caldwell semblait autoriser son attitude défiante.
5. - Les gouverneurs continuèrent leurs efforts toujours infructueux. Les Canadiens envoyèrent une délégation à Londres. Papineau entra en lutte ouverte contre Dalhousie. Une proposition acceptable de Lord Goderich fut maladroitement refusée.
6. - Papineau fit rédiger les "92 Résolutions", document révolutionnaire qui nous nuisit auprès du ministère anglais.
7. - L'Angleterre institua un comité d'enquête dont M. Elliott était secrétaire. D'après le rapport de l'enquête, le Ministère de Londres envoya des instructions qui furent indiscretement révélées.
8. - Les deux races qui habitaient le Canada s'opposaient par leur idéal et leurs conceptions: les Anglais étaient protestants et s'attachaient au commerce et à l'industrie; les Canadiens français étaient catholiques et presque tous agriculteurs.
9. - Plus que la différence de mentalité, le vice de notre constitution dressait une race contre l'autre. Les Canadiens avaient de réels griefs. Le véritable malaise provenait de ce que le pays ne jouissait pas pleinement du régime parlementaire.

- ✓ 10 - ESSAI D'UNE POLITIQUE DE CONCILIATION. - Après la guerre de 1812, pendant laquelle les Canadiens français avaient prouvé leur indiscutable loyauté envers la Couronne britannique, Sir Georges Prévost fit de réels efforts pour répondre à leurs désirs. Le titre "d'Evêque" fut officiellement reconnu à Mgr Plessis en dépit des protestations de Ryland et de Mountain. Pierre Bédard fut nommé juge. Malgré ces marques de bon vouloir, l'Assemblée législative demeura défiante. Elle ne pouvait oublier l'administration de Craig et nourrissait une secrète passion de représailles. A tout prix, elle prétendait faire le procès des juges Sewell et Monk.

Le gouverneur Prévost, accusé d'avoir mal rempli son devoir dans la conduite des armées au cours de la dernière guerre, rentra à Londres pour défendre sa réputation. Mais il mourut peu de temps après.

Sir Gordon Drummond administra le pays pendant une année. le 12 juillet 1816, Sir John Sherbrooke prit son poste de gouverneur du Canada. A son tour, il mit tout en oeuvre pour faire cesser l'agitation populaire, et nomma Mgr Plessis au Conseil législatif. Son successeur, Charles Lennox, duc de Richmond (1818-1819), se montra moins habile. C'est sous son administration et sous celle de ses successeurs que va se développer la fameuse question des subsides.

- ✓ 20 - EN QUOI CONSISTE LA QUESTION DES SUBSIDES. - Pour administrer un pays, le gouvernement a besoin de ressources qu'il puise dans les taxes directes et indirectes. Quand arrive le moment d'établir le budget de l'année, il appartient aux députés de voter l'argent nécessaire. Les sommes ainsi votées par la Chambre portent le nom de "subsides". La part d'argent requise aux salaires des fonctionnaires s'appelle "liste civile".

On entend par "question des subsides" le conflit intervenu entre le Conseil exécutif le Conseil législatif d'une part, et d'autre part l'Assemblée législative au sujet de la répartition et du mode d'appropriation des fonds publics. Cette question bouleversa le pays pendant plus de cinquante ans. Déjà en 1791, elle apparaît dans certains défauts de l'Acte Constitutionnel. On peut diviser son histoire en trois phases:

- 10 - Phase de résistance et d'obstination (1819-28);
- 20 - Phase de concessions successives (1828-37);
- 30 - Phase qui marque le triomphe de l'Assemblée législative après l'Union des deux Canadas (1840-45).

Nous ne traiterons ici que des deux premières phases, renvoyant la troisième à la période de l'Union.

I - Résistance et obstination (1819-1828).

- ✓ 30 - COMMENT S'EST POSE LE PROBLEME DES SUBSIDES. - Le Bas-Canada percevait deux sortes de revenus: les uns couramment affectés à l'administration civile, les autres dont la législature seule avait le droit de disposer. Or les premiers étaient insuffisants et causaient, chaque année, des déficits que la Métropole se chargeait de combler. On tirait à cette fin sur les "extraordinaires de l'armée", budget impérial appliqué à la défense de la colonie.

En 1810, la Législature canadienne avait offert à l'Angleterre de pourvoir à tous les besoins du pays. Mais, absorbée par les tracasseries intérieures, l'Angleterre prit huit ans à répondre. Enfin, en 1818, épuisée par les guerres contre Napoléon Ier, elle demanda à notre Chambre d'Assemblée de défrayer les dépenses publiques. La Chambre acquiesça posant toutefois en principe que, si elle fournissait l'argent, elle contrôlerait l'emploi de cet argent. De là les conflits entre les différents pouvoirs.

- ✓ 40 - DIVERSES TENTATIVES DE SOLUTION. - En 1819, le duc de Richmond demanda à l'Assemblée de voter la liste civile et de combler les déficits. Malheureusement il eut la maladresse de majorer d'un cinquième le salaire de chaque fonctionnaire. Alors l'Assemblée résolut de voter le budget, non pas en bloc, mais article par article. Elle voyait dans les fonctionnaires publics des adversaires de notre race et de nos libertés, et elle ne voulait pas leur ouvrir sans contrôle le trésor de l'Etat. Cependant il y avait bien des inconvénients à soumettre, chaque année, à la discussion ouverte le salaire des officiers indispensables à l'administration.

A la session de 1820, Lord Dalhousie proposa le budget, non pas en bloc, mais par chapitre. La Chambre d'Assemblée accepta ce procédé, mais le Conseil législatif le refusa. Alors la Chambre revint à ses premières exigences et signifia au gouverneur qu'elle ne voterait que par articles. Peu après survint l'affaire Caldwell (1823). Quand on demanda les comptes, il manquait dans la caisse £ 96,000, soit environ le double des revenus annuels. John Caldwell, procureur général, avait soustrait cette somme qu'il avait placée dans des spéculations personnelles. La première culpabilité revenait sans doute au Commissaire de Trésor qui avait négligé de vérifier les comptes. Quoiqu'il en soit, cette scandaleuse concussion paraissait justifier les exigences de l'Assemblée.

En 1824, Dalhousie proposa le budget encore en deux parties. La Chambre refusa de l'approuver et commit l'impertinence de diminuer d'un quart le traitement des fonctionnaires. L'année suivante, le lieutenant-gouverneur, Sir Francis Burton, en l'absence de Dalhousie passé en Europe, tenta un essai de conciliation par le moyen d'un compromis, mais il fut blâmé par Lord Bathurst. Au retour du gouverneur, la lutte recommença.

II - Phase de concessions successives (1828-37)

- 50 - **EFFORTS INFRUCTUEUX DES GOUVERNEURS.** - Louis-Joseph Papineau, qui avait d'abord paru fort sympathique à l'Angleterre, en vint à une lutte ouverte avec Lord Dalhousie. Après les élections de 1828, les députés le réélurent Orateur de la Chambre. Le gouverneur le récusait et prorogea le Parlement. Entre temps, les Canadiens envoyèrent à Londres une délégation composée de MM. Neilson, Viger et Cuvillier qui devait exposer au Roi les doléances de la population. En réponse, Londres constitua un comité d'enquête chargé d'examiner la situation. Le rapport du comité se montra favorable à la liberté constitutionnelle, et Lord Dalhousie fut rappelé.
- Sir James Kempt (1828-30) arriva au Canada affichant des intentions pacifiques et la prétention d'une entière impartialité qui d'ailleurs ne fut qu'apparente. Néanmoins il se produisit une certaine accalmie. Son successeur, Lord Aylmer (1830-35), fut témoin d'une plus grande hostilité entre le Conseil législatif et la Chambre d'Assemblée. Papineau, après dix-huit ans de luttes sans résultats, s'était agri et paraissait disposé à toutes les extrémités. Auprès de lui combattaient Morin et Lafontaine. Devant cette attitude, Lord Goderich proposa à Papineau et à ses partisans un compromis tout à fait acceptable: on abandonnerait à la Législature le contrôle des revenus publics moyennant une liste civile de £ 19,000 votée pour la vie du Roi. Papineau résista. "Jamais, dit Garneau, la Chambre n'avait commis une faute aussi grave". De plus en plus les Canadiens vont se soulever. Mais Papineau, qui ne sut pas garder la mesure, vit désertier des rangs de son parti plusieurs personnages importants entre autres Lafontaine. Le choléra asiatique apporté au Canada par les immigrants anglais fit un grand nombre de victimes et accrut encore l'aigreur du peuple contre le gouvernement.
- 60 - **LES 92 RESOLUTIONS.** - Papineau voulut produire un mémoire dans lequel il consignerait tous les griefs des Canadiens contre l'Angleterre. Ce mémoire reste connu sous le nom des "92 Résolutions". Le texte en a été préparé par Papineau, mais rédigé par Augustin-Norbert Morin. La formule en est pompeuse et déclamatoire, style de l'époque. "La trente-septième propositions et quelques autres étaient malheureuses en montrant des tendances révolutionnaires, un penchant vers la république voisine, et en froissant l'un des deux grands partis qui dirigeaient les affaires en Angleterre" (P.-J.-O. Chauveau). Papineau adressa le document à Morin et à Viger qui se trouvaient à Londres, et qui le communiquèrent à certains députés des Communes. En vérité, ce réquisitoire nous servit mal et contribua à indisposer contre nous le Ministère anglais.
- 70 - **RAPPORT D'ELLIOTT (1828).** - L'Angleterre avait chargé des commissaires de faire enquête sur la situation du Bas-Canada. M. Elliott remplissait la fonction de secrétaire de cette commission royale. Sur le rapport envoyé au Parlement britannique, le Ministère fit tenir des instructions aux gouverneurs du Bas et du Haut-Canada. Sir Francis, gouverneur du Haut-Canada, commit l'indiscrétion de révéler une partie de ces instructions à son gouvernement. Aussitôt William Lyon MacKenzie transmit ces extraits à Papineau, ce qui suscita un renouveau d'hostilités.
- 80 - **SOURCES PROFONDES DE DIVISIONS ET DE MECONTENTEMENTS.** - Au fond, l'opposition entre les deux races provenait d'une différence d'idéal et de conceptions. Les Anglais voulaient développer le plus rapidement possible les ressources du pays en faisant venir des immigrants, en ouvrant des routes et en construisant des ponts, même si ces travaux nécessitaient de fortes taxes. Le commerce et l'industrie les attiraient plus que l'agriculture. Les Loyalistes n'aimaient pas les Canadiens français, vu qu'ils attribuaient à la France, qui avait appuyé la Révolution américaine, une part de leurs malheurs. Attachés en grand nombre à l'Ordre d'Orange fondé par Guillaume III, roi d'Angleterre et champion du protestantisme, dont le parti s'opposait au parti catholique soutenu par Jacques II, les Loyalistes combattaient systématiquement l'Eglise de Rome. Parce qu'ils étaient Anglais, ils croyaient que, dans une colonie britannique, leurs idées avaient droit de prédominer.
- Les Canadiens français, fiers de se dire les "enfants du sol", entendaient user de leurs privilèges de premiers occupants, et regardaient les Anglais comme des "intrus". Ils avaient vu d'un mauvais oeil l'arrivée des Loyalistes dont les idées et les ambitions pouvaient mettre en péril leur nationalité. Agriculteurs pour la plupart, ils voulaient conserver les terres pour leurs fils. Peu habitués aux impôts et presque tous pauvres, les taxes leur répugnaient.
- 90 - **REELS GRIEFS DES CANADIENS.** - Si les deux races se dressaient l'une contre l'autre, la faute en revenait au jeu de notre constitution vicieuse. En dehors des tendances nationales, les Canadiens français avaient de sérieux griefs plus que suffisants pour justifier leurs réclamations. A bon droit, ils se plaignaient du cumul des emplois, de l'exagération des salaires, de l'excès des dépenses, de l'injuste répartition des fonctions civiles, de la partialité de certains juges, de la composition et de l'attitude du Conseil législatif, des abus commis dans l'administration et la concession des terres de la Couronne, et enfin, de l'ingérence du Parlement britannique dans la législation coloniale" (M. Thomas Chapais). Tout ce malaise se réduisait au fait que la Chambre ne pouvait contrôler l'emploi des deniers publics. La question des subsides et la division des esprits sont survenus parce que les Canadiens n'avaient pas la pleine jouissance du régime parlementaire.

En vain voulut-on nommer au Conseil législatif treize Canadiens français, en vain offrit-on à Papineau et à Neilson d'entrer au Conseil exécutif, la Chambre d'Assemblée s'obstina à refuser les subsides. Alors Lord Russell autorisa le Gouvernement du Bas-Canada à se servir des revenus sans autorisation de la Chambre. Moyen peut-être nécessaire mais inconstitutionnel. C'en fut assez pour déclencher une agitation qui devait aboutir à la prise d'armes.

LECTURES:

M. l'abbé Lionel Groulx, Nos luttes constitutionnelles, II: La question des subsides.

Dr N.-E. Dionne, Les quatre-vingt-douze Résolutions.

DEVOIRS:

Exposer l'origine de la question des subsides.

Dans son Rapport de 1839, Lord Durham a prétendu qu'il s'agissait non d'un conflit entre deux pouvoirs, mais d'un conflit entre deux races. Que doit-on penser de cette affirmation?

Discours de Denis-Benjamin Viger, délégué à Londres, devant le Ministère anglais, exposant la question des subsides et les justes réclamations des Canadiens. (1828).

Chapitre V

Les troubles de 1837-1838.

-Sommaire-

1. - Les Patriotes décidèrent de tarir la source des revenus par une "Révolution industrielle". Papineau encouragea ce mouvement. Le 18 août 1837, les députés se rendirent à la session, vêtus uniquement avec les produits du pays.
2. - Les Fils de la Liberté fomentèrent les premières émeutes autour de Montréal. A Saint-Charles, l'assemblée des Six Comtés lança le cri de guerre. Dans les campagnes, il y eut plusieurs bagarres.
3. - La presse mena une vive campagne contre le gouvernement. Le Vindicator et la Minerve faisaient la polémique avec le Mercury et la Gazette de Québec. Seul le Canadien, rédigé par Etienne Parent, gardait le ton de la modération.
4. - L'Eglise intervint dans la lutte, non pas pour traiter le point de vue politique, mais pour définir les devoirs des citoyens catholiques à l'égard de la puissance établie. Mgr Lartigue, évêque de Montréal, et Mgr Signay, archevêque de Québec, écrivirent des mandements.
5. - Lord Gosford autorisa l'arrestation de Papineau et la défense du pouvoir par les armes. A Saint-Denis, le colonel Gore dut reculer devant les Patriotes commandés par Nelson. A Saint-Charles, les Patriotes furent écrasés par l'armée de Wetherall. A Saint-Eustache, le Dr Chénier fut vaincu par Sir John Colborne. Lord Gosford demanda son rappel et la Constitution fut suspendue.
6. - Robert Nelson organisa la revanche en 1838. Les insurgés saccagèrent le vaisseau Henry Brougham, puis descendirent vers Napierville. Colborne les tailla en pièces à Odelltown. L'insurrection était définitivement étouffée. La répression dépassa la juste mesure. On brûla inutilement plusieurs villages. Douze prisonniers périrent sur l'échafaud et un grand nombre furent exilés.
7. - L'insurrection de 1837-38 fut le fait de l'infime minorité de la population. Elle était injustifiée et vouée à un inévitable succès. Cependant Downing Street et la "Cligue du château" portent les principales responsabilités de cette guerre civile.
8. - Dans le Haut-Canada, l'aristocratie créée par Simcoe et qu'on appelait "Family Compact", entra en conflit avec la Chambre d'Assemblée qui défendait les intérêts des colons. L'Eglise anglicane soutenait le "Family Compact", les autres sectes protestantes sympathisaient avec l'Assemblée.

9. - On commença la lutte sur le terrain constitutionnel. En 1828, William Lyon MacKenzie prit la direction du parti Réformiste. Il fit rédiger, en 1834, le Septième Rapport qui exposait les griefs du peuple.
10. - Vaincu sur le terrain constitutionnel, MacKenzie tenta de s'emparer du pouvoir par force. Il fut repoussé dans un combat à Montgomery's Tavern. Le capitaine Drew lui enleva plus tard "la Cavalerie", vaisseau que lui avaient fourni quelques Américains. Il dut enfin se retirer aux Etats-Unis.

I - Dans le Bas-Canada.

- 10 - **REVOLUTION INDUSTRIELLE.** - Les patriotes voyant qu'ils ne pouvaient contrôler les subsides décidèrent d'en tarir la source. Le mot d'ordre fut donné de ne rien acheter des marchandises venant d'Angleterre. Les journaux et les assemblées politiques préconisèrent la contrebande comme moyen de pourvoir aux besoins du pays. A Saint-Ours, une assemblée vota des résolutions favorisant ce que La Minerve appela "une révolution industrielle". Dans un fameux discours prononcé à Saint-Laurent, Papineau parla dans le même sens, mais affirma cependant son désir de rester sur le terrain constitutionnel.
Le 18 août 1837, les députés se rendirent à Québec pour la session qui devait s'ouvrir ce jour-là même. Ils s'étaient tous vêtus à la mode "patriote". Ils portaient des habits d'étoffe du pays, des chapeaux de paille de fabrication domestique et des souliers de peau de bœuf.
- 20 - **PREMIERES EMEUTES.** - A Montréal, les Fils de la Liberté - association qui s'arrogeait la mission de défendre les droits des Canadiens - proclamèrent leur intention d'émanciper notre pays de toute autorité humaine si ce n'est de celle de la démocratie". Ils se constituèrent en corps militaire et fomentèrent les premières émeutes autour de Montréal. Comme réplique, les partisans du gouverneur avaient fondé le Doric Club. Dans la région du Richelieu se tinrent des assemblées incendiaires. Celle de Saint-Charles, le 23 octobre 1837, connue sous le nom d'Assemblée des Six Comtés", revêtit un caractère tout à fait alarmant. Sur la place publique on éleva l'Arbre de la Liberté, colonne portant l'inscription: "A Papineau, ses compatriotes reconnaissants". Des orateurs véhéments lancèrent le cri de guerre. "Pas de petits moyens, s'écria Nelson; le temps est venu de fondre nos cuillers pour en fabriquer des balles".
La révolte armée s'annonçait. On ne tarda pas à commettre toutes sortes de violences. On tira des coups de fusils dans les maisons des Loyalistes surnommés "Chouaguens". "Dans les campagnes, des politiques exaltés parcouraient les chemins, la nuit; ils mutilaient les chevaux et autres bestiaux et causaient des dégâts en plusieurs endroits". (Journal de M. Paquin, curé de Saint-Eustache). Montréal fut le théâtre de plusieurs bagarres. On saccagea l'imprimerie du Vindicator, journal rédigé par le docteur O'Callaghan.
- 30 - **CAMPAGNE DE PRESSE.** - Pendant que l'on se battait dans les rues, la presse menait une vive campagne. Du côté des patriotes, La Minerve, qui avait prêché la révolution industrielle, en vint bientôt à prêcher la révolution par les armes. Après la décision de Lord Russell, le docteur O'Callaghan écrivait dans le Vindicator: "Dorénavant il ne peut plus y avoir de paix dans la province, pas de quartier pour les pillards. Agitation!... Agitation!... Agitation!... Tout est légal quand les libertés fondamentales sont intéressées". Le Mercury et la Gazette de Québec défendaient le pouvoir.
Le seul journal qui, tout en faisant une lutte ardente pour les Canadiens, restait dans les limites constitutionnelles, était Le Canadien. Son rédacteur, Etienne Parent, naquit à Beauport, le 2 mai 1802. Après avoir dirigé ce journal de 1822 à 1825, il pratiqua le droit pendant quelques années, puis revint au Canadien en 1831. Tant que Papineau resta sur le terrain constitutionnel, Parent le soutint de sa plume vigoureuse. Mais il combattit avec non moins de vigueur la révolution armée et les principes d'anarchie que prônaient les meneurs de 1837.
- 40 - **L'ATTITUDE DE L'EGLISE.** - Les théories perverses, les paroles violentes ainsi que le mépris de l'autorité et des droits, ne tardèrent pas à provoquer l'intervention de l'Eglise. Mgr Bourget, sacré évêque auxiliaire de Montréal, profita du banquet donné en son honneur pour inviter le clergé à combattre la révolte et la contrebande. Mgr Lartigue publia un mandement qui, laissant de côté la question purement politique, s'en tenait à la question morale et "au devoir du catholique à l'égard de la puissance établie". La Minerve trouva ce document "absurde". Pour combattre l'autorité ecclésiastique, on fit imprimer et répandre le pamphlet de Lamennais "Les Paroles d'un Croyant", que Rome venait de mettre à l'index. Mgr Signay, archevêque de Québec, écrivit à son tour une lettre pastorale avertissant ses fidèles que le recours à l'insurrection était un moyen "non seulement inefficace, imprudent, funeste à ceux-là mêmes qui en font usage, mais criminel aussi aux yeux de Dieu et de la sainte religion". Non pas que le clergé restât indifférent aux malaises du peuple, mais il voulait que l'on chetât à remédier aux abus par la voie légale.

50 - FAITS D'ARMES DE 1837. - Lord Gosford, persuadé qu'il fallait recourir aux moyens rigoureux, autorisa l'arrestation des chefs. Papineau, averti à temps, quitta Montréal, et les patriotes coururent aux armes, se réunissant à Saint-Denis sous le commandement de Wolfred Nelson, et à Saint-Charles sous le commandement de Storrow Brown.

- a) 4 Combat de Saint-Denis. - Le gouverneur avait envoyé le colonel Gore à Sorel et le colonel Wetherall à Chambly. Les deux corps d'armée devaient opérer leur jonction à Saint-Charles. Le 23 novembre, Nelson tenta d'arrêter à Saint-Denis le colonel Gore. Après six heures de combat, Gore se vit obligé de retraiter vers Sorel. Le lieutenant James Weir, porteur de dépêches, fut fait prisonnier et, comme il essayait de s'enfuir, fut tué à coups de sabre.
- b) 4 Combat de Saint-Charles. - Le 25 novembre, à Saint-Charles, les patriotes voulurent barrer la route à l'armée de Wetherall. Armés de faux, de fourches et de bâtons, mal barricadés dans le manoir du seigneur Debartzch, ils furent enveloppés et écrasés.
- c) 4 Combat de Saint-Eustache. - Vaincus à l'est de Montréal, les patriotes se retirèrent dans le comté des Deux-Montagnes. A Saint-Eustache, le Dr Chénier, malgré les objurgations du curé, résolut de résister avec 250 hommes aux 2,000 soldats que commandait Sir John Colborne. Retranchés dans l'église, le couvent et le presbytère, les patriotes, en dépit de leur bravoure, ne purent soutenir l'assaut. Les soldats anglais mirent le village à feu et à sang, ne voulant faire quartier à personne. "Remember Weir", criaient-ils, et ils fusillaient même ceux-là qui s'étaient rendus. Le village de Saint-Benoît subit le même sort, bien qu'il n'eût fait aucune résistance.

Comme premier dénouement à ces péripéties, Lord Gosford demanda son rappel et Sir John Colborne administra le pays en attendant l'arrivée de Lord Durham. Le 17 janvier 1838, Lord Russell proposa aux Communes anglaises de suspendre la Constitution de 1791. Au Canada, on créa un Conseil Spécial, et la loi martiale fut proclamée.

60 - SOULEVEMENT DE 1838. - Les insurgés, qui s'étaient réfugiés aux Etats-Unis, organisèrent leur revanche avec une étrange illusion. Robert Nelson, frère de Wolfred, prit le titre pompeux de "Président de la République bas-canadienne" et promulgua une nouvelle constitution où ne manquaient ni les erreurs doctrinales ni la fantaisie politique.

Le 3 novembre, les insurgés s'emparèrent du vaisseau Henry Brougham et le pillèrent. Après une vaine tentative à Caughnawaga, ils descendirent vers Napierville, comptant sur les secours des "sympathiseurs" américains qui déjà leur avaient fourni des armes et des munitions. Colborne, à la tête de 7,000 volontaires, marcha contre eux et les atteignit à Odelltown. Il n'eut pas de peine à les disperser. L'insurrection se trouvait définitivement étouffée.

La répression infligée par Colborne fut cruelle et à moitié inutile. On brûla des villages entiers et, tel soir, "tout le pays en arrière de Laprairie présentait l'affreux spectacle d'une vaste nappe de flammes livides" (le Hérald de Montréal). Fort justement les Canadiens donnèrent à Colborne le surnom de Vieux Brûlot. Les cachots de l'Etat se remplirent. Douze prisonniers périrent sur l'échafaud, et un grand nombre furent exilés aux Bermudes ou en Australie.

70 - APPRECIATION DES TROUBLES ET JUGEMENT. - Ce serait une erreur de croire que l'insurrection prit l'allure d'un véritable mouvement populaire. Il n'y avait pas de raison suffisante pour soulever l'ensemble de la nation. La vie du peuple n'était pas en danger; il s'agissait uniquement de libertés constitutionnelles. On ne peut nier toutefois à la plupart des patriotes la sincérité et la bravoure; mais ils furent abusés et trompés par les chefs qui susciteront maladroitement une rébellion condamnable et vouée à l'insuccès. Pas d'argent, pas d'armes, pas de munitions, comment pouvait-on croire à la possibilité de vaincre la puissante Angleterre? Papineau a commis un véritable crime en poussant ses compatriotes à une défaite inévitable.

Cependant les chefs patriotes ne portent pas seuls la responsabilité de cette malheureuse guerre civile. Downing Street s'était désintéressée de la politique canadienne. Les gouvernants anglais au Canada, qu'on appelait "Parti écossais", ou "La Clique du Château", avaient trop longtemps gardé une attitude hostile, tenant les Canadiens éloignés de toute participation au pouvoir. "Cette exclusion était accompagnée d'une insolence qui blessait encore plus un peuple fier que ne le faisait le monopole de la puissance" (Lord Durham).

Les troubles de 1837-38 firent toucher du doigt à l'Angleterre les vices de notre Constitution; mais ils fournirent aux ennemis de notre race l'occasion depuis longtemps désirée d'opérer l'union des deux Canadas.

II - Dans le Haut-Canada.

80 - ORIGINES DU CONFLIT. - Désireux de calquer l'organisation du Haut-Canada sur celle de l'Angleterre, Simcoe avait favorisé une aristocratie qui en vint à se croire supérieure et privilégiée. Mariant leurs enfants ensemble, ces "nobles" avaient constitué comme un pacte de famille, d'où l'appellation Family Compact. Ils avaient

pour eux les sympathies de la Couronne, l'influence de l'Eglise d'Etat et le contrôle du Conseil législatif. Les avantages financiers les unissaient autant que les relations politiques. Ils représentaient les intérêts de la ville contre les intérêts de la campagne.

En face du Family Compact se dressait l'Assemblée législative qui défendait le point de vue des colons. Elle réclamait contre la mauvaise distribution des terres, contre les réserves du clergé qui nuisaient à la colonisation en espaçant les terres de lisières non cultivées, ce qui rendait difficile l'entretien des routes. D'ailleurs les diverses sectes protestantes autres que l'Eglise anglicane demandaient leur part et soutenaient la Chambre d'Assemblée.

90 - LUTTE PARLEMENTAIRE. - La lutte va s'engager entre les deux partis d'abord sur le terrain constitutionnel. Les Réformistes eurent évidemment comme première ambition d'obtenir la majorité à la Chambre. Ils y parvinrent en 1824. Quatre ans plus tard, William Lyon MacKenzie, éditeur du Colonial Advocate, prenait la direction du parti. Comme le Bas-Canada, l'Assemblée avait pour programme: le Conseil législatif électif et le Conseil exécutif responsable. En 1834, elle rédigea ce que l'on a appelé le "Septième Rapport" où elle exposait les griefs du peuple. Le gouverneur rejeta ce rapport et prorogea la Chambre. Les élections qui suivirent furent très violentes; Sir Francis Head se jeta dans la lutte et parvint à remporter une majorité, faisant battre le chef même du parti Réformiste.

✓ 100 - L'INSURRECTION. - Se voyant vaincu sur le terrain constitutionnel, MacKenzie organisa la lutte à main armée. Profitant du fait que les troupes régulières avaient été envoyées au Bas-Canada pour maintenir l'ordre, il tenta de renverser le gouvernement par un coup de force et de s'emparer du pouvoir. Mais la masse du peuple refusa de le suivre. Après avoir échoué à Montgomery's Tavern, il dut s'enfuir à Buffalo. Là, avec le secours de quelques Américains, il parvint à réunir une troupe d'aventuriers et se fit donner un vaisseau de guerre "La Cavalerie". Le capitaine Drew captura le vaisseau sur la rivière Niagara, y mit le feu, et le fit sauter tout en flammes au bas des chutes. MacKenzie se retira aux Etats-Unis. En 1849, il revint au Canada, se fit même élire à la Chambre d'Assemblée, mais il n'exerça plus guère d'influence.

*99 condamnés à mort 12 mois au pénitencier. Les autres déportés
les autres mis en liberté sous caution*

LECTURES:

A.-D. Decelles, Papineau et son temps, Chap. XII et XIII.

Abbé Lionel Groulx, Les Patriotes de 1837 et les Châtiments de l'Eglise. 3 articles dans l'Action Française, avril, mai et juin 1926.

DEVOIRS:

Exposer les origines diverses des troubles de 1837-38.

Essayer de délimiter la part de droits et de torts des "patriotes".

Etienne Parent, après le combat de Saint-Charles, écrit dans Le Canadien un article conjurant ses compatriotes d'abandonner la lutte par les armes.

Chapitre VI

Lord Durham - Sa mission - Son rapport

-Sommaire-

1. - Lord Durham succéda à Lord Gosford en 1838. Homme de talent mais orgueilleux, il arriva au Canada avec pleins pouvoirs. Il créa un nouvel Exécutif et un nouveau Conseil Spécial.
2. - Dans une intention de paix, il proclama une amnistie pour les détenus excepté pour les chefs qu'il exila aux Bermudes sans procès. Ses ennemis politiques d'Angleterre l'accusèrent de violer la constitution. Humilié, il démissionna.
3. - Rendu à Londres, Lord Durham publia un Rapport dans lequel il préconisa l'union des deux Canadas et un gouvernement responsable. On devait laisser au Canada la liberté de son administration intérieure et contrôler ses relations extérieures.
4. - En Angleterre, le Rapport fut accueilli diversement. En général on douta de l'efficacité des moyens proposés sauf de celui de l'union. Au Canada, le Family Compact

acceptait l'union mais refusait le gouvernement responsable, tandis que les Canadiens français rejetaient l'union et voulaient le gouvernement responsable.

5. - Ce rapport consacre le principe des libertés dans l'administration des colonies. Mais Durham ne comprit pas le problème des nationalités et fut injuste à l'égard de notre race comme il jugea mal la situation politique.

- ✓ 10 - LORD DURHAM. - Lord Gosford démissionna le 28 février 1838 et John Colborne administra la colonie en attendant le nouveau gouverneur. Comme le soulèvement de 1837 avait ému l'Angleterre, les autorités politiques cherchèrent un administrateur qui pourrait remédier au malaise. Elles choisirent Lord Durham, homme intelligent et cultivé, mais orgueilleux et irritable. "Ses capacités indéniables étaient rendues stériles par son manque de tact et de jugement" (Spencer Walpole). Désigné pour une mission particulière, avec le titre de Capitaine général et de Gouverneur en chef de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, il arriva le 27 mai, et déploya un faste oriental, dans l'espoir que l'éclat et la pompe aideraient à son prestige. Quoiqu'il n'ait séjourné au pays que cinq mois, il exerça une profonde influence sur notre vie nationale.

Dès son arrivée, Lord Durham congédia l'ancien Conseil exécutif ainsi que les membres du Conseil spécial organisé par John Colborne. Il forma un nouveau Conseil exécutif et un nouveau Conseil spécial, voulant s'entourer d'hommes nouveaux afin d'être complètement indépendant de tout parti. Il prit l'attitude d'un dictateur.

- ✓ 20 - L'ORDONNANCE DE DEPORTATION CONTRE LES REBELLES. - Désireux de pacifier la province, il accorda une amnistie complète à tous les détenus ou fugitifs (500), excepté aux chefs de l'Insurrection. Cependant, pour éviter les dangers d'un procès à cette époque déjà trop troublée, il obtint des chefs un aveu signé de leur culpabilité. Alors il porta contre eux une sentence les condamnant à être exilés aux Bermudes avec menace de la peine capitale s'ils revenaient au Canada sans la permission du Gouverneur.

Au Canada, la sentence donna satisfaction. On la trouva "aussi généreuse qu'on pouvait l'attendre dans les circonstances actuelles". Mais, en Angleterre, elle fut vivement critiquée par l'opposition, attendu que la loi défendait de faire déporter sans procès un sujet britannique. Le gouvernement Melbourne dut désavouer Lord Durham qui, vexé et humilié, donna sa démission. Il partit en déclarant son intention "d'élever la province de Québec à un caractère tout à fait britannique".

- ✓ 30 - LE RAPPORT. - Lord Durham avait eu pour mission d'enquêter sur le malaise qu'éprouvaient les colonies d'Amérique. Son Rapport, probablement rédigé par son secrétaire Buller, parut en février 1839 dans un journal de Londres, le Times. Il analyse les maux dont souffrent les provinces et propose des remèdes.
- A. - LES MAUX. - a) Dans le Bas-Canada. - Au lieu "d'une contestation entre un gouvernement et un peuple", il y a "une lutte non de principes, mais de races". Le genre de Français et d'Anglais qui habitent le pays explique cette "incompatibilité radicale". Les Français sont "demeurés un peuple inéduqué, inactif et stationnaire". "La population anglaise est composée d'émigrés entrepreneurs" qui ne voudront jamais se laisser dominer par une Chambre à majorité française. Cependant "l'hostilité des races est insuffisante pour expliquer tous les maux qui ont affecté le Bas-Canada". L'Assemblée "demande à bon droit les pouvoirs inhérents à un corps représentatif" et répugne de se laisser conduire par un Conseil législatif qui n'a été jusqu'ici "qu'un veto entre les mains des fonctionnaires publics".
- b) Dans le Haut-Canada. - "La lutte, quoique s'étendant à une variété de questions, se réduit clairement à la demande d'un gouvernement exécutif responsable".
- c) Dans les provinces maritimes. - S'il n'y a pas de mécontentements qui troublent la tranquillité publique, on constate néanmoins "la même collision constante entre les branches du gouvernement".
- d) Disposition des terres publiques. - Partout on se plaint des abus commis dans la concession des terres, du défaut d'arpentage qui inquiète les propriétaires et empêche l'immigration. Les Anglais qui viennent au Canada passent aussitôt aux Etats-Unis.

e) Voisinage inquiétant des Etats-Unis. - Le côté britannique et le côté américain "présentent un contraste frappant à l'égard de tous les signes de l'industrie productive, de la richesse croissante et de la civilisation progressive". De même la République voisine fascine les habitants du Canada par ses libertés et l'allure heureuse de la population.

B. - LES REMEDES. - a) Nécessité d'angliciser les Canadiens français. - L'Angleterre a eu tort de concéder l'Acte de Québec et la Constitution de 1791. Il importe "d'établir dans cette Province une population anglaise, avec des lois et la langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature anglaise". Les Canadiens ne peuvent avoir aucun espoir fondé de survivre comme race. "S'ils préfèrent rester stationnaires, la plus grande partie devra devenir des hommes de peine à l'emploi des capitalistes anglais". "C'est pour les faire sortir de cette infériorité que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais."

b) Etablissement du gouvernement responsable. - On rétablira l'harmonie "non en

affaiblissant, mais en renforçant l'influence du peuple". Du moment que la Couronne a concédé à sa colonie un gouvernement représentatif, elle "doit se soumettre aux conséquences des institutions représentatives". Si donc un ministère ne commande pas la majorité de la Chambre, il n'a qu'à se retirer. Pas ne serait besoin pour opérer ce changement de modifier la Constitution, il suffirait d'"instructions" données au gouverneur. Le gouvernement responsable ne signifie pas la rupture avec la Métropole; les intérêts mêmes du peuple et ses bons sentiments suffiront "à former le lien d'une connexion durable et avantageuse".

Que le Gouvernement britannique se réserve le contrôle des affaires étrangères, le règlement du commerce, la constitution du pays, la disposition des terres publiques, et qu'il abandonne le reste au gouvernement canadien.

c) Union des deux Canadas. - On réussira à assurer la paix "qu'en soumettant la Province au système vigoureux d'une majorité anglaise". L'Union des deux Canadas sous une seule administration amènerait d'abord les Canadiens à renoncer à leurs vaines espérances de nationalité" et permettrait d'établir sans dangers le gouvernement responsable. Les provinces réunies acquerraient de la force et seraient plus en mesure de balancer l'influence des Etats-Unis.

Il faudrait encore organiser un bon système municipal, imposer des taxes locales pour les besoins locaux, et construire un chemin de fer intercolonial.

- ✓ 40 - ACCUEIL FAIT AU RAPPORT. - En Angleterre, le Rapport fut loin d'être accueilli avec faveur. Nombre d'hommes politiques émirent des doutes sur l'efficacité des moyens proposés sauf celui de l'union des deux Canadas. Certains se demandaient ce qu'il adviendrait du pouvoir impérial, représenté par le gouverneur, si l'on concédait l'autonomie. D'autres, convaincus que nécessairement l'Empire devait tôt ou tard se dissoudre, penchaient vers une dissolution progressive et pacifique.

Au Canada, le Rapport suscita de vives contestations dans les deux provinces, mais pour des raisons très diverses. Les Canadiens français réclamèrent contre le plaidoyer qui tendait à faire disparaître leur nationalité. Le Family Compact, craignant de perdre son autorité et ses privilèges, le dénonçait comme un document révolutionnaire. L'oligarchie du Haut-Canada acceptait l'union et rejetait le gouvernement responsable; le Bas-Canada repoussait l'union et souhaitait le gouvernement responsable.

- ✓ 50 - APPRECIATION DU RAPPORT. - Le Rapport de Lord Durham a une grande importance dans l'histoire de l'Empire britannique. Non seulement il a pu modifier la destinée de notre pays, mais même celle de l'Empire tout entier. Il a marqué une étape essentielle dans l'évolution vers une plus grande liberté ou vers l'autonomie des colonies anglaises. Il demeure le premier status du Commonwealth d'aujourd'hui.

Fort justement Durham dénonça la méthode dangereuse et fautive de soutenir la colonie par le contrôle de Downing Street. S'il n'inventa pas l'idée que la liberté des colonies constitue le plus fort lien de l'Empire, il apparaît comme le premier à propager ouvertement ce principe et à tenter de le faire valoir auprès des autorités officielles.

Mais Durham ne comprit pas le problème des nationalités. Il crut qu'une race peut disparaître sous le simple effet d'un procédé habile, s'imaginant que le régime de l'union ne tarderait pas à effacer toutes les traces françaises en Amérique. Son ambition d'imposer les institutions britanniques le porta à être injuste à l'égard des Canadiens français. Dans l'appréciation qu'il donna de notre peuple, il ne tint pas un compte suffisant des circonstances. Bien à tort il attribue "au maintien de leur langue et de leurs coutumes" le peu de développement intellectuel ou économique de nos ancêtres. De même il jugea mal la situation politique: la question des subsides, bien plus que le conflit des races, était la cause véritable de la crise. Sans doute les préjugés de races existaient, mais les abus de l'oligarchie anglaise avaient particulièrement irrité les esprits.

LECTURES:

Analyse et discussion du Rapport dans M. Thomas Chapais, Cours d'Histoire du Canada, t. IV, p. 235 et sq.

Les idées de Durham jugées par un Anglais, dans A. Zimmern (trad. de B. Laverne), Empire Britannique et Société des Nations, p. 130, [Extraits du Rapport, id. p. 150.

DEVOIRS:

Raconter la mission de Durham au Canada et dire en quoi elle a réussi et en quoi elle a échoué.

Rédiger un article à publier dans le Times de Londres pour défendre les Canadiens français contre les calomnies de Lord Durham.

Discours de Gosford aux Chambres anglaises contre l'union prônée dans le Rapport de Lord Durham.

Chapitre VII

Développements économiques avant l'Union.

-Sommaire-

1. - Les Compagnies de commerce favorisèrent les explorations. Les principaux explorateurs furent Samuel Hearne, Peter Borne, et surtout Sir Alexander MacKenzie qui fut le premier blanc à franchir les Montagnes Rocheuses.
2. - Lord Selkirk entreprit de coloniser les bords de la rivière Rouge et du lac Winnipeg. La compagnie du Nord-Ouest lui fit une longue opposition qui finit par un procès qui découragea Selkirk. Cet homme avait prédit que l'Ouest deviendrait le "grenier de l'Empire".
3. - Dans le Bas-Canada, la colonisation fut extrêmement lente à cause du manque de système et de la mainmise sur les terres par les spéculateurs. Les Canadiens restèrent longtemps cantonnés le long du Saint-Laurent. En 1820, ils commencèrent à se répandre du côté du lac Saint-Jean et des Bois-Francs *et de la baie des Chaleurs*.
4. - Jusqu'en 1780, les traiteurs trafiquaient pour leur compte personnel. Un peu plus tard, la Compagnie du Nord-Ouest s'organisa à côté de la Compagnie de Baie d'Hudson déjà vieille. La dernière avait des actionnaires qui engageaient des trappeurs, tandis que la première était une espèce de coopérative.
5. - Les voies de communication au pays furent longtemps les seules rivières. Avec l'invention des bateaux à vapeur par Fulton, un service de transport s'organisa au pays. On commença à tracer des routes à l'intérieur des terres.
6. - Le pays a pratiqué longtemps deux industries domestiques: la potasse que l'on obtenait en se servant de la cendre, et le sucre d'érable obtenu en faisant réduire l'eau qui coule des érables, au printemps.
7. - La vie privée des colons était fort simple: habitations faites de troncs d'arbres et couvertes de chaume, meubles indispensables, habits taillés en des étoffes que l'on tissait à la maison, nourriture provenant de la chasse et de la pêche, lard salé et breuvage de composition domestique.

I - Explorations et colonisation.

- 10 - EXPLORATEURS DU FAR-WEST. - Les Compagnies, celle de la Baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest, tout en cherchant à favoriser leur commerce, ont grandement aidé aux explorations du Far-West, si toutefois elle ont mis du temps à comprendre l'utilité de la colonisation.

Plusieurs voyageurs à leur service furent en même temps des explorateurs. C'est ainsi que Samuel Hearne découvrit, en 1771, le lac des Esclaves, et Peter Borne le lac Athabasca, en 1778. Sir Alexander MacKenzie apparait comme le plus célèbre. Avec quelques Canadiens français, il se rendit, en 1789, au fleuve qui porte aujourd'hui son nom, et atteignit même l'Océan Glacial. Plus tard, il fut le premier blanc à franchir les Montagnes Rocheuses. Il alla jusqu'à Vancouver. Avant lui toutefois, des Européens avaient visité la côte du Pacifique. En 1741, un Russe, Clérikoff, et un Danois, Berhing, abordèrent aux îles Aléoutiennes.

- 20 - L'OEUVRE COLONISATRICE DE SELKIRK. - La publication du voyage de Sir Alexander MacKenzie (1811) attira l'attention de Thomas-Alexander Selkirk sur le lac Winnipeg et la rivière Rouge. Cet Ecossais entreprenant eut l'idée de travailler à la colonisation de cette contrée dont la terre lui paraissait extrêmement fertile. Il se fit concéder par la Compagnie de la Baie d'Hudson un terrain de 60,000 milles carrés comprenant une partie du Manitoba actuel, du Minnesota et du Nord-Dakota. Malheureusement cette heureuse tentative souffrit beaucoup de contrariétés provenant des Compagnies.

En 1815, Robert Semple, gouverneur de cette région, fut cerné par une bande d'Indiens et de Métis soudoyés par la Compagnie du Nord-Ouest, et fut tué avec 20 hommes de sa troupe. Cet incident reste connu sous le nom de "Massacre des Sept Chênes". Selkirk, alors absent de sa colonie, ordonna, à son retour, de saisir un certain nombre d'associés de la Compagnie. En un coup de main, il recouvra le fort Douglas qu'on lui avait enlevé. Par représailles, la Compagnie du Nord-Ouest obtint un permis légal pour faire arrêter Selkirk et le soumettre à un procès après lequel il dut payer une amende de £ 2,000. Découragé, Lord Selkirk repartit pour l'Angleterre; il mourut en France en 1820. Cet homme avait justement entrevu les grandes ressources agricoles de l'Ouest capable de devenir, selon son expression, "le grenier de l'Empire".

- 30 - COLONISATION DANS LE BAS-CANADA. - Après les guerres contre Napoléon, beaucoup d'Anglais émigrèrent au Canada, mais peu s'établirent dans la province de Québec,

sauf quelques-uns dans les Cantons de l'Est. Les habitants canadiens-français auxquels s'ajoutèrent quelques milliers d'Acadiens qui s'installèrent à la Baie des Chaleurs et dans les Bois-Francs s'accrurent par la proximité de leurs familles. Ils divisèrent leurs terres entre leurs fils et restèrent cantonnés le long du fleuve Saint-Laurent qui leur fournissait une voie commode de communications. Ils préféraient demeurer dans les anciennes seigneuries. D'ailleurs les spéculateurs avaient mis la main sur une grande partie des terres au sud du fleuve. De 1793 à 1811, plus de 3 millions d'acres de terre furent concédées à 200 favoris du gouvernement.

Mais, en 1820, les Canadiens se sentirent à l'étroit et s'aperçurent qu'ils étaient envahis par l'étranger. L'exode commença vers les autres provinces, vers les villes et surtout vers les Etats-Unis. Les dirigeants songèrent alors à l'immense Nord propice non moins que le sud à la colonisation, et orientèrent les colons du côté du lac Saint-Jean. Les Canadiens allèrent aussi dans les Bois-Francs et commencèrent à s'introduire dans les Cantons de l'Est où ils parviendront plus tard à supplanter les Anglais.

II - Commerce et Industrie.

- 40 - LES COMPAGNIES DE COMMERCE. - La traite des fourrures demeurait encore le principal commerce du pays. Jusqu'en 1780, les traiteurs trafiquaient pour leur compte personnel. Grande était la concurrence entre les coureurs de bois qui, dans leur négoce, se montraient peu scrupuleux. Les frictions furent particulièrement alarmantes entre les citoyens du Canada et les citoyens des Etats-Unis, jusqu'à ce que les gouvernements en vinssent à signer le traité de Jay (1774).

A partir de 1783, la Compagnie du Nord-Ouest s'organisa à côté de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui existait depuis longtemps. Ces deux compagnies appliquaient des méthodes différentes: la Compagnie de la Baie d'Hudson procédait par actions, et les actionnaires (presque tous Anglais) prenaient à leur service des hommes salariés; la Compagnie du Nord-Ouest, organe des marchands de Montréal, se présentait plutôt comme une coopérative; chaque associé percevait les bénéfices proportionnés à son travail. Les deux Compagnies recherchaient les voies de communications sur les rivières et les fleuves.

- 50 - VOIES DE COMMUNICATION. - Pendant longtemps, les cours d'eau furent le principal chemin du pays. Peu à peu cependant on traça des routes à l'intérieur des terres. En 1808, les premières diligences firent le service entre Montréal et Kingston. Jusque-là, le bateau seul ou à peu près avait servi de moyen de transport entre le Haut et le Bas-Canada. On commença à aménager des goélettes sur les Grands Lacs. En 1809, après les expériences de Sir Robert Fulton sur la rivière Hudson, on inaugura les bateaux à vapeur entre Montréal et Québec. Ces bateaux marchaient environ cinq milles à l'heure. Pour passer les rapides, on s'aidait de la traction des boeufs. L'Accommodation fut le premier vapeur que l'on vit sur le fleuve.

- 60 - INDUSTRIES DOMESTIQUES. - On ne connaissait guère alors que les industries domestiques. Deux surtout ont prospéré: la potasse et le sucre d'érable. L'incendie fréquent des forêts fournissait aux colons une énorme quantité de cendre, laquelle, comme on sait, contient des sels de potasse. Les habitants filtraient l'eau de la pluie à travers cette cendre et faisaient ainsi dissoudre les sels de potasse. Il leur suffisait ensuite de faire bouillir cette eau avec des corps gras pour obtenir une espèce de savon mou appelé "potasse" que l'on expédiait en Angleterre. Le sucre d'érable s'obtenait, comme aujourd'hui, en faisant réduire l'eau qui coule des érables au printemps. Déjà les réunions à la "cabane" constituaient un des plus agréables récréations des Canadiens.

- 70 - LA VIE PRIVEE DES COLONS. - La vie des colons est à peu près semblable dans toutes les parties du pays. Si l'on excepte les cultivateurs à l'aise qui ont de vastes maisons en pierre, les colons résident dans de petites maisons faites de troncs d'arbres empilés, bousillés avec de la glaise et couvertes d'un toit de chaume. Quand s'installèrent au pays les moulins à bois ou scieries, les habitants perfectionnèrent leurs maisons en bâtissant non plus avec des billots mais avec de la planche. Pour construire une maison, on faisait souvent une corvée. Il était d'usage de payer sa corvée par un banquet trop souvent hélas! l'occasion d'ivrognerie et de rixes. Les colons confectionnaient eux-mêmes leurs meubles qui d'ailleurs se réduisaient aux choses essentielles: table, chaises foncées d'un treillis de peau crue, grande armoire et commode. Les femmes tissaient au foyer l'étoffe nécessaire aux habits. On élevait alors beaucoup de moutons qui donnaient une grande quantité de laine que les femmes savaient teindre par des procédés domestiques.

La nourriture se puisait principalement dans les forêts et les rivières; la chasse et la pêche alimentait le buffet. Après la conquête, les habitants souffrirent beaucoup parce que le gouverneur anglais les obligea à remettre leurs fusils. Ils n'osaient tuer leurs animaux domestiques encore trop rares. Mais l'élevage ne tarda pas à procurer des animaux pour la boucherie. On salait dans des barils le lard qui se conservait indéfiniment et servait au besoin. On n'importait guère de thé ni de café; les ménagères s'évertuaient à composer quelque bon breuvage pour la table.

Causes : esprit d'aventure, climat, guerre, manque de routes, l'absence de commerce et de l'industrie.

LECTURES:

A.-G. Morice, O.M.I., Histoire abrégée de l'Ouest canadien, chap. UV, V, VI: Les explorateurs de l'Ouest.

George Vattier, Esquisse historique de la colonisation de la Province de Québec, chap. III: Le peuplement de la province de Québec sous le régime anglais.

DEVOIRS:

Exposer comment les compagnies de traite contribuèrent à l'exploration du territoire de l'Ouest canadien.

Quelle était la situation économique du Canada avant l'Acte d'Union?

Supposez qu'un Français visite le Canada à cette époque, et envoie en France une lettre sur la vie des descendants français demeurés au Canada. Il explique leurs mœurs, leur état social et leurs ressources.

Chapitre VIII

Développement intellectuel et vie religieuse avant l'Union.

-Sommaire-

1. - Les Canadiens refusèrent d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes, instituées par l'Institution Royale. Mais ils durent attendre longtemps avant d'avoir un enseignement primaire convenablement organisé. Peu de personnes, dans les paroisses, savaient lire et écrire.
2. - L'enseignement secondaire commença par l'effort du clergé qui voulait recruter des prêtres et préparer des hommes aux professions libérales. L'enseignement universitaire n'existait pas.
3. - Les causes historiques de notre indigence littéraire sont: la nécessité, pour le peuple, de vivre et de conquérir sa liberté. Il n'y avait pas d'atmosphère littéraire ni de débouchés pour les auteurs.
4. - Les nécessités même de conquérir nos libertés politiques firent naître deux genres: le journalisme, illustré par Etienne Parent, rédacteur du Canadien, et l'éloquence, illustrée par Louis-Joseph Papineau, tribun populaire qui contribua beaucoup à soutenir la ferveur du peuple et la foi en sa survivance.
5. - Les contes où entrait une part de sorcellerie et d'enchantement et les chansons populaires dont une partie venue de France et l'autre composée au Canada, ont conservé chez le peuple la gaieté et l'esprit français.
6. - L'élite du peuple resta attachée aux idées catholiques et françaises. Cependant les oeuvres de Voltaire et de Rousseau ont exercé une certaine influence sur les esprits imbus d'idéal démocratique.
7. - L'art se développa lentement, mais s'aidera des statues et des tableaux venus de France. Louis Quevillon fonda une maîtrise d'art qui dirigea la construction de nombreuses et belles églises dans la région de Montréal.
8. - Le clergé, après la conquête, eut bien de la peine à se recruter. Malgré son extrême pénurie, il exerça une influence prépondérante sur le peuple qu'il groupa autour des clochers.
9. - Une difficulté survint à cause du bill des fabriques que Bourdages présenta à l'Assemblée législative. Le clergé réclama contre l'ingérence des laïques dans l'administration temporelle de l'Eglise. La Chambre d'Assemblée vota le bill, mais le Conseil législatif le rejeta.
10. - Mgr Plessis obtint la création de plusieurs nouveaux diocèses au Canada. Les catholiques se multiplièrent dans le Haut-Canada, dans les provinces maritimes et dans le Nord-Ouest où l'abbé Provencher commençait son fructueux ministère.
11. - L'Angleterre favorisa le développement des églises protestantes par l'envoi de pasteurs et par de larges subventions. Anglicans, Presbytériens, Méthodistes et Baptistes s'établirent au Canada.

I - Instruction publique.

V 10 - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. - Dès le temps de Murray, l'Angleterre avait exprimé sa volonté "afin que tout l'encouragement possible fût donné à la construction d'écoles protestantes". L'Institution Royale apparut comme la réalisation effective de cette idée. Mais les Canadiens refusèrent d'envoyer leurs enfants à ces écoles. Toutefois ils durent attendre longtemps avant d'avoir un système scolaire à leur convenance. L'Etat leur refusa toute subvention et même s'ingénia à leur susciter des entraves et des tracasseries. En 1829 seulement, le budget gouvernemental accorda une maigre part à l'instruction publique.

On avait tenté, en 1824, de créer des écoles de fabriques. Mais le manque de ressources, l'absence du personnel compétent et les grandes distances à parcourir pour les enfants, empêchèrent ces écoles de réussir. On n'avait pas de manuels: en certaines écoles, les enfants allaient, à tour de rôle, apprendre leur leçon sur une grammaire manuscrite posée sur un lutrin. La population s'était même résignée à son malheur et n'appréciait plus le bénéfice de l'instruction. Dans les paroisses, on ne trouvait plus qu'une infime minorité de personnes sachant lire et écrire.

20 - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. - Depuis longtemps le Bas-Canada comptait deux collèges d'enseignement secondaire: Québec et Montréal. Le commencement du XIX^e siècle en vit naître sept autres qui furent l'effort du clergé et du peuple. Les fondateurs de ces maisons se proposèrent d'abord d'aider au recrutement du clergé, mais encore de contribuer à la formation d'une élite intellectuelle capable de défendre nos droits politiques. Nous n'avions pas d'avocats, de notaires ni de médecins. Ces collèges eurent à choisir entre deux types de culture qui avaient chacune en France des partisans ou des défenseurs: les humanités classiques et l'enseignement dit moderne. On choisit les humanités classiques que l'on essaya d'adapter le mieux possible aux besoins du pays et de l'époque.

L'enseignement universitaire n'existait pas. Les jeunes gens qui voulaient étudier une profession libérale entraient au bureau d'un professionnel et se formaient sous sa direction. Grâce à la générosité de James McGill, l'Institution Royale fonda à Montréal, en 1821, le collège McGill qui deviendra l'université du même nom. 1800 - 50 = 2 collèges de Montréal ensemble le tiers de la population.

II - Débuts littéraires.

30 - CAUSES HISTORIQUES DE NOTRE INDIGENCE LITTÉRAIRE. - Si Lord Durham nous a accusés d'être "un peuple sans histoire ni littérature", il a bien à tort méconnu les gestes héroïques de nos aïeux, mais il a justement souligné notre indigence littéraire. Nous n'avions pas d'auteurs dignes de mention. Il est vrai que les circonstances de notre passé expliquent et même excusent ce retard dans notre développement intellectuel. Il fallait vivre d'abord, lutter pour la liberté politique et religieuse et même pour la conservation de la langue française. Longtemps appliquées aux travaux de la terre, les générations avaient perdu le goût des travaux intellectuels. Séparés de la France, nous avons peu de livres. Ceux qui pouvaient écrire ne recevaient pas le moindre encouragement et n'auraient pas trouvé de débouchés à leurs productions littéraires. Cependant les nécessités même de vivre et de conquérir les libertés politiques et religieuses firent naître nos premiers écrivains. Les mémoires et les pétitions des Canadiens apparaissent comme les premières formes de notre littérature.

40 - LE JOURNALISME ET L'ELOQUENCE POLITIQUE. - Deux genres littéraires s'imposaient à nos débuts: le journalisme et l'éloquence politique. La presse plus que les livres a d'abord exprimé la vie canadienne. William Brown fonda en 1764 le premier journal au Canada, La Gazette de Québec. En 1768, naquit La Gazette de Montréal, aïeule de La Gazette actuelle. Mais ces journaux trop pondérés ne répondaient pas aux ardeurs combattives des fonctionnaires anglais qui lancèrent en 1805 le Québec Mercury. Pour défendre ses compatriotes, Pierre Bédard fonda Le Canadien (1806). Supprimé par Craig en 1810, il ressuscita en 1831, sous l'initiative d'Etienne Parent, avec la devise: "Nos institutions, notre langue et nos lois". A côté des journaux politiques, on vit quelques journaux proprement littéraires, entre autres La Gazette littéraire de Montréal (1778). Autour de cette gazette vinrent se grouper quelques hommes "désireux de devenir savants" qui formèrent l'Académie littéraire de Montréal.

Avec la Constitution de 1791, devait se développer chez nous l'éloquence parlementaire ou politique. Parmi les orateurs qui brillèrent à cette époque, moins sans doute par leur haute culture littéraire que par la ferveur à défendre leurs convictions, il faut nommer Louis-Joseph Papineau, qui fut un tribun populaire doué d'une éloquence un peu théâtrale, mais qui savait remuer les foules et même impressionner le Parlement. Si Papineau n'a pas toujours exercé, par sa parole, une influence de tout repos, son éloquence a grandement contribué à maintenir chez le peuple la ferveur patriotique et la foi en sa survivance.

50 - FOLKLORE ET CHANSONS POPULAIRES. - Deux genres plus légers ont conservé la gaieté et l'esprit français chez notre peuple: les contes et les chansons populaires.

Ce fut "la littérature du coeur". Dans les veillées de famille, on écoutait les vieux récits dans lesquels entraient une part de sorcellerie et d'enchantement. La crédulité populaire s'émouvait en entendant "des histoires" de loups-garous (êtres humains changés en bêtes sous l'influence d'un maléfice), de feux-follets (âmes envoyées par Dieu sur la terre pour y faire pénitence), de chasse-galerie (char lumineux qui voyageait dans les airs), etc.

Entre les danses accompagnées de violons, les habitants chantaient des romances qui d'ordinaire étaient lancées par un chanteur principal et auxquelles l'assistance répondait en répétant le dernier verset. Nombre de ces chansons venaient de France comme: A Saint-Malo, beau port de mer, C'est la belle Françoise, A la claire Fontaine; D'autres furent composées au pays, souvent par des poètes illettrés. Après les guerres de 1774 et de 1812, il y eut toute une floraison de chansons militaires où brillait la malice gauloise encore plus que la valeur poétique.

- 60 - LES IDEES DU TEMPS. - On connaît déjà les idées politiques qui remuaient les esprits d'alors. En général, l'élite resta attachée aux principes d'ordre qui caractérisent les races latines. Les premiers développements de notre littérature se reconnaissent par leur esprit français, national et catholique. Le clergé, qui avait instruit tous les hommes cultivés, leur avait transmis ses façons de voir et de juger.

Cependant l'action de la France révolutionnaire ne laissa pas de se faire sentir. Les oeuvres de Voltaire et de Rousseau traversèrent l'océan et vinrent exalter plus d'un cerveau au Canada. Les passions politiques, qui tendaient de plus en plus vers la démocratie, cherchèrent des aliments dans les ouvrages philosophiques du XVIII^e siècle. Papineau, le chef des Patriotes, avait perdu la foi dès son temps de collège. Il absorba dans cette littérature bien des erreurs auxquelles était d'ailleurs préparé son tempérament de démagogue. Les avocats et les notaires avaient étudié dans les livres français tout imbus d'idées gallicanes. Hippolyte Lafontaine lui-même eut grande peine à se dégager de cette pernicieuse emprise.

- ✓ 70 - LES BEAUX-ARTS. - Les mêmes causes qui retardèrent les progrès de notre littérature paralysèrent aussi le développement des beaux-arts. Cependant on trouvait au pays beaucoup de statues et de tableaux apportés pendant le régime français ou encore lors de la Révolution quand furent pillés églises et monastères. Ces oeuvres souvent fort importantes firent leur oeuvre éducative et pénétrèrent la conscience artistique de la population.

Jusqu'à l'époque de l'Union, nos villes gardèrent l'aspect des villes d'Europe: rues étroites bordées de maisons de pierre. La vieille maison canadienne se présente comme un monument modeste mais aux lignes harmonieuses. Rares furent nos architectes et nos artistes. Quelques-uns nous vinrent de l'étranger comme James O'Donnell qui traça les plans de Notre-Dame de Montréal. Il faut particulièrement signaler, parmi les Canadiens, Louis Quevillon, qui organisa "une maîtrise d'art" et fonda une association professionnelle. Avec ses élèves, il provoqua, dans la région de Montréal, une véritable renaissance de la sculpture et de l'architecture. S'inspirant du Style "jésuite" en vogue sous Louis XV et Louis XVI, l'école de Quevillon dirigea la construction de nombreuses églises qui demeurent aujourd'hui encore un des plus beaux spécimens de l'art au Canada.

III - Vie religieuse.

- ✓ 80 - LE CLERGE : SA PENURIE, - SON INFLUENCE. - Après la cession du Canada, le clergé se trouva extrêmement réduit. Sauf 40 prêtres proscrits lors de la Révolution française, il ne lui vint aucun secours de l'ancienne mère-patrie. Les ordres religieux s'étaient vu refuser le droit de se recruter. De 1796 à 1837, il n'y eut aucune communauté religieuse au Canada. Trente ans après la conquête il ne restait plus que 146 prêtres pour desservir 160,000 fidèles dispersés sur un immense territoire.

Malgré cette extrême pénurie, le clergé demeura le guide du peuple. Les curés surent grouper les habitants autour de l'église paroissiale. Grand nombre de prêtres se firent éducateurs dans leur presbytère; c'est là que naquit plus d'un collègue classique. Dans son Rapport, Lord Durham rend au clergé ce témoignage: "Dans l'absence générale des institutions permanentes du gouvernement civil, l'Eglise catholique a présenté la seule apparence de stabilité et d'organisation, et elle seule a été le soutien de la civilisation et de l'ordre".

- ✓ 90 - BILL DES FABRIQUES. - REQUETE ET CONTRE-REQUETE. - Mgr de Laval avait réglé un mode pour l'élection des marguilliers. Ils devaient être nommés "par les anciens et nouveaux marguilliers", et c'est à eux seuls que le conseil de fabrique devait rendre ses comptes. Cependant, dans certaines paroisses, on admettait quelques notables. Une pétition fut signée pour demander au gouvernement de généraliser cette manière plus démocratique d'élire les marguilliers. A la session de 1831, Bourdages présenta un bill déclarant que "les propriétaires ont droit d'intervenir pour tous les règlements du gouvernement temporel de l'Eglise". Ce texte, d'une portée générale, ne manqua pas d'alarmer le clergé qui se hâta de répliquer par une contre-requête.

A la Chambre d'Assemblée, sous l'influence de Papineau qui prononça un discours plein de violence et de sophismes, le bill passa. Mais il échoua au Conseil légis-

latif. Chose curieuse, ce fut le juge Sewell qui le combattit avec le plus d'ardeur, le regardant comme contraire au traité de Paris et à l'Acte de Québec. A la vérité, Sewell en voulait peut-être davantage aux allures trop démocratiques de cette loi. Plus tard, les marguilliers seront élus par tous les paroissiens "tenant feu et lieu".

100 - EXTENSION DE L'EGLISE.

- a) - DANS LE BAS-CANADA. - Après avoir conquis sa liberté, l'Eglise put travailler à son extension. A plusieurs reprises, Mgr Plessis avait demandé à Rome de diviser son trop vaste diocèse. Mais les réponses tardèrent à venir, parce que le Sacré-Collège se trouvait dispersé pendant la captivité de Pie VII (1809-1814). Enfin en 1819, Québec fut reconnu comme archevêché avec deux suffragants. Mgr Lartigue fut nommé évêque en 1821 et chargé de l'administration de Montréal, mais seulement en tant qu'auxiliaire de Québec. Montréal ne sera canoniquement érigé en évêché qu'en 1836.
- b) - DANS LE HAUT-CANADA. - Sous la conduite du Père Alexander MacDonell, un groupe de Highlanders catholiques chassés d'Ecosse vinrent dans le Haut-Canada en 1803. Le Père MacDonell, d'abord nommé Vicaire Général, devint évêque en 1826. De 1819 à 1825, 65,000 catholiques Irlandais immigrèrent dans la région et furent suivis de 50,000 en 1831. Quelques années plus tard, des catholiques Allemands s'ajoutèrent encore à la jeune Eglise. Le diocèse de Toronto fut créé en 1840.
- c) - DANS LES PROVINCES MARITIMES. - Mgr Plessis avait plusieurs fois visité les provinces maritimes où vivaient 1,500 catholiques Ecossais. Il travailla à l'organisation des missions très difficiles à desservir parce que la population catholique était disséminée à travers les protestants. Le Père Jones se dévoua longtemps à ce ministère pénible. Il eut pour successeur le Père Burke qui, en 1815, remplit les fonctions de Vicaire Apostolique.
- d) - DANS LE NORD-OUEST. - L'Eglise catholique dont l'histoire se distingue de plus en plus de l'histoire politique va se confondre pour longtemps avec l'histoire de la colonisation. Dans l'Ouest canadien, on avait continué la traite des fourrures, et peu à peu les coureurs des bois avaient établi leur résidence dans ces lointains territoires. Plus d'un même avait épousé des sauvagesses et avait donné naissance à toute une génération de métis. Mais la civilisation n'avait guère pénétré auprès de ces peuplades. Aussi les chefs qui gouvernaient la région s'alarmèrent-ils de l'immoralité croissante. Le capitaine Miles MacDonell, gouverneur de l'Assiniboine, demanda d'abord des prêtres irlandais pour moraliser la population, mais il n'en put obtenir. Alors il s'adressa à Mgr Plessis qui lui envoya l'abbé Provencher. Ce dernier s'installa dans le Manitoba d'aujourd'hui, et de là rayonna dans tout l'Ouest canadien. Il s'occupa du ministère, mais encore et beaucoup de l'éducation en fondant des écoles. Plusieurs autres prêtres du Bas-Canada allèrent bientôt le rejoindre et se dépenser dans le Far-West aux missions sauvages.

- 110 - LES SECTES PROTESTANTES. - Dès le début du régime anglais, l'Angleterre mit tout en oeuvre pour assurer le développement de l'Eglise anglicane qu'elle introduisit au pays comme Eglise d'Etat. Elle encouragea la venue des pasteurs protestants en leur assurant de larges subventions. En plus des "réserves du clergé", le Gouvernement versa lui-même de généreux honoraires aux ministres. "Les associations religieuses britanniques donnèrent 100 millions de dollars au cours du XIXe siècle" (Hopkins). C'est par l'arrivée des Loyalistes que les Anglicans progressèrent en nombre. Québec devint le siège d'un évêché en 1789, avec le Dr Mountain comme titulaire. Encouragée par cet air de prospérité, une Société de propagande forma le projet d'amener au protestantisme tout le peuple canadien. A cet effet, elle engagea des pasteurs de langue française, Suisses pour la plupart. Repoussés des Anglais comme des Canadiens, ces pasteurs n'eurent aucun succès.

Les Presbytériens vinrent d'Ecosse en 1795 et s'établirent surtout dans la Nouvelle-Ecosse. Les Méthodistes immigrés dans les provinces maritimes vécurent sous la tutelle des Etats-Unis jusqu'en 1821. Dès 1760, l'île de Jersey nous envoya un certain nombre de Baptistes.

LECTURES:

M. l'abbé L. Groulx: Quelques causes de nos insuffisances.

Les Soirées littéraires. Conférence de M. le chan. E. Chartier: vie de l'esprit français au Canada.

L'Encyclopédie de la Jeunesse (Ed. canadienne), t. II, p. 4279: L'Art au Canada.

Histoire de l'Eglise du Canada, par une religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, p. 209 et sq.

DEVOIRS:

Les faits de notre histoire peuvent-ils expliquer, pour une part, les retards de notre développement intellectuel?

Montrer comment les origines de notre littérature ont été conditionnées par notre situation économique, politique et sociale.

Quelle a été la part de l'Eglise dans notre vie nationale avant 1760?

Nécessité de séparer Anglais et Français.

Pitt fait voter l'Acte Constitutionnel de 1791.

Administration { Canada divisé en { Haut-Canada
Bas-Canada
Gouverneur général à Québec.
Lieutenant-gouverneur pour Haut-Canada.
Conseil législatif choisi par le Gouverneur.
Chambre élective pour chaque province.

Langue française à la Chambre - Papineau et Panet.

La question des subsides s'amorce.

Institution Royale.

Vexations du gourn. Craig: Règne de la Terreur.

Guerre de 1812	Causes	{ Affaire du Chesapeake.		
		{ Droit de visite.		
	Faits d'armes	1812	Canad. & Angl.	vainqueurs à Détroit
		"	"	" " " " Queenstown
		"	"	" " " " Lacolle
		"	"	" " " " malheureux sur mer
		1813	"	" " " " battus à Moraviantown
		"	"	" " " " Put-in-Bay
		"	"	" " " " Toronto
		"	"	" " " " vainqueurs à Chateauguay
1814	"	"	" " " " Lundy's Lane	
"	"	"	" " " " échouent à Plattsburg	

Paix de Gand (1814) et Statu quo.

Question des subsides aigrit les esprits. - 3 phases.

Projet d'Union, 1822.

Evénements { Quatre-vingt-douze Résolutions.

Papineau refuse les justes propositions de Goderich.

Révolution industrielle et campagne de presse

Patriotes (B.-C.) victorieux à St-Denis.

Troubles { " " " " battus à St-Charles.

de { " " " " à St-Eustache.

1837-38 { " (H.-C.) " " à Montgomery's Tavern.

Violente répression de Colborne.

Résultats { Suspension de la Constitution.

Rapport Durham.

Acheminement vers l'Union.

économiques { Explorations du Far-West.

Selkirk colonise le Manitoba.

Les Compagnies de commerce aident à la colonisation.

Ecoles de fabrique - collèges classiques.

Journalisme (E. Parent) - Eloquence politique
(Papineau)

intellectuels { Contes et chansons populaires.

Ecole de Quevillon en architecture.

L'organisation paroissiale assure survivance fr.

religieux { Diocèse de Québec se divise.

Le Gouv. cherche à implanter l'Eglise anglicane.

PERIODE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE

(1840-1867)

- Chap. I. - L'Acte d'Union.
 Chap. II. - La conquête du gouvernement responsable.
 Chap. III. - L'impasse du gouvernement responsable.
 Chap. IV. - Relations internationales.
 Chap. V. - Progrès économiques sous l'Union.
 Chap. VI. - Instruction publique et développement intellectuel.
 Chap. VII. - La vie religieuse sous l'Union.

ADMINISTRATEURS

Rois	Ministres en Angleterre	Gouverneurs généraux	Ministres canadiens
Victoria (1837-1901)	1835 Melbourne	1839 Sydenham	
	1841 Peel	1841 Bagot	1841 Draper-Ogden
		1843 Metcalfe	1842 Baldwin-Lafontaine
	1846 Russell	1846 Cathcart	1844 Draper-Viger
		1847 Elgin	1846 Draper-D.-B. Papineau
			1847 Sherwood-D.-B. Papineau
	1852 Derby		1848 Lafontaine-Baldwin
	1852 Palmerston	1854 Head	1851 Hincks-Morin
			1854 MacNab-Morin
	1858 Derby	1861 Monk	1855 MacNab-Taché
	1859 Palmerston		1856 Taché-J.-A. MacDonald
			1857 J.-A. MacDonald-Cartier
	1866 Derby		1858 Cartier-J.-A. MacDonald
	1866 Disraeli		1862 J.-S. MacDonald-Sicotte
			1863 J.-S. MacDonald-Dorion
			1864 Taché-J.-A. MacDonald
			1865 Belleau-J.-A. MacDonald
			1867 J.-A. MacDonald

Chapitre I

L'Acte d'Union

-Sommaire-

1. - A plusieurs reprises certains personnages anglais tentèrent d'opérer l'Union des deux provinces. En 1822, les protestants du Canada furent sur le point de réussir.
2. - Le Gouvernement britannique chargea l'Hon. Thompson de faire accepter le projet d'Union. Le Gouverneur extorqua l'assentiment du Bas-Canada. La Banque de Baring usa de sa puissante influence pour assurer le recouvrement de sa dette dans le Haut-Canada.
3. - Le régime administratif sous l'Union était constitué par le gouverneur assisté de son Conseil exécutif que nommait la Couronne, d'un Conseil législatif et 24 membres et d'une Chambre d'Assemblée de 84 membres.
4. - L'Acte d'Union comportait de graves injustices à l'égard des Canadiens français: l'égalité de représentation pour les deux provinces, la forte dette du Haut-Canada devenue commune, et la langue anglaise seule officielle dans les écrits.

5. - L'attitude des Canadiens français devant l'Union réalisée a été d'abord hésitante. Lafontaine, dans son manifeste aux électeurs de Terrebonne, donna une direction généralement suivie. L'espoir se réfugia dans l'application du gouvernement responsable.
6. - Les partis politiques se sont constitués sur un plan autre que la lutte des races. Tories et Réformistes engagèrent la lutte. Mais plus tard les plus avancés des Réformistes s'unirent aux Conservateurs.
7. - Lafontaine fut le chef politique du Bas-Canada. Ses vues larges favorisèrent l'alliance avec les Réformistes du Haut-Canada, dirigés par Sir Robert Baldwin, le premier Anglais qui sut bien comprendre les Canadiens français.

- ✓ 10 - TENTATIVE D'UNION EN 1822. - Déjà en 1791, on avait eu, aux Chambres anglaises, l'idée de former un seul gouvernement pour les deux provinces du Canada. En 1810, Craig recommanda à Lord Liverpool la réalisation d'un semblable projet. Le juge Sewell (1813), le duc de Richmond (1819), Lord Dalhousie (1820), propagèrent la même idée.

Mais c'est en 1822 qu'une tentative sérieuse faillit aboutir. Les protestants du Canada, jaloux de la protection accordée par le Gouvernement à l'Eglise catholique, firent de vigoureux efforts pour unir les deux provinces. Ils trouvèrent à Londres un agent puissant dans la personne du marchand Ellice. Le projet échoua grâce à l'intervention de Parker, ennemi d'Ellice. Sir James MacKintosh le combattit et réclama la consultation des deux Canadas. A la fin tout se réduisit à un traité de commerce qui régla le partage des douanes entre les deux provinces. Les Canadiens, informés de cette tentative, déléguèrent à Londres Papineau et Neilson, porteurs d'une contre-requête signée par 60,000 citoyens.

- ✓ 20 - LE BILL D'UNION AU PARLEMENT BRITANNIQUE. - Les troubles de 1837-38 avaient compromis la Constitution de 1791. Le Rapport de Lord Durham, qui suivit, convainquit le Parlement qu'il fallait modifier l'administration. Lord Russell présenta, en 1830, un bill d'Union aux Communes anglaises, mais simplement pour tâter l'opinion. On nomma Charles Edward Poulett Thompson gouverneur des deux provinces, avec mission de s'enquérir de la volonté du peuple, ou plus exactement de faire accepter l'Union. Comme il n'y avait pas de législature dans le Bas-Canada, — la Constitution ayant été suspendue — le Gouverneur consulta le Conseil spécial dont l'avis favorable était assuré, et regarda comme acquis l'assentiment des Canadiens français malgré les protestations du clergé et une contre-requête de 40,000 signatures. Le Haut-Canada laissa entendre qu'il accepterait l'Union à la condition expresse d'avoir une part prépondérante dans le gouvernement. Mais le Gouverneur eut la loyauté de défendre "le principe de justice légale".

Thomson écrivit à Londres assurant que tout le monde était d'accord au sujet de l'Union. Alors la Chambre proposa le bill le 23 mars 1840. Les deux partis s'unirent pour l'appuyer, malgré l'indignation d'O'Connell, se scandalisant de voir qu'on allait changer une constitution "sans consulter le peuple". A la Chambre des Lords, l'opposition fut plus générale. Notre ancien gouverneur, Lord Gosford, combattit la loi en prétendant qu'on ne pouvait rien imposer "de plus arbitraire et de plus inique".

Mais les députés, fatigués des affaires canadiennes et fort préoccupés de leurs propres problèmes, votèrent le bill le 23 juillet 1840. Une influence financière n'était pas étrangère à ce succès. Le Haut-Canada avait une dette de £ 1,200,000, ce qui faisait que les seuls intérêts à payer dépassaient les revenus annuels. Or la plus grande partie de cet argent se trouvait due à la banque Baring de Londres qui craignait la banqueroute de la province. Baring, président de la banque, faisait partie du cabinet Melbourne. On comprend qu'il usa de toute son influence pour assurer un vote qui rejetterait la dette du Haut-Canada sur la province alors solvable du Bas-Canada.

- ✓ 30 - REGIME ADMINISTRATIF SOUS L'UNION. - Le bill d'Union réglait que les deux provinces seraient administrées par un seul gouvernement composé du gouverneur assisté de son Exécutif, d'un Conseil législatif et d'une Chambre d'Assemblée. La dette publique devenait commune et la langue anglaise seule officielle dans les textes de loi.

10 - LE GOUVERNEUR. - Le gouverneur garde à peu près les mêmes attributions qu'auparavant. Il est responsable au Secrétaire des Colonies ou au Parlement impérial de qui il reçoit des "instructions". Cependant une certaine imprécision dans leurs responsabilités a permis aux divers gouverneurs de modifier leur attitude dans l'exercice de leurs fonctions. Les ministres de l'Exécutif, conseillers du gouverneur, sont choisis par la Couronne.

20 - LE CONSEIL LEGISLATIF. - Le Conseil législatif se compose de 24 membres nommés à vie et se partageant également entre le Haut et le Bas-Canada. Bientôt discrédités devant l'opinion, les membres vont se désintéresser de la politique. Lord Elgin les qualifie de "personnages presque inutiles". Le Conseil devint électif en 1853, avec un mandat de huit ans pour chacun des conseillers.

30 - LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE. - La Chambre d'Assemblée comprend 42 députés (65 après 1853) pour chaque province. Elle s'efforcera sans cesse d'accroître ses pouvoirs et d'obtenir la responsabilité du ministère.

- 40 - INJUSTICE DE L'ACTE D'UNION A L'EGARD DES CANADIENS FRANCAIS. - L'Acte d'Union comporte plus d'une injustice à l'égard des Canadiens français. D'ailleurs ses auteurs confessent clairement leur intention d'éteindre, par ce régime, la nationalité canadienne française.
- a) - L'article XII décrète l'égalité de représentation pour les deux provinces alors que le Bas-Canada renferme une population de 650,000 âmes quand le Haut-Canada n'en possède que 450,000.
 - b) - La dette du Haut-Canada est telle qu'elle produit un déficit annuel de 75 millions. Elle provient de travaux publics, routes et canaux, uniquement profitables alors à la province du Haut-Canada. Le Bas-Canada doit quand même assumer cette lourde dette et retarder ainsi son développement économique au profit de la province sœur.
 - c) - L'article XLI soulève justement la colère des Canadiens français en déclarant la langue française non officielle. Pour la première fois, l'Angleterre s'attaque directement à notre langue. Mais Lafontaine, dès la première session, revendique fièrement, dans un discours célèbre, le droit de parler sa langue. A la fin de 1844, le Gouvernement, dans l'intention de gagner les votes canadiens-français, sollicitera de Londres la faculté de mettre les deux langues sur le même pied. L'autorisation ne sera accordée qu'en 1848.

- 50 - ATTITUDE DES CANADIENS FRANCAIS DEVANT L'UNION REALISEE. - L'honorable Thompson, nommé récemment baron de Sydenham, annonça, le 10 février 1841, que le Haut et le Bas-Canada ne formeraient plus désormais qu'une province sous un seul gouvernement. Le Haut-Canada accepta l'Union comme "une bonne affaire". Le Bas-Canada parut hésitant et divisé au sujet de l'attitude à prendre: certains citoyens voulaient à tout prix exiger le rappel de la loi; d'autres proposaient de s'abstenir totalement de toute participation à la vie politique. Lafontaine lança un "Manifeste aux électeurs de Terrebonne". Cette lettre devait rallier les esprits autour d'une idée et opérer l'unité d'action.

L'auteur condamnait l'Union comme "un acte d'injustice et de despotisme", mais il invitait ses concitoyens à ne pas entreprendre d'en obtenir le rappel. Il valait mieux essayer d'en tirer parti. Le Bas-Canada pouvait être sauvé par l'application du gouvernement responsable, et le gouvernement responsable serait conquis par la coalition de tous les Réformistes de la province-unie. Déjà Lafontaine avait préparé ce rapprochement par sa correspondance avec Hincks qui commandait les Réformistes du Haut-Canada.

- 60 - LES PARTIS POLITIQUES. - L'Acte d'Union, qui avait pour fin d'éteindre la nationalité canadienne française, n'atteindra pas son but, parce que les partis politiques vont s'organiser sur un autre plan. A la rivalité des races succédera une lutte à propos même de la Constitution. Les uns, désireux de conserver les anciennes prérogatives de la Couronne, s'appelleront "Conservateurs ou Tories"; les autres, aussi bien dans le Haut que dans le Bas-Canada, voulant des réformes constitutionnelles et surtout l'application intégrale du gouvernement responsable, se nommeront "Réformistes".

Cependant, il vint un moment où certains disciples jugèrent que les chefs n'allaient pas assez vite dans le sens des réformes. Ils réclamèrent une action plus radicale et finirent par se détacher de leur parti. Ainsi prirent naissance les Clear-Grits dans le Haut-Canada et les Rouges dans le Bas-Canada. Mais plus tard, après plusieurs renversements de ministères, les Clear-Grits et les Rouges s'allièrent aux Conservateurs et formèrent le parti Libéral-Conservateur.

- 70 - LES CHEFS: LAFONTAINE ET BALDWIN. - Le Bas-Canada reconnaissait comme chef incontestable Sir Hippolyte Lafontaine, champion du gouvernement responsable. Contrairement à Papineau, qui était plutôt orateur politique qu'homme d'état, Lafontaine apparaît comme un véritable homme d'état. Ses vues larges et son sens pratique ont facilité l'alliance réformiste qui allait assurer notre liberté politique.
- Sir Robert Baldwin, chef des Réformistes du Haut-Canada, semble avoir été le premier des Anglais capables de bien comprendre la mentalité canadienne française. Il avait comme première conviction que le pays ne pouvait prospérer qu'avec l'entente entre les deux races et la participation des deux races au gouvernement. Aux élections de 1841, Lafontaine fut défait dans le Bas-Canada. Baldwin, qui s'était présenté dans deux circonscriptions du Haut-Canada, lui céda un de ses comtés, et Lafontaine devint député de York. Aux élections suivantes, Baldwin, à son tour, subit un échec. Lafontaine, qui ne voulait pas être vaincu en générosité, fit élire Baldwin par acclamation dans le comté de Rimouski.

LECTURES:

Louis-P. Turcotte, Le Canada sous l'Union, Chap. I : Administration de Lord Sydenham.

A. Gérin-Lajoie, Dix ans au Canada, Chap. IV : Résumé et extraits du Manifeste de Lafontaine.

Revue Trimestrielle, année 1917, p. 242, L'origine des partis politiques, par P.-E. Lamarche.

DEVOIRS:

Raconter les origines de l'Union des deux Canadas.

Exposer l'attitude de Lafontaine en rapport avec l'Acte d'Union.

Discours de Lafontaine réclamant le droit de parler français au Parlement.

Chapitre II

La conquête du gouvernement responsable.

-Sommaire-

1. - Le gouvernement responsable consiste en ce que les ministres choisis dans la Chambre d'Assemblée ont le devoir de rendre compte aux députés de leur administration. Le Canada demandait l'application de ce principe, mais l'Angleterre croyait qu'il était incompatible avec l'état de colonie.
2. - Sydenham organisa la législature et réussit à se donner une majorité à la Chambre. Baldwin, en refusant un ministère, commença la lutte pour la responsabilité ministérielle. Il fit voter par la Chambre six propositions qui contiennent les principes de cette responsabilité. Sydenham mourut d'un accident.
3. - Lord Durham fit adopter une ordonnance instituant les municipalités. En 1855, on rattachera l'administration municipale au Conseil de paroisse.
4. - Sir Charles Bagot accepta les Résolutions Harrison et confia l'administration à Lafontaine et Baldwin malgré les protestations du parti Tory. Lord Stanley le blâma.
5. - Pour répondre aux besoins, le Gouvernement multiplia les cours de justice. On assura l'indépendance des juges en les éloignant de la politique.
6. - Sir Charles Metcalfe essaya de ressaisir le terrain perdu et refusa d'appliquer les principes du gouvernement responsable. Il s'ensuivit une crise ministérielle. Grâce à la fraude, les élections donnèrent une majorité au Gouverneur.
7. - La politique anglaise va désormais influencer sur la politique canadienne. Les libéraux, partisans du libre-échange, auront moins besoin des colonies et seront disposés à concéder entièrement le "self-government".
8. - Lord Elgin arrive au pays avec des instructions libérales et accorde sa confiance à la majorité réformiste. Il témoigne une grande estime aux Canadiens français.
9. - Le bill d'indemnité met à l'épreuve les dispositions du Gouverneur. Lord Elgin, malgré l'opposition et les insultes des Loyalistes, signe le bill, parce qu'il le regarde comme l'expression de la volonté du peuple. Les Communes anglaises approuvent sa conduite.
10. - Le statut du gouverneur se trouve changé après l'application du gouvernement responsable. Il n'exercera plus qu'une influence personnelle et sociale, et demeurera au-dessus de la politique.
11. - Le Canada a souvent montré le chemin aux autres colonies dans la conquête des libertés politiques. Aussi les provinces maritimes marchèrent-elles à son exemple.
12. - La Nouvelle-Ecosse conquiert le gouvernement responsable grâce à l'action de Joseph Howe qui lutte contre les lieutenants-gouverneurs et reçoit, à la fin, l'approbation et le secours de Lord Grey.

13. - Le Nouveau-Brunswick eut plus de difficultés. Il combattit sous la direction de Allan Wilmot et obtint le gouvernement responsable en 1847.
14. - L'île du Prince-Edouard, absorbée longtemps par la lutte autour du système de propriété, obtint le "self-government" en 1863.

I - Dans les provinces du Canada.

- ✓ 10 - EN QUOI CONSISTE LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE. - Depuis la Constitution de 1791, l'Exécutif, nommé par la Couronne, demeurait irresponsable à la Chambre. Les Canadiens réclamaient pour l'Assemblée législative le droit de faire rendre compte aux ministres de leur administration. Ils voulaient que le ministère fut choisi dans le parti qui dominait et qu'il ne demeurât pas en fonction du moment qu'il ne commandait plus la majorité.

En Angleterre, Lord Russell déclarait que la responsabilité ministérielle lui paraissait incompatible avec l'état de colonie, puisque le gouverneur peut recevoir des instructions impériales qui ne concordent pas avec l'avis de son Conseil. La lutte va se poursuivre avec des variations provenant du caractère de chaque gouverneur et des différents partis qui se succéderont au pouvoir dans les Chambres anglaises.

Avant l'Acte d'Union, la question des subsides s'apparentait au principe du gouvernement responsable. Après l'Union, la conquête du gouvernement responsable assurera le contrôle des subsides. C'est la troisième phase.

- ✓ 20 - L'ADMINISTRATION SYDENHAM. - Sydenham se préoccupa d'organiser la nouvelle législature. Il émit des brefs d'élections et se jeta lui-même dans l'arène politique avec l'espoir de triompher de l'alliance réformiste. Au moyen d'habiles remaniements dans les circonscriptions électorales et grâce aussi à des coups de force commis par ses hommes, le Gouverneur réussit à faire élire 13 députés de son choix dans le Bas-Canada. Le Haut-Canada lui était assuré. Le premier Parlement se réunit à Kingston, dans un hôpital général. Sydenham prit son Conseil au sein de l'Assemblée, tâchant de rallier les divers groupes politiques qui constituaient la Chambre, mais il remplit lui-même le rôle de premier ministre, avec MM. Draper et Ogden comme porte-parole devant la Chambre. Baldwin, à qui il offrit un portefeuille, démissionna aussitôt après avoir accepté, dès qu'il vit que le ministère n'était pas choisi conformément à la majorité parlementaire. Déjà la lutte s'engageait résolument pour la conquête du gouvernement responsable. Sydenham essaya de maintenir ses positions en déclarant, dans le discours du trône, son intention "d'administrer les affaires suivant les vœux et les intérêts bien entendus du peuple". Au cours du débat sur l'adresse, un Réformiste, M. Boswell, posa au ministre cette question: "Si les ministres ne peuvent obtenir une majorité dans cette Chambre, résigneront-ils?" Les ministres, intimidés, répondirent que oui. Alors les députés applaudirent et s'écrièrent: "Nous avons enfin le gouvernement responsable". A cette même session, Baldwin fit présenter par Harrison et voter par la Chambre six résolutions qui contenaient les principes de la responsabilité ministérielle.

Fatigué et malade, Sydenham avait demandé son congé. Mais il mourut avant de pouvoir retourner en Angleterre par suite d'une chute de cheval. Malgré ses qualités intellectuelles, il ne fut guère regretté des Canadiens qui le regardèrent comme "un roué politique et un tyran" (Gérin-Lajoie).

- 30 - LOI DES MUNICIPALITES. - Déjà avant l'Acte d'Union existait au Canada un système municipal, mais ce système ne fonctionnait guère. Le Rapport de Lord Durham avait souligné cette lacune. Lord Sydenham fit adopter, en 1840, par le Conseil Spécial "l'ordonnance instituant les municipalités", laquelle divisait le Bas-Canada en districts sous la juridiction d'un Préfet nommé par le Gouverneur. Cette organisation resta impopulaire parce qu'elle parut à tous trop servir aux menées électorales. En 1855, on rattachera l'administration municipale au Conseil de paroisse, créant toutefois un système spécial pour les villes de Montréal et de Québec.

Dans le Haut-Canada, Sydenham fit établir un régime municipal que Baldwin modifiera essentiellement en 1849.

- ✓ 40 - SIR CHARLES BAGOT. - Sir Charles Bagot succéda au baron Sydenham en 1842. Homme affable et politique d'expérience, il s'était déjà signalé au pays par le traité "Rush-Bagot" réglant les difficultés militaires du Canada avec les Etats-Unis sur les Grands Lacs. Il trouva un Parlement où l'opposition des Réformistes, commandés par Lafontaine et Baldwin, avait pris de la consistance et de la force. Le Gouverneur accepta les conséquences des résolutions Harrison et confia le ministère à Lafontaine et Baldwin qui remplacèrent Draper et Ogden. Pour la première fois, un ministère qui ne commandait pas la confiance de la Chambre était mis en demeure de se retirer. Importante étape dans la conquête du gouvernement responsable.

Le parti Tory s'indigna en voyant d'anciens "rebelle" entrer dans le ministère. Les journaux du "Family Compact" accusèrent Bagot de "livrer les sujets britanniques à la domination de la tourbe française". Londres s'émut de cette concession, et Lord Stanley adressa un memorandum à Bagot pour lui rappeler que "le gou-

verneur n'était responsable qu'au seul Gouvernement britannique".

- 50 - LOI INSTITUANT DES COURS DE JUSTICE. - INDEPENDANCE DES MAGISTRATS. - Comme la Province se développait et se colonisait, il parut nécessaire de multiplier les juges et les cours de justice. Dès 1840, le Gouvernement institua des Cours de Districts et des Cours de Division que l'on remplacera bientôt par des Cours de Circuit. En 1852, on formera une Cour de Record et on établira des tribunaux de Juges de Paix.

Les juges avaient pendant cumulé divers emplois. Mêlés à la politique, ils embarrassaient souvent les Chambres et se trouvaient ainsi détournés de leurs fonctions principales. En 1842, une loi tenta d'assurer leur indépendance et de les soustraire aux intrigues de la politique. Ils seront définitivement exclus des Assemblées en 1846 et ne relèveront que du Gouverneur.

- ✓ 60 - SIR CHARLES METCALFE. - Charles Bagot mourut en mai 1843. Le Colonial Office profita de la circonstance pour tâcher de ressaisir le terrain perdu en envoyant au Canada un homme entièrement dévoué à la Métropole. Metcalfe arriva au pays avec l'ambition de combattre "l'hérésie damnable" du gouvernement responsable. Dès la première session, il fit voter d'importantes mesures relatives au système judiciaire du Bas-Canada, et décida de transporter la capitale de Kingston à Montréal. En novembre 1843, il nomma des fonctionnaires sans consulter les ministres. Aussitôt Lafontaine et Baldwin s'inscrivirent contre cette façon de faire. Metcalfe ne voulut rien concéder. Alors le ministère donna sa démission. En vain Metcalfe chercha-t-il à se constituer un nouveau Conseil. Il dut assumer lui-même le rôle de premier ministre, et, pendant neuf mois, il gouverna seul avec son secrétaire. Enfin, en septembre 1844, il réussit à former un nouveau ministère dans lequel eut la maladresse d'entrer Denis-Benjamin Viger.

Les élections qui eurent lieu la même année se firent avec une extrême violence. A certains endroits, il se produisit même des bagarres sanglantes, et l'on dut appeler le secours des militaires pour rétablir l'ordre. Devant cette agitation, Lord Metcalfe accusa les Réformistes de déloyauté; il crut à une séparation prochaine de la colonie d'avec la Métropole. Cependant, grâce à un système de fraudes et d'intimidation, le Gouverneur put se donner une certaine majorité dans la nouvelle Chambre. Il fit élire comme orateur MacNab, qui ne connaissait pas le français. L'Angleterre, pour le récompenser de ses services, le nomma baron de Tern-Hill. Mais il ne jouit pas longtemps de son titre; il mourut en 1846, un an après son départ du Canada.

Lord Cathcart assumait l'administration de la province pendant une année. Lord Elgin fut ensuite nommé gouverneur et prit son poste en janvier 1847.

- 70 - INFLUENCE DE LA POLITIQUE ANGLAISE SUR LA POLITIQUE CANADIENNE. - Lord Metcalfe avait failli provoquer un désastre. Un revirement de la politique anglaise conjura le péril et rétablit les bonnes relations. Le parti Tory, commandé par Peel, conduisait depuis longtemps la politique anglaise qui avait peu changé depuis 1791. Il avait pour programme d'assurer l'unité de l'empire, et s'imaginait que seul le contrôle des colonies par Downing Street saurait maintenir les liens.

Les Libéraux, qui arrivaient au pouvoir avec Lord Russell, possédaient des vues politiques plus larges, lesquelles s'expliquent par leurs conceptions économiques. Jusque-là, l'Angleterre avait surtout apprécié ses colonies par les avantages commerciaux qu'elle en tirait. Or, tant qu'elle pratiqua le système protectionniste, les colonies lui profitaient beaucoup; mais voilà qu'avec les Libéraux, elle évolue vers le libre-échange et permet à tous les pays d'entrer en franchise dans ses ports. Par là les colonies diminuaient d'importance. Aussi les hommes politiques anglais, convaincus d'ailleurs que le Canada jouirait bientôt de son indépendance comme les Etats-Unis, ne montrèrent plus guère d'objection à lui concéder le gouvernement responsable.

- ✓ 80 - LORD ELGIN. - Lord Elgin, gendre de Lord Durham, avait reçu d'Angleterre des instructions libérales. Désireux lui-même de conserver l'unité de l'empire, il pensait que le gouvernement responsable était tout à fait conciliable avec cet idéal. Aussi il reconnut sans détour le droit au peuple d'être gouverné selon ses vœux. Après les élections de décembre 1847, les Réformistes, constituant une forte majorité de la Chambre, le nouveau Gouverneur n'hésita pas à confier l'administration à Lafontaine et à Baldwin. A l'ouverture du Parlement, comme la langue française venait d'être reconnue officielle, il prononça le discours du trône dans les deux langues. Il voulut montrer son entière confiance aux Canadiens français, affirmant même "qu'un jour viendra peut-être où la dernière main à défendre le drapeau britannique au pays sera celle d'un Canadien français."

- ✓ 90 - LE BILL D'INDEMNITE. - Le Gouvernement avait déjà accordé l'amnistie à tous les "rebollos" de 1837-38. Mais les habitants du Haut-Canada demandèrent une indemnité pour les pertes subies pendant la guerre. Avant son départ, Metcalfe avait ordonné une enquête. Le nouveau ministère poursuivit le projet, mais ajouta les habitants du Bas-Canada aussi bien que ceux du Haut-Canada. Il proposa une compensation de £ 100,000 qui fut votée par la majorité des deux Canadas. Aussitôt les

ultra-loyalistes se scandalisèrent de voir le Gouvernement accorder "une prime à la révolte". Lord Elgin aurait pu réserver le bill à l'approbation royale. Il ne le voulut pas. Il le signa parce qu'il le regardait comme l'expression de la volonté du peuple nettement exprimée par les députés. Alors il fut insulté par la populace: on le poursuivit dans les rues; on lui lança de la boue et des pierres. Les mécontents incendièrent les bâtiments du Parlement où brûla une fort importante Bibliothèque comprenant le manuscrit d'une histoire du Canada par le Dr Moillour. Dans la suite, le Parlement siégera alternativement à Québec et à Toronto.

Malgré ces graves ennuis, Lord Elgin maintint son approbation et soumit sa conduite à Londres en offrant sa démission si l'on jugeait qu'il avait mal agi. Mac-Nab et Cayley en appelèrent contre lui au Gouvernement britannique. Le bill fut soumis aux Communes anglaises. Mais le chef de l'opposition, Peel, s'unit à Russell pour approuver la conduite de Lord Elgin en dépit des protestations de Gladstone. Ainsi se trouvait consacré officiellement et définitivement le principe du gouvernement responsable sans qu'il y eut aucune déclaration de droits ni aucune retouche à la Constitution.

- 100 - NOUVEAU STATUT DU GOUVERNEUR. - L'action du gouverneur sera désormais beaucoup diminuée dans la colonie. Il n'exercera plus sur la politique qu'une influence indirecte. D'abord, il ne nommera plus aux emplois publics, si ce n'est par l'intermédiaire de son Conseil. Il n'assistera plus aux réunions du Cabinet. Et surtout il ne devra plus s'identifier à un parti politique et se mêler des élections. Une prérogative lui reste cependant, celle d'accorder ou de refuser la dissolution des Chambres même quand le Premier Ministre le demande. En fait, le gouverneur usera rarement de ce privilège. Il demeurera le représentant du Gouvernement britannique et l'agent des relations entre la Métropole et la colonie.

II - Dans les Provinces Maritimes.

- 110 - INFLUENCE DU CANADA SUR LES AUTRES COLONIES ANGLAISES. - Le Canada a plus d'une fois montré le chemin aux autres colonies anglaises. Il a été le "laboratoire de l'Empire", où se sont expérimentées des mesures qui ont changé la face des possessions britanniques. Aussi, à l'exemple du Canada, les Provinces Maritimes ne tardèrent pas à manifester les mêmes aspirations. Déjà elles jouissaient chacune d'une Chambre d'Assemblée, mais elles insistèrent pour obtenir le gouvernement responsable comme un crollaire logique de leur gouvernement représentatif.
- 120 - LA NOUVELLE-ECOSSE. - La Nouvelle-Ecosse avait obtenu une Chambre d'Assemblée en 1758; mais cette Chambre était dominée par une petite oligarchie d'Halifax, toute semblable au "Family Compact" du Haut-Canada. L'Eglise anglicane, qui régnait au Conseil législatif, contrôlait tout le système d'éducation. On regarde justement Joseph Howe comme le champion du gouvernement responsable en Nouvelle-Ecosse. Encouragé par le Rapport Durham, il lutta contre Sir Colin Campbell, lieutenant-gouverneur, et ensuite contre Lord Falkland qui voulait jouer dans la province le rôle de Sydenham dans le Canada. Howe entra dans le ministère, mais se retira bientôt parce qu'on y admettait des membres du parti Tory. Sous l'administration de Sir Joseph Harvey, Lord Grey envoya une importante communication qui servit d'ailleurs de directive à Lord Elgin, et fit définitivement concéder le gouvernement responsable en 1847.
- 130 - LE NOUVEAU-BRUNSWICK. - Plus ardue et plus longue apparait la lutte dans le Nouveau-Brunswick, parce qu'il n'y avait pas de journaux pour faire l'éducation du peuple. Allan Wilmot dirigea les partisans du gouvernement responsable. Il entra à l'Exécutif, mais se retira bientôt, quand le lieutenant-gouverneur Colebrook nomma son gendre secrétaire provincial. L'Angleterre accorda le gouvernement responsable en 1847, mais ne l'appliqua intégralement qu'en 1855.
- 140 - L'ILE DU PRINCE-EDOUARD. - Pendant longtemps la lutte resta concentrée autour du système de propriété, système imprécis qui empêchait le progrès de la colonisation. En 1850, la Chambre d'Assemblée obtint de toucher les revenus de la Couronne. L'année suivante, à l'occasion d'une querelle entre le lieutenant-gouverneur et l'Orateur de la Chambre au sujet des salaires, l'Assemblée législative parvint à contrôler les subsides. Le Conseil législatif deviendra électif en 1863, et par là se réalisera le "self-government".

LECTURES:

Alfred-D. Decelles, Lafontaine et son temps, Chap. IV à XII.

Henri Gérin-Lajoie, L'établissement du gouvernement responsable au Canada (synthèse) dans la Revue Trimestrielle, année 1916, p. 58.

Henri Couve de Murville, Le Gouverneur dans les Dominions britanniques, Deuxième partie, Chap. I: Le gouverneur et ses ministres.

DEVOIRS:

Résumer l'histoire du gouvernement responsable au Canada.

Peut-on dire que la politique conciliatrice de Lord Elgin a mis fin au vieux régime colonial?

Rédiger une lettre de Lafontaine à Lord Metcalfe lui remettant sa démission et donnant les raisons de son attitude.

Chapitre III

L'impasse du Gouvernement responsable.

-Sommaire-

1. - Le Gouvernement responsable devait aboutir à un conflit entre les intérêts de la Métropole et ceux de la colonie. Il ne parut pas opportun de trancher la difficulté par une solution immédiate. Mieux valait laisser au temps le soin d'ajuster les prérogatives de chaque pouvoir.
2. - Les anciens partis politiques se divisèrent en plusieurs groupes. Dans le Bas-Canada, il y eut les Réformistes modérés, le parti Rouge, le parti Commercial anglais; Dans le Haut-Canada, on comptait les Torys, les Conservateurs modérés, les Réformistes modérés et les Clears-Grits.
3. - La sécularisation des réserves du clergé fut votée en 1854 par le parti Libéral-Conservateur. La loi réservait de quoi assurer le soutien des pasteurs.
4. - Parce que le système de la tenure seigneuriale ne répondait plus aux besoins, il fut aboli en 1854. Le Gouvernement vota aux seigneurs une indemnité de \$10,000,000 et accorda la même compensation à la province du Haut-Canada.
5. - La difficulté de se transporter de Québec à Toronto amena le Gouvernement à fixer la capitale. La reine Victoria, à qui on avait déferé la question, choisit Ottawa.
6. - Comme le Haut-Canada avait alors une population plus forte que le Bas-Canada, il réclama la "représentation par population". George Brown, aux élections de 1857, fit la campagne politique au nom de ce principe.
7. - L'instabilité des ministères rendait l'administration presque impossible. John Sanfield McDonald tenta de résoudre la difficulté par le moyen d'une double majorité. Ce système n'eut pas de succès; et la crise politique amena une crise économique.
8. - L'idée de la Confédération était déjà ancienne. Le colonel Moore, Lord Durham l'avaient proposée. Jean-Charles Taché et D'Arcy McGee s'en firent les zélés propagateurs.
9. - Les premiers pas vers la Confédération se firent en 1851. L'expression du même projet fut répétée au Parlement à plusieurs reprises. La coalition de 1864 rendit ce projet réalisable.
10. - Une conférence préparatoire à la Confédération eut lieu à Charlottetown en 1861. Une autre se tint à Québec en 1864. Cette dernière élaborait les principaux articles de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

I - Crise politique.

- ✓ 10 - CONFLITS ENTRE LES INTERETS DE LA METROPOLE ET CEUX DE LA COLONIE. - Le Gouvernement responsable avait réglé plusieurs difficultés, mais il avait suscité par ailleurs plus d'un problème dont on n'entrevoit pas encore la solution. Le parti Tory ne pouvait plus se présenter devant la population comme le seul gardien de la loyauté britannique; il ne pouvait non plus exercer la même influence auprès du "Colonial Office". La question essentielle qui se posait était de savoir si la conduite des affaires canadiennes releverait de la Grande-Bretagne ou du Canada lui-même, ou encore si les intérêts de la Métropole devaient primer ceux de la colonie. Cependant, il eut été périlleux de vouloir sans retard une solution définitive. Mieux valait chercher, pour le moment, des compromis, et laisser au temps le soin d'ajuster les prérogatives de chaque pouvoir.

20 - POSITION DES PARTIS. -- Les anciens partis politiques avaient accompli leur oeuvre qui était la conquête du gouvernement responsable. C'est pourquoi Lafontaine et Baldwin songèrent à se retirer. En 1851, Lafontaine monta sur le banc de la Cour Supérieure du Bas-Canada. Augustin-Norbert Morin lui succéda dans la politique. Baldwin céda sa place à Francis Hincks.

Les anciens partis politiques se divisèrent alors en plusieurs groupes:

A) - Dans le Bas-Canada, on comptait: 1o les Réformistes modérés sous la conduite de Morin; 2o le parti Rouge, petit groupe remuants de Réformistes avancés, qui tenait surtout à éloigner le clergé de la politique; 3o le parti Commercial anglais de Montréal et des Cantons de l'Est sous la conduite d'Alexander Galt.

B) - Dans le Haut-Canada, on comptait: 1o les Tories, survivants du Family Compact, dirigés par Sir Allen McNab; 2o les Conservateurs modérés sous la conduite de John A. McDonald, parti accessible à certaines mesures de réformes; 3o les Réformistes modérés sous la direction de Hincks; 4o les Clear-Grits commandés par George Brown, qui étaient opposés à toutes sortes de privilèges politiques ou religieux et dont le programme comportait l'abolition des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale.

√30 - SECULARISATION DES RESERVES DU CLERGE (1854). - Lord Sydenham avait tenté de supprimer les différends entre protestants au sujet des réserves du clergé. Il avait fait décréter que le quart des revenus irait à l'Eglise anglicane, un quart à l'Eglise presbytérienne, et le reste à toutes les autres sectes protestantes. Mais le Gouvernement britannique déclara cette loi "ultra vires". Cependant, en Angleterre, on vota bientôt une loi accordant un peu plus aux Anglicans et un peu moins aux autres sectes.

La Fontaine et Baldwin avaient déjà envisagé le règlement de cette question, mais n'avaient pas osé proposer une solution. George Brown, le chef des Clear-Grits, demandait avec instance la sécularisation des réserves; plus tard il posera ce point comme condition à son entrée dans le cabinet des Conservateurs dirigé par McNab. A la session de 1854, le parti libéral-conservateur vota un bill sécularisant les réserves du clergé. On soutira d'abord de quoi assurer le soutien des pasteurs, et le reste des terres fut attribué aux municipalités au "pro rata" de la population. Le clergé protestant accepta généreusement le sacrifice que lui imposait la nouvelle loi.

√40 - ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE. - Le système de la tenure seigneuriale, introduit au Canada sous le régime français, avait grandement contribué au progrès de la colonisation et de l'agriculture. Pendant nombre d'années, les seigneuries tinrent lieu de municipalités; et, à l'époque des guerres continuelles, elles assurèrent la défense militaire. Cependant ce système avait peut-être trop éteint l'initiative des colons en les soustrayant à leurs devoirs de citoyens.

Sous le régime anglais, la tenure seigneuriale perdait de plus en plus son efficacité. Le développement des villes qui s'étendaient sur des seigneuries, comme Québec, Montréal et Trois-Rivières, compliquait les transactions et rendait fort onéreux les droits de lods et ventes. Trop souvent les habitants négligeaient d'améliorer leurs terres, parce qu'ils avaient à payer les taxes selon la valeur des propriétés.

En 1854, le Gouvernement résolut d'abolir la tenure seigneuriale. A cette fin, il nomma une commission de quinze juges chargés d'estimer les pertes des seigneurs. A la session de 1859, on vota une indemnité de \$10,000,000. Tous les habitants eurent le droit de racheter définitivement leurs terres. Mais, comme ce montant était fourni par les Canadas et qu'il ne favorisait que le Bas-Canada, le Gouvernement accorda une somme égale au Haut-Canada.

√50 - OTTAWA CAPITALE (1857). - Le transport du gouvernement de Toronto à Québec et de Québec à Toronto présentait de sérieux inconvénients. Il importait de fixer la capitale. Comme chacune des villes sollicitait cet avantage et que le Gouvernement disposait d'une faible majorité, il n'osa pas aborder cet épineux problème et proposa d'en référer à la reine Victoria. En vérité, c'était laisser la chose à la décision du gouverneur Sir Edmund Head. George Brown protesta avec énergie contre cette ingérence de la Métropole dans les affaires de la province. Le 31 décembre 1857, la reine Victoria choisit Ottawa comme future capitale du Canada.

√60 - PROBLEME DE LA REPRESENTATION. - Le recensement de 1851 avait démontré que la population du Haut-Canada l'emportait de 60,000 sur celle du Bas-Canada. D'après l'Acte d'Union, la représentation de chacune des deux provinces devait être la même. Les Anglais avaient exigé cette égalité en 1841, bien que la population du Bas-Canada fût alors bien supérieure à celle du Haut. Maintenant que la majorité changeait de province, les Anglais réclamaient, comme acte de justice, un plus grand nombre de députés. George Brown, ennemi acharné de l'Eglise catholique, cherchait à réduire l'influence des Canadiens français. Aux élections de 1857, il fit la campagne en vue de la représentation par population avec l'expression abrégée qui fit fortune: "Rep, by Pop."

79 - **INSTABILITE DES MINISTERES.** - Le Gouvernement McDonald ne pouvait plus se maintenir au pouvoir, et peu après le choix d'Ottawa comme capitale, George Brown fut appelé à former un ministère. On s'étonna de trouver dans ce nouveau ministère six ministres catholiques sur douze et plusieurs ministres qui ne partageaient pas l'opinion du chef sur la représentation par population. Ce ministère ne vécut que quatre jours. Sir John A. McDonald avec Cartier reprirent l'administration. Et pendant plusieurs années, les ministères vont se succéder avec une telle rapidité que le gouvernement du pays deviendra à peu près impossible. L'attitude hostile de Brown vis-à-vis de l'Eglise catholique l'empêchait de travailler en harmonie avec les Canadiens français. Alors, en 1861, on songea à John Sanfield McDonald, citoyen du Haut-Canada, mais catholique. Le nouveau premier ministre s'associa Louis Sicotte, avocat canadien français. Le nouveau ministère était opposé à la représentation par population. Il croyait possible de conduire les affaires par le moyen d'une double majorité. Ainsi, toute mesure, pour devenir loi, devait rallier la majorité de chacune des deux provinces. La difficulté d'appliquer le principe d'une double majorité parut bientôt évidente, et les ministères recommencèrent à se succéder. La crise politique qui se prolongeait amena une crise économique. Les industries et le commerce se trouvant paralysés, la population chercha des ressources en dehors du pays et un grand nombre de Canadiens émigrèrent aux Etats-Unis.

II - Acheminement vers la Confédération.

√80 - **IDEE DE LA CONFEDERATION.** - Les embarras constants de la politique firent songer à un changement de la Constitution. En plusieurs circonstances, des hommes d'Etat canadiens ou anglais avaient émis cette idée. Peu après la proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis, le colonel Moore, venu au Canada pour enquêter sur les ressources de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, conseilla à Carleton l'union fédérative comme moyen d'empêcher la jeune république américaine d'absorber le Canada. Lord Durham avait d'abord caressé le même dessein, mais, dans son Rapport, il s'en tint au projet d'union parce que le pays manquait de communications.

Pendant longtemps le rêve d'une fédération alimenta les discours académiques. On trouvait que le temps était venu pour un changement: la conscience nationale, qui s'affirmait de plus en plus, semblait l'avoir préparé. D'Arcy McGee, éminent avocat irlandais, se faisait, dans tout le Canada, l'éloquent défenseur de cette cause. "J'aperçois au loin, disait-il en 1860, l'image d'une grande nation encadrée, à l'instar du bouclier d'Achille, par les ondes bleues de l'océan". Les Canadiens français se montrèrent d'abord peu enthousiastes, parce qu'ils craignaient de perdre une partie de leur influence. Au lieu d'être "une des deux provinces", le Bas-Canada deviendrait une des quatre, cinq ou dix provinces. Jean-Charles Taché, par sa plume, et surtout Georges-Etienne Cartier, par sa parole, se chargèrent de les convaincre.

√90 - **PREMIERS PAS VERS LA CONFEDERATION.** - Pour la première fois, en 1851, le projet fut soumis au Parlement du Canada-Uni par William-Henry Merritt. A la session de 1857, Antoine-Aimé Dorion revint avec la même proposition d'une législature provinciale pour les intérêts locaux et d'un Parlement fédéral pour les intérêts généraux. L'année suivante, Galt propagea l'union fédérale. Il fut le premier à faire inscrire la Confédération au programme d'un parti politique. Sir Georges-Etienne Cartier, alors premier ministre, se rendit à Londres à cette fin d'obtenir l'autorisation de réunir les délégués des provinces. La convocation réformiste de Toronto mit le même projet à l'ordre du jour. Devant les obstacles qui surgissaient de toutes parts, Brown proposa, en 1860, "de former deux ou trois gouvernements provinciaux avec une autorité quelconque en commun". Au cours du même débat, John A. McDonald se prononça pour une Confédération, à condition que le gouvernement central soit, contrairement à la Constitution des Etats-Unis, le principe de tous les pouvoirs conférés aux gouvernements provinciaux. Au fond, McDonald était plutôt partisan d'un gouvernement unitaire. Toutes ces discussions ne paraissaient pas devoir aboutir à une solution pratique. En 1864, après la défaite du ministère Taché-McDonald, la crise politique avait atteint son point culminant. C'est alors que Brown eut assez de patriotisme pour proposer la coalition des principaux partis. Sir Etienne-Pascal Taché devint premier ministre, avec John A. McDonald et Georges-Etienne Cartier comme procureurs-généraux, et George Brown comme président du Conseil.

√100 - **CONFERENCES PREPARATOIRES.** - Pendant que la province du Canada-Uni parvenait à une entente par un ministère de coalition, les provinces maritimes adoptaient, en 1864, des résolutions autorisant chacune leur gouvernement à travailler pour l'union des provinces. Au mois de septembre suivant, se tint à Charlottetown une convention à laquelle prenaient part Charles Tupper, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, Leonard Tilley, premier ministre du Nouveau-Brunswick, et le colonel Gray, premier ministre de l'île du Prince-Edouard. Mis au courant de cette conférence, le Parlement du Canada eut l'idée d'y envoyer une délégation. Elle fut cordialement reçue et put exposer les avantages d'une fédération de toutes les provinces qui l'emporterait sur l'union des seules provinces maritimes. On ne vou-

lut rien conclure avant d'avoir fait rapport aux divers gouvernements, et l'on décida de tenir une nouvelle conférence.

Le 10 octobre 1864, se réunirent à Québec les délégués de tous les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, y compris Terre-Neuve. A l'unanimité on élit Sir Etienne-Pascal Taché président de l'assemblée. On convint que le vote serait pris par provinces et non par membres, attribuant toutefois au Canada deux votes. Les délibérations se poursuivirent à huis clos jusqu'au 28 octobre. L'essentiel du débat tourna sur la question de savoir si la nouvelle Constitution prendrait la forme fédérale ou celle d'une simple union législative. En cela, Cartier joua un rôle prépondérant et gagna son point contre plusieurs des principaux délégués. La conférence aboutit à une série de résolutions qui vont constituer les grandes lignes de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

LECTURES:

L.-O. David, L'Union des Deux Canadas, chap. XII, XIII, XIV.

M. Jean Bruchési, la Confédération (Essai Historique).

John Boyd (trad. par Sylva Clapin), Sir Georges-Etienne Cartier, Baronnet, Chap. X: part prise par Cartier au mouvement de la Confédération.

DEVOIRS:

Montrer comment le gouvernement responsable au Canada aboutit à une impasse.

Exposer la genèse de la Confédération.

Discours de Cartier sur le projet de la Confédération au parlement du Canada-Uni.

Chapitre IV

Relations internationales sous l'Union.

-Sommaire-

1. - Les questions de frontières suscitérent plusieurs sujets de conflits entre le Canada et les Etats-Unis. Dans les disputes relatives à la division des territoires, le Canada fut trop souvent sacrifié par l'Angleterre.
2. - Dans l'Est, la rivière Sainte-Croix indiqua la limite des territoires. L'Angleterre sut se faire accorder les îles de la baie Passamaquoddy et l'île du Grand Manan. Les frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine furent plus difficiles à déterminer.
3. - Le traité d'Ashburton, qui suivit les discussions diplomatiques de Webster et d'Ashburton, concéda aux Etats-Unis de grands avantages au détriment du Canada. N.B.
4. - A partir du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Montagnes Rocheuses, les frontières du Canada et des Etats-Unis furent fixées au 49e, d'après une entente entre les deux pays, en 1818.
5. - Les frontières du Nord-Ouest (Orégon) faillirent provoquer une guerre. Après avoir soumis l'affaire à un arbitrage, les deux pays signèrent le traité de Washington, en 1846.
6. - Le traité de réciprocité avec les Etats-Unis procura au Canada une compensation commerciale après le vote des "Corn-laws" en Angleterre. Ce traité profita beaucoup au Canada pendant la guerre de Sécession. Il dura jusqu'en 1866.
7. - En 1859, Galt osa imposer des taxes aux marchandises britanniques. C'était consacrer le principe de la prédominance des intérêts du Canada sur les intérêts de la Grande-Bretagne.
8. - Avec sa politique de franchise, l'Angleterre avait beaucoup moins besoin de ses colonies d'Amérique. Elle paraissait disposée à les abandonner. Mais elle se contenta de retirer ses troupes de défense.
9. - La guerre de Sécession eut des retentissements au Canada. Les Canadiens sympathisèrent d'abord avec les Nordistes. Mais l'Angleterre penchait du côté des Sudistes.

Aux Etats-Unis, on prônait l'annexion du Canada. L'affaire du "Trent" faillit aboutir à la guerre.

10. - Les Irlandais établis aux Etats-Unis s'organisèrent sous le nom de "Fraternité des Fénians" et voulurent envahir le Canada en 1866. Ils furent repoussés partout. En 1870, une nouvelle tentative de conquête eut le même insuccès.

I - Questions de frontières.

- 10 - SUJETS DE CONFLITS ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS. - Pendant plus de cent ans, le Canada et les Etats-Unis ont vécu en paix, grâce à la bonne volonté des deux peuples. Il ne faut pas croire cependant qu'aucun sujet de conflit ne survint. Les questions des frontières mal définies entre les deux pays occasionnèrent plusieurs disputes inquiétantes.

Quand l'Angleterre s'empara du Canada, elle le fit à l'avantage de son ancienne colonie et se montra fort généreuse à son égard dans la distribution des territoires. Toutefois la proclamation d'indépendance des Etats-Unis devait transposer les intérêts de la Grande-Bretagne. Mais l'immensité des terres inoccupées laissa d'abord les Anglais un peu indifférents devant les exigences des Américains. Dans presque toutes les contestations, le Canada fut sacrifié.

- 20 - FRONTIERES DE L'EST (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick). - Le traité de 1783 marquait comme frontière de l'Est la rivière Sainte-Croix (aujourd'hui Shooldie). Mais cette rivière avait deux branches. Il s'agissait de savoir à quelle des deux il fallait s'en rapporter. Après un débat prolongé, l'Angleterre accepta la branche du Nord parce qu'elle était plus longue, bien que cette solution rétrécissait le territoire canadien.

Une autre conversation eut lieu au sujet des îles de la baie Passamaquoddy et de l'île du Grand Manan. L'Angleterre semblait avoir raison de réclamer les îles de la Baie Passamaquoddy, mais non pas l'île du Grand Manan. Un compromis fit accepter aux Américains trois petites îles; tout le reste revint aux Anglais.

Les frontières du Nouveau-Brunswick et du Maine suscitèrent un conflit plus délicat et plus grave. Les Anglais avaient saisi l'importance de cette question pendant la guerre de 1812. En hiver, quand le Saint-Laurent ne permettait pas de navigation, les troupes débarquant à Halifax devaient faire un long détour pour se rendre au Canada, parce que leur passage se trouvait coupé par les terres du Maine qui s'enfonçait comme un large éperon vers le Nord. En 1783, les limites avaient été désignées par le mot "Highlands", mot imprécis qu'exploitèrent les avocats des deux partis. L'Angleterre et les Etats-Unis choisirent comme arbitre le roi des Pays-Bas qui, en 1831, proposa un arrangement refusé par les Américains. Entre temps, les embarras s'accrurent, attendu que les marchands de bois de la région ne pouvaient savoir à quelle juridiction ils ressortissaient.

- 30 - TRAITE D'ASHBURTON. - Pour régler ce dernier désaccord, les deux pays soumirent la contestation à l'étude de chacun de leurs représentants: Daniel Webster pour les Etats-Unis et Lord Ashburton pour l'Angleterre. Ces diplomates en vinrent à une entente où l'Angleterre se trouvait à céder aux exigences de sa rivale. Lord Palmerston appela ce règlement "la capitulation d'Ashburton". Les Etats-Unis obtinrent environ 900,000 milles de plus que ne leur avait alloué le roi des Pays-Bas. Néanmoins, l'Etat du Maine se montra fort mécontent, et Washington dut lui accorder une compensation de \$150,000.

- 40 - FRONTIERES A PARTIR DU FLEUVE SAINT-LAURENT JUSQU'AUX MONTAGNES ROCHEUSES. - D'après le traité de 1783, les frontières du centre se prolongeaient sur le 45e de longitude jusqu'au lac des Bois (Manitoba). Mais ensuite les Etats-Unis prétendaient pousser plus au nord la ligne de leurs possessions. En 1803, ils avaient acheté de Napoléon Ier la Louisiane, vaste territoire s'étendant du Mississipi jusqu'aux Montagnes Rocheuses et remontant vers le nord aux terres de Rupert. En 1818, une entente fixa la ligne des frontières au 49e.

- 50 - FRONTIERES DU NORD-OUEST (Orégon). - L'Orégon était cette partie extrême de l'Ouest s'étendant du nord au sud à partir de l'Alaska jusqu'au territoire espagnol (42e), et de l'est à l'ouest, des Montagnes Rocheuses à l'océan Pacifique. Au cours de cette polémique, les Etats-Unis prirent une allure plutôt agressive. Parmi le peuple américain courait ce cri belliqueux: "54e, 40e ou la guerre". Mais en réalité aucun des deux pays ne voulait en venir aux armes, et l'on soumit l'affaire à un arbitrage. Le 15 juin 1846, le traité de Washington marqua le 49e comme ligne de frontière. L'île de Vancouver demeura possession anglaise.

II - Développement impérial et Rapports avec les Etats-Unis.

- ✓ 60 - TRAITE DE RECIPROCITE AVEC LES ETATS-UNIS (1854). Le vote au Parlement britannique des "Corn-laws", consacrant la politique du libre-échange eut des suites fâcheuses au Canada. Notre pays perdait de sérieux avantages en se trouvant en con-

currence avec tous les pays d'Europe dans son commerce avec l'Angleterre. Un groupe de Canadiens anglais proposèrent la "rupture paisible et amical du lien colonial"; d'autres demandaient l'annexion à la République américaine. Lord Elgin trouva le remède à la situation en préconisant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. La fine diplomatie du Gouverneur triompha de tous les obstacles et le traité entra en force en 1855. Surtout lors de la guerre de Sécession, la réciprocité favorisa beaucoup les fermiers canadiens qui vendaient leurs produits au prix de guerre. Mais en 1866, les Américains, qui penchaient vers la politique protectionniste, décidèrent de rescinder le traité. Sans doute leur mauvaise humeur contre l'Angleterre, qui sympathisait avec les Etats du Sud, et aussi leur intention non déguisée de parvenir à annexer le Canada les poussèrent à cette décision.

- ✓ 70 - TAXES IMPOSEES AUX MARCHANDISES BRITANNIQUES. - Le Canada progressait donc dans le sens du contrôle de ses propres affaires. En 1859, Galt, alors ministre des finances, imposa des droits élevés sur plusieurs marchandises importées y compris celles de l'Angleterre. Le Gouvernement britannique s'en scandalisa. Mais les autorités canadiennes maintinrent leurs positions. Galt répondit aux observations anglaises que "le gouvernement autonome serait vraiment anéanti si les vues du Gouvernement impérial devaient être préférées à celles du peuple canadien".
- 80 - L'ANGLETERRE RETIRE SES TROUPES DU CANADA. - Avec sa politique de franchise, l'Angleterre ne pouvait plus tirer grand profit de ses colonies d'Amérique. Par ailleurs, le Gouvernement britannique avait besoin d'argent pour aider le paupérisme qui sévissait dans les grandes villes. Comme on ne voyait plus bien à quoi servait de dépenser des sommes considérables (\$20,000,000 par année) pour assurer le maintien d'une colonie qui ne servait guère, le Parlement paraissait tout disposé à la délaissier. Toutefois la majorité du peuple anglais s'opposait à l'abandon du Canada, à cause des nombreuses parentés qu'il y avait. Alors le Gouvernement se contenta de retirer ses troupes en 1862, réglant que les colonies devaient désormais pourvoir à leur propre défense.
- ✓ 90 - LA GUERRE DE SECESSION ET SES EFFETS AU CANADA. - La guerre de Sécession, qui mettait aux prises le Nord des Etats-Unis, voulant abolir l'esclavage, avec le Sud, tenant beaucoup à ses esclaves à cause de son régime de culture, eut des échos au Canada. Le Nord sollicita l'appui des Canadiens. Des propagandistes traduisirent en français le fameux roman anti-esclavagiste de H. Beecher-Stowe, "La Case de l'Oncle Tom", qu'ils répandirent dans la province de Québec. Dès l'abord, les Canadiens penchèrent du côté des Nordistes. Les esclaves, connaissant cette sympathie, se réfugièrent en assez grand nombre au Canada, particulièrement dans l'Ouest. De 1850 à 1860, 15,000 à 20,000 nègres passèrent les frontières portant la population noire du Canada à 60,000. En général, ils furent bien accueillis et même admis comme citoyens. On les employa surtout sur les chemins de fer.
- L'Angleterre, qui tirait beaucoup de produits des Etats-Unis pour ses filatures, semblait plutôt patronner les Sudistes "plus attachés à l'esclavage qu'à l'Union". Elle parut même reconnaître la nouvelle république et reçut des bateaux du Sud dans ses ports. En vain, le président Lincoln expliqua-t-il qu'il s'agissait non pas d'un adversaire dans la lutte mais bien de sujets révoltés contre le Gouvernement établi. Londres persista dans son attitude. L'angoisse étreignait la population canadienne qui sentait bien que notre pays serait le champ de bataille des deux rivaux qui se menaçaient. Aux Etats-Unis, le "jingoïsme" (chauvinisme) éclatait dans tous les journaux, prêchant l'annexion du Canada afin d'en finir avec les difficultés anglaises. Seward, ancien secrétaire d'état sous Lincoln, prôna ouvertement, au cours d'une élection, l'annexion du Canada comme moyen de compenser la perte du Sud.
- En novembre 1861, un bateau de guerre américain attaqua un bateau anglais, le "Trent" qui portait du courrier, et s'empara de deux commissaires confédérés qui se trouvaient à bord. L'Angleterre exigea la libération des prisonniers et le désaveu officiel de l'acte. Elle envoya des troupes au Canada afin d'être prête à la guerre, advenant la rupture.
- 100 - GUERRE DES FENIANS (du mot Phéniciens dont les Irlandais prétendaient descendre). Des milliers d'Irlandais établis aux Etats-Unis s'organisèrent, en 1861, sous le nom de "Fraternité des Fénians", et voulurent profiter de l'attitude hostile que prenaient les Etats-Unis vis-à-vis de l'Angleterre pour lancer un mouvement en faveur de la liberté de l'Irlande. A Cincinnati, une grande convention proclama la "République Irlandaise". Ils crurent qu'un bon moyen de forcer la main de l'Angleterre serait d'attaquer sa colonie, le Canada, escomptant d'ailleurs que le Canada, une fois envahi, se joindrait volontiers à eux.
- Le 1er juin 1866, après une sommation officielle, les Fénians lancèrent leurs troupes sur notre territoire. Repoussées à peu près partout, leurs incursions restèrent sans résultat. Aux Etats-Unis, on en arrêta quelques centaines y compris le président Robert. En 1870, ils préparèrent en secret une autre invasion. Cette fois, les deux Gouvernements se donneront la main pour rétablir l'ordre. Les citoyens canadiens qui avaient subi des dommages réclamèrent une indemnité auprès du Gouvernement américain, mais la Grande-Bretagne refusa de les appuyer. Au Canada,

cette expérience fit mieux sentir à toutes les provinces la nécessité de s'unir pour constituer une meilleure organisation de dépense. La guerre des Fénians contribua à préparer la Confédération.

LECTURES:

Castell Hopkins (trad. de B. Sulte), Histoire populaire du Canada, Chap. XXX: Relations extérieures.

Idem. Chap. XVI : Réciprocité et guerre civile des Etats-Unis.

DEVOIRS:

Exposer l'histoire de nos frontières depuis la cession du Canada à l'Angleterre.

Quelles ont été nos relations avec les Etats-Unis sous l'Union?

Discours de Galt au Parlement du Canada se justifiant d'avoir taxé les marchandises anglaises et démontrant la nécessité de faire prédominer les intérêts du Canada sur ceux de l'Angleterre.

Chapitre V

Progrès économiques sous l'Union.

-Sommaire-

1. - Sous l'Union, il y eut peu d'explorations. Cependant John Franklin, en 1845, chercha un passage vers l'Océan Pacifique par l'Océan Glacial. Son expédition périt mystérieusement.
2. - L'immigration, de 1840 à 1867, fut moins considérable que dans la période précédente. Les immigrants apportèrent au Canada une épidémie de typhus et de choléra.
3. - La Compagnie de la Baie d'Hudson établit, dans la Colombie Anglaise, divers postes de commerce qui furent un commencement de colonisation. James Douglas, surintendant de la Compagnie, fut le premier gouverneur de la nouvelle colonie.
4. - Dans la province de Québec, la colonisation fut très lente parce que Gouvernement favorisait le marchand de bois au détriment du colon et parce qu'il dirigeait souvent le colon sur des terres improductives. L'Agriculture fit cependant des progrès.
5. - Les traits caractéristiques de l'habitant canadien sont un costume pittoresque en étoffe du pays, et sa maison de bois blanchie à la chaux au centre de laquelle se dresse une cheminée.
6. - Le Canada, profitant de la richesse de ses forêts, fit prospérer l'industrie et le commerce du bois. Dans les provinces maritimes, le bois servait à la construction des bateaux.
7. - La navigation maritime se développa rapidement. Le Canada eut bientôt un service de steamers transatlantiques.
8. - Pour transporter le blé de l'Ouest, le Gouvernement construisit plusieurs canaux. Cependant les Canadiens trouvaient profit à faire passer leurs cargaisons par New-York.
9. - Notre premier chemin de fer remonte à 1836. Les lignes de voies ferrées coûtèrent extrêmement cher et profitèrent surtout à la province d'Ontario. Ces dépenses exagérées causèrent une crise financière.
10. - Les autorités britanniques s'étaient d'abord chargées de l'administration des postes au Canada. En 1848, les provinces commencèrent à gérer elles-mêmes leur service postal et le firent progresser.

I - Explorations. - Immigration. - Colonisation.

10 - EXPLORATIONS DE JOHN FRANKLIN DANS LE NORD. - Sous l'Union, les explorations furent moins nombreuses que dans la période précédente. On s'occupa à exploiter les territoires connus. Cependant l'expédition de Sir John Franklin, cherchant un passage vers l'Océan Pacifique par l'Océan Glacial Arctique, demeure célèbre par sa haute aventure et sa fin tragique. Déjà Franklin, parti de l'Angleterre en 1818, avait visité les régions du Nord. Il fit plusieurs voyages pour explorer la côte arctique. Mais, en 1845, il voulait braver les glaces du large avec deux vaisseaux, l'Erébus et le Terror, montés de 138 hommes d'équipage et munis de provisions pour trois ans. Toute l'expédition disparut mystérieusement. Pendant plusieurs années, l'Angleterre essaya de retrouver ces malheureux et envoya à leur recherche expédition sur expédition. Ce n'est qu'en 1859 que l'on put obtenir quelques renseignements sur leur sort. Aucun survivant de cette troupe ne put faire profiter le monde de cette héroïque entreprise.

20 - IMMIGRATION. - De 1840 à 1867, la population du Canada continua à s'accroître, mais non pas avec la même rapidité que depuis 1830. Les Lords anglais, accablés par la multitude des pauvres aux besoins desquels ils devaient subvenir, encouragèrent ces miséreux à émigrer au Canada, offrant même de payer leur passage. La famine qui sévissait en Irlande due à la pénurie de pommes de terre, nourriture quotidienne du peuple, poussa encore quantité d'Irlandais à venir en Amérique.

Le défaut d'hygiène sur les vaisseaux d'immigrants fit éclater le typhus et le choléra qui se répandirent ensuite dans le Canada. Un grand nombre de personnes périrent de cette effroyable maladie. Il fallut organiser des hôpitaux de fortune. Les Canadiens et en particulier le clergé catholique se dévouèrent avec un incomparable zèle à soigner ces pestiférés, souvent même aux dépens de leur vie.

Peu d'immigrants se fixèrent dans la province de Québec. La plupart d'entre eux s'établirent dans la province d'Ontario dont la population passa d'un demi-million qu'elle était en 1842 à un million et demi en 1867.

30 - COLONISATION DE LA COLOMBIE-ANGLAISE. - La fusion de la Compagnie du Nord-Ouest avec la Compagnie de la Baie d'Hudson avait donné à cette dernière le plein contrôle des territoires s'étendant des montagnes Rocheuses à l'Océan Pacifique. Toutefois, comme la question des frontières restait pendante, les directeurs de la Compagnie crurent prudent d'établir leurs quartiers-généraux plus au nord. Ils se firent concéder l'île de Vancouver pour un prix nominal, à condition d'y commencer une colonie. En 1843, James Douglas, au service de la Compagnie, fonda la ville de Victoria. L'Angleterre se préoccupa d'organiser une administration, et, en 1851, Douglas devint gouverneur tout en remplissant la fonction de surintendant de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mais comme la découverte de mines d'or le long de la rivière Fraser avait attiré nombre d'aventuriers, il importait d'avoir là aussi un certain gouvernement. Douglas assumait encore la direction de cette contrée. En 1866, les deux colonies furent réunies sous un même gouvernement avec Victoria comme capitale.

✓ 40 - COLONISATION DANS LA PROVINCE DE QUEBEC. - PROGRES DE L'AGRICULTURE. - Dans la province de Québec, la colonisation fut très lente parce qu'elle manquait d'encouragement et qu'elle se butait à de puissants obstacles. Le Gouvernement favorisait les marchands de bois au détriment du colon, et ne se préoccupait pas assez d'ouvrir des chemins. Trop souvent, on dirigea les colons sur des terres improductives. En certains endroits, la pauvreté était extrême: la même brique de lard servait à faire la soupe dans plusieurs familles; et les colons se trouvaient dans la sinistre obligation "d'enterrer leurs morts dans un tronc d'arbre creux". Faute de terres nouvelles, les Canadiens continuèrent à passer aux Etats-Unis. La découverte des mines d'or dans la Californie, en 1849, attira quantité d'entre eux. Cependant la création d'un ministère d'agriculture en 1852, et la suppression de la tenure seigneuriale devaient favoriser la colonisation.

Sur les fermes déjà établies, l'agriculture fit de réels progrès. Une première école d'agriculture fut fondée en 1839, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, par l'abbé Pilote. Les sociétés agricoles organisèrent des expositions qui stimulèrent les cultivateurs. L'usage des instruments aratoires et des instruments manufacturés facilita le travail. Le Gouvernement fournit de la meilleure graine de semence. L'industrie laitière se développa, et la fabrication du beurre et du fromage devint une véritable industrie.

✓ 50 - TRAITS CARACTERISTIQUES DE "L'HABITANT" CANADIEN. - L'habitant se vêtait d'un costume pittoresque: capot à longues basques avec capuchon, ceinture fléchée aux couleurs voyantes et souvent ornée de perles; en hiver, tuque bleue, et en été, large chapeau de paille; mocassins ou lourdes bottes. Les femmes portaient une jupe en "étoffe du pays" et une courte canisole. Dans la belle saison, elles aimaient à se parer de robes d'indienne, de tabliers de mousseline et de châles brodés.

L'habitant construisait d'ordinaire, sur le bord du rivage, sa maison en bois qu'il blanchissait à la chaux. D'un seul étage, elle était le plus souvent divisée en trois pièces: la "chambre de compagnie", la grande chambre et la cuisine. Au centre se dressait la cheminée où flambaient de grosses bûches d'érable placées sur des chenets de fer. Un large chaudron, soutenu par une crémaillère, servait à la cuisson des aliments.

II - Commerce et industries.

60 - COMMERCE DU BOIS. - Depuis la politique du libre-échange en Angleterre, le Canada devait lutter avec de redoutables rivaux. Cependant la richesse de nos forêts nous donna l'avantage dans le bois de construction. A côté des moulins à farine, érigés par les seigneurs, se bâtirent de nombreux moulins à bois. Le coupage du bois et le flottage des billots sur les rivières excita partout l'activité.

Dans les provinces maritimes, où les pêcheries rivalisaient avec l'agriculture, la nécessité d'expédier le poisson développa l'industrie de la construction des bateaux, qui, à son tour, favorisa l'exploitation des forêts et la création des scieries.

70 - LA NAVIGATION MARITIME. - Vers cette époque, la navigation à vapeur fit de grands et rapides progrès. Le Canada, si éloigné de l'Europe, devait particulièrement profiter de cette invention. En 1831, on construisit à Québec le "Royal William", steamer transatlantique de 13,000 tonnes. Les Cunards, marchand d'Halifax, établirent une ligne régulière entre la Nouvelle-Ecosse et l'Angleterre avec des bateaux pouvant traverser l'Atlantique en 12½ jours. En 1836, la même Compagnie assura le service entre Montréal et Liverpool.

80 - CANAUX INTERIEURS. - Le transport du blé, que l'Ouest commençait à produire en abondance, nécessitait la construction de plusieurs canaux afin de rendre navigables d'un bout à l'autre nos principaux cours d'eau. Le Gouvernement élargit les canaux de Lachine et de Welland et creusa le canal Beauharnois ainsi que le canal Cornwall.

Cependant, les Américains, qui n'avaient plus d'avantages à faire passer leur blé par le Canada puisqu'il entraient sans droits en Angleterre, l'expédiaient par New-York; et même les Canadiens trouvaient profit à faire passer par là leurs cargaisons.

90 - CHEMINS DE FER. - Le premier chemin de fer au Canada remonte en 1836. Les wagons, roulant sur des rails de bois couvertes d'un ruban d'acier, étaient trainés par des chevaux. Ce train fonctionnait de Laprairie sur le Saint-Laurent à Saint-Jean sur le Richelieu. En 1836, l'Angleterre nous expédia une première locomotive. Le progrès fut rapide et l'enthousiasme ne le fut pas moins dans tout le pays. Le Gouvernement conçut aussitôt le projet d'un chemin de fer qui permettrait de transporter toutes nos marchandises aux divers ports de l'Atlantique. En 1856, la ligne de Montréal à Toronto était construite; et, en 1858, on termina la ligne de Toronto à Sarnia (au pied du lac Huron).

Ces entreprises exigeaient des sommes fabuleuses. Aussi, la Compagnie du Grand-Tronc, qui avait assumé cette tâche, dut-elle solliciter l'aide de l'Etat. Dans la province d'Ontario, il y eut de véritables abus et un luxe inutile. Au début de la Confédération, Ontario possédait 1,275 milles de voies ferrées, tandis que Québec n'en avait que 523 milles. Le Gouvernement des Canadas-Unis paya ces exagérations qui provoquèrent une crise financière.

Le pont Victoria, inauguré par le Prince de Galles (Edouard VII) en 1860 et bientôt muni de voies ferrées, facilita le commerce de Montréal avec le reste du pays.

100 - LES POSTES. - Si les chemins de fer contribuèrent à développer les relations entre les diverses provinces, le perfectionnement du système postal accrut encore les rapports commerciaux et politiques. Jusqu'en 1848, les autorités britanniques s'étaient chargées de l'administration des postes. Le tarif demeurait très élevé et différait d'une province à l'autre. Une convention se tint alors à Montréal afin de régulariser le système et de diminuer le prix du port. Deux ans plus tard, les provinces commencèrent à gérer elles-mêmes leur service postal. De 1851 à 1863, le nombre des bureaux de postes passait de 601 à 2,333. On introduisit l'usage des timbres-poste et aussi des mandats-poste. En 1853, s'organisa la poste régulière.

LECTURES:

Georges Vattier, Esquisse historique de la colonisation de la Province de Québec, Chapitre V: Les obstacles à la colonisation.

M. E. Montpetit, Considérations sur la politique commerciale du Canada, dans la Revue Trimestrielle, août 1917.

Annuaire du Canada, 1922-23, Transports et Communications, p. 629.

DEVOIRS:

Raconter les origines de la Colombie Anglaise.

Expliquer pourquoi la colonisation a été si lente dans la province de Québec.

Exposer les progrès du commerce et de l'industrie sous le gouvernement de l'Union.

Chapitre VI

Instruction publique et développement intellectuel.

-Sommaire-

1. - La législation scolaire proposée par le Gouvernement, après l'Acte d'Union, resta sans efficacité. Plus tard, Lafontaine et Baldwin firent voter une loi qui consacra le principe de l'autonomie provinciale et de l'école confessionnelle.
2. - On appelle "guerre des éteignoirs" la résistance du peuple canadien aux lois d'Instruction Publique. Les politiciens exploitèrent ce travers de la population.
3. - Le Dr Meilleur, aidé du clergé paroissial, fit néanmoins accomplir de grands progrès à l'enseignement primaire. Les congrégations religieuses venues de France apportèrent un concours précieux au développement de l'éducation.
4. - Plusieurs nouveaux collèges classiques s'ouvrirent. L'enseignement universitaire débuta par l'Université McGill et par l'Université Laval.
5. - Les écoles du Haut-Canada furent organisées par Ryerson. Elles deviendront gratuites en 1871, et séparées en 1863.
6. - Parce que l'Université de Toronto se faisait neutre dans son enseignement, Ryerson et Strachan fondèrent le "Trinity College" sous la direction de l'Eglise anglicane.
7. - Le peuple canadien, inquieté par l'Acte d'Union et humilié par le Rapport de Durham, sentait le besoin d'une vive et solide réplique à ses adversaires.
8. - Nos historiens donnent cette réplique. L'Histoire du Canada par François-Xavier Garneau renouvelle le patriotisme et la littérature elle-même. L'abbé Ferland renforce l'oeuvre de Garneau.
9. - La poésie, par Octave Crémazie, excite l'enthousiasme patriotique. Les romans de Chauveau et de Gérin-Lajoie poussent le peuple vers l'agriculture. Philippe-Aubert de Gaspé traduit les moeurs du temps dans "Les Anciens Canadiens" et dans ses Mémoires.
10. - La littérature des Anglais au Canada débute à peine. Les nouvellistes, comme John Richardson et Rose-Anna Leprohon, puisent dans les moeurs canadiennes-françaises.
11. - Les beaux-arts se manifestent surtout par la peinture qui s'inspire de la religion et de l'histoire nationale. Napoléon Bourassa est le plus célèbre de cette époque. Les peintres anglais sont rares au Canada. Après 1860, il en vint plusieurs d'Angleterre.

I - Instruction publique.

- 10 - **LEGISLATION SCOLAIRE.** - Comme l'Acte d'Union avait eu pour but de faire disparaître le conflit des races par l'assimilation des Canadiens français, les autorités anglaises voulurent exploiter l'école pour arriver à leurs fins. Aussi dès que le Gouvernement se fut réuni à Kingston, il élabora une loi d'instruction publique pour les deux provinces. Cette loi se liait au système municipal. Dans chaque district, il y aurait une commission scolaire élue par les contribuables. Au centre, une Commission d'Education avec un président et deux surintendants. Le Dr Meilleur fut nommé Surintendant pour le Bas-Canada. Cette loi demeura inefficace parce qu'elle brisait le cadre paroissial et qu'elle mettait les écoles sous la direction d'une Commission impopulaire.
- En 1843, Lafontaine et Baldwin conçurent le projet d'un système d'écoles séparées pour chaque province. La loi, votée en 1845-1846, consacra le principe de l'autonomie provinciale et de l'école confessionnelle.
- 20 - **LA "GUERRE DES ÉTOIENNOIS".** - Malgré une législation favorable, le peuple canadien-français répugnait aux charges scolaires et parut même récalcitrant au développement de l'instruction publique. Résigné dans son ignorance, il ne comprenait plus bien l'importance de l'éducation, et surtout il n'était guère entraîné au régime des taxes. Les agitateurs politiques, en temps d'élections, ne manquèrent pas d'exploiter les ressentiments de la population. Il y eut même des émeutes et des incendies d'écoles. C'est ce qu'on a appelé la "guerre des étouffés".
- 30 - **PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.** - En dépit de cette résistance, le Dr Meilleur, aidé du clergé paroissial, fit accomplir à l'enseignement primaire de réels progrès. En 1853, un comité d'enquête suggéra la création d'un Conseil d'Instruction Publique. Trois ans plus tard, s'établirent des Ecoles Normales qui commencèrent à préparer des maîtres compétents. On soumit les écoles à une inspection régulière, et on mit tout en oeuvre pour améliorer les programmes.
- A cette époque, la venue au Canada de plusieurs congrégations religieuses d'hommes et de femmes contribua largement au progrès des écoles. De France nous arriva un contingent de professeurs bien préparés, nous apportant des méthodes et des manuels. Ces religieux et ces religieuses vont se dépenser presque gratuitement à notre développement intellectuel et vont créer tout un mouvement vers l'instruction et la bonne éducation.
- 40 - **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.** - Plusieurs nouveaux collèges classiques s'ouvrirent et prospérèrent. Des congrégations religieuses venues de France prirent charge de quelques-uns.
- Mais il importait d'organiser l'enseignement universitaire. Déjà les Anglais avaient transformé le collège McGill en université avec les facultés de droit, de médecine et des arts. A Montréal, une école de médecine s'était établie, de même qu'à Québec. Une école de droit s'était ensuite ajoutée. Le premier concile de Québec (1851) décida la fondation d'une Université, et confia à l'abbé Casault, 1854 Supérieur du Séminaire de Québec, le soin de négocier à Londres et à Rome l'obtention des chartes nécessaires. Londres accorda sans retard la charte demandée; l'érection canonique ne viendra qu'en 1876. A Québec, on dut renoncer, pour le moment, à créer une faculté de théologie. Montréal avait son Grand Séminaire depuis 1840.
- 50 - **LES ECOLES DU HAUT-CANADA.** Egerton Ryerson, nommé en 1844 Surintendant de l'Instruction Publique, fut le véritable pionnier des écoles primaires dans le Haut-Canada. Ces écoles étaient sous la direction des conseils de Townships. En plusieurs endroits, les taxes payaient tous les frais d'instruction de sorte que les classes s'ouvraient gratuitement aux enfants. Ce système se généralisera en 1871. Dès 1850, le Gouvernement reconnut le droit des minorités catholiques ou protestantes. Toutefois la question des écoles séparées ne sera nettement définie qu'en 1863.
- 60 - **UNIVERSITES DU HAUT-CANADA.** - En 1849, survint un changement important à l'Université de Toronto. Robert Baldwin régla que désormais cette institution demeurerait en dehors de tout contrôle ecclésiastique et que l'on n'y donnerait plus d'enseignement religieux. Ryerson et John Strachan, premier évêque anglican de Toronto, s'opposèrent fortement à cette neutralité. N'ayant pu obtenir gain de cause, ils fondèrent, avec des secours fournis par l'Angleterre, le "Trinity College" sous la direction doctrinale de l'Eglise anglicane.

II - Développements littéraires et artistiques. R

- 70 - **ETAT DES ESPRITS.** - Après les troubles de 1837-38 et après l'Acte d'Union imposée pour anéantir leur nationalité, les Canadiens se trouvaient dans un état d'inquiétude et même un peu de désespérance. Le Rapport de Durham les avait profondément humiliés dans leur fierté nationale. D'autre part, ils étaient arrivés à un

moment où ils pouvaient prendre une conscience plus nette de leur caractère ethnique. Tout le monde sentait le besoin de voir s'exprimer les sentiments intimes qui remuaient l'âme de la race. Un réplique s'imposait aux accusations de nos adversaires. Il fallait démontrer que nous n'étions pas "un peuple sans histoire".

- 80 - L'OEUVRE PATRIOTIQUE DE NOS HISTORIENS. - François-Xavier Garneau éprouvait plus que quiconque cette situation malheureuse et lui-même avait eu souvent à souffrir de ses compagnons anglais qui faisaient avec lui leur cléricature chez le notaire Archibald Campbell. Il entreprit donc d'écrire une histoire du Canada "dans le but de rétablir la vérité si souvent défigurée et de repousser ces attaques et des insultes dont ses compatriotes ont été et sont encore l'objet" (Lettre à Elgin).

L'histoire de Garneau eut un grand retentissement dans toute la nation et parut "comme une flamme où s'allumèrent tous les courages". Elle renouvela la confiance et le patriotisme. "Les étudiants des collèges, affirme l'abbé Casgrain, furent émerveillés à la lecture de ces récits nouveaux. Jamais la patrie ne leur avait paru si belle, si grande, si digne d'amour, si sainte avec tant de blessures qui saignaient encore. Ils se sentaient, eux aussi, capables de toute endurance et de luttes nouvelles."

L'ouvrage suscita un renouveau dans la littérature elle-même. Les poètes s'en inspirèrent pour chanter la patrie. "Sur cette grandiose réalité, les brillantes strophes de Crémazie, alors dans tout l'éclat de son talent, jetaient par intervalles leur manteau de gloire" (abbé Casgrain).

L'abbé Ferland alimenta ce généreux élan vers le passé par son Cours d'Histoire du Canada sur le régime français donné d'abord à l'Université Laval et publié en 1865.

- 90 - INFLUENCE DE LA POESIE ET DU ROMAN. - Notre barde national, Octave Crémazie, qui sut réunir autour de lui une pléiade de jeunes auteurs, excita l'enthousiasme patricien par ses poèmes qui rappelaient au peuple des souvenirs touchants: le Drapeau de Carillon, le Chant des Voyageurs, et surtout le Chant du Vieux Soldat composé à l'occasion du passage de "La Capricieuse", premier vaisseau français qui mouillait dans la rade de Québec depuis la conquête (1855).

Deux romanciers exercèrent une influence sociale. P.-J.-O. Chauveau publia en 1853 "Charles Guérin", récit qui tentait à montrer combien l'agriculture doit l'emporter chez nous sur les professions libérales déjà encombrées. Gérin-Lajoie reprit la même thèse dans "Jean Rivard, le défricheur" (1862) et dans "Jean Rivard, économiste" (1864).

Philippe-Aubert de Gaspé consigna dans son roman de mœurs "Les Anciens Canadiens" une vive peinture "du bon vieux temps", qu'il compléta par ses "Mémoires".

- 100 - LITTÉRATURE ANGLAISE. - La littérature des Anglais au Canada est encore, à cette époque, fort embryonnaire. William Smith avait déjà publié, en 1815, une Histoire du Canada dont l'allure partielle avait contribué à maintenir le conflit des races. A partir de 1840, les novellistes semblent vouloir dans le fond canadien-français, et travaillent "à faire le pont entre les deux races". John Richardson est "le premier novelliste et le premier homme de lettre vraiment canadien". Il publia War of 1812 et Wacousta or The Prophecy. Rose-Anna Leprohon écrivit Antoinette de Mirecourt, roman de mœurs canadiennes. Charles Sangster, premier poète natif du Canada, chanta la nature canadienne dans The St-Lawrence and the Saguenay and other Poems.

- 110 - LES BEAUX-ARTS. - Pendant que l'école de Quevillons continuait à construire des églises, la peinture se développait pour les décorer. Nos peintres puisèrent leur inspiration dans la religion et dans l'histoire nationale. On est surpris toutefois qu'il aient produit dans le genre si peu d'œuvres remarquables. Parmi les Canadiens français, il importe de nommer Dulongpré, Légaré, Plamondon (élève de Vermet), Falardeau et Théophile Hamel. Le plus célèbre demeure sans contredit Napoléon Bourassa qui fut à la fois écrivain, peintre et architecte. Elève de Théophile Hamel, il se perfectionna en Italie. Son œuvre la plus marquante est la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes à Montréal, dont il fut l'architecte et le décorateur.

Les peintres anglo-canadiens tardèrent à paraître. On remarque cependant Paul Kane qui sut peindre admirablement les paysages de la nature canadienne et les types indiens. Lucius O'Brien l'emporta sur le premier par certaines de ses œuvres fort belles comme Le coucher du soleil sur le Saguenay. Après 1860, une quinzaine d'artistes nous vinrent d'Angleterre ou d'Allemagne. Ils apportèrent, avec leur talent, une technique dont les Canadiens sauront profiter.

LECTURES:

R.P. Egidio Roy, o.f.m., La formation du Régime Scolaire Canadien français, Chap. III: les solutions fécondes.

Semaine d'Histoire du Canada: conférence de M. T. Chapais sur l'Histoire de Garneau, - conférence de Mgr C. Roy sur Notre Histoire et notre littérature.

Encyclopédie de la Jeunesse, t. XI, p. 4262: L'Art au Canada.

Georges Bellerive, Artistes-Peintres canadiens-français.

DEVOIRS:

Montrer comment notre littérature a exercé une véritable influence sur notre développement national.

Exposer l'oeuvre du Dr Meilleur dans le progrès de l'instruction publique.

Discours de Lafontaine proposant la loi scolaire de 1845.

Chapitre VII

La vie religieuse sous l'Union.

-Sommaire-

1. - Contrairement aux prévisions des protestants, l'Union fut favorable à la liberté religieuse. L'Eglise catholique multiplie ses diocèses et tient plusieurs conciles.
2. - Mgr Ignace Bourget défend l'orthodoxie religieuse contre le libéralisme. Il crée des oeuvres nombreuses et se retire, épuisé par l'âge, au Sault-au-Récollet.
3. - Mgr Bourget fait venir de France plusieurs congrégations religieuses qui travaillent aux oeuvres d'éducation et de charité. Il fonde lui-même plus d'une communauté de femmes.
4. - Les oeuvres pies et les oeuvres sociales surgissent dans tout le pays. Mgr Forbin-Janson inaugure les retraites pastorales et prêche une croisade de tempérance. Chiniquy apostasie et forme une secte protestante aux Etats-Unis.
5. - L'Institut Canadien, fondé pour promouvoir le développement intellectuel, verse dans les erreurs du libéralisme. Mgr Bourget interdit d'abord sa bibliothèque et condamne ensuite la société elle-même.
6. - Les missions de l'Ouest se développent par la création de plusieurs vicariats apostoliques. Presque tous les premiers évêques sont des Oblats.
7. - Dans l'Ouest, la vie des missionnaires est très pénible et demeure exposée à de grands dangers. Les prêtres catholiques souffrent des scandales que donnent les coureurs de bois, et de la concurrence des Russes schismatiques ainsi que des Sociétés Bibliques.
8. - Les Protestants, après la suppression des réserves du clergé, s'organisent de manière à vivre sans le secours de l'Etat. L'Eglise anglicane, l'Eglise presbytérienne et l'Eglise méthodiste se séparent de plus en plus des Eglises d'Angleterre.

- ✓ 10 - LIBERTÉ RELIGIEUSE. - PROGRES DE L'EGLISE. - L'Union des deux Canadas s'était accomplie sous l'impulsion des protestants qui comptaient, par ce moyen, assujétir les catholiques. Sous le nouveau régime les 400,000 protestants auraient la même représentation que les 600,000 catholiques. Mais les événements déjouèrent leurs espérances. L'évolution des partis politiques et spécialement la suppression des réserves du clergé vont enlever à l'Eglise anglicane ses privilèges d'Eglise d'Etat; elle ne pourra plus alors exercer sur le pouvoir civil son influence d'autrefois. Par ailleurs, l'application du gouvernement responsable mit la législation aux mains de la majorité, et obligea les protestants à compter avec le grand nombre des catholiques.

En pleine possession de la liberté, l'Eglise catholique marche à grands pas dans la voie du progrès. En 1844, Rome crée au Canada la première province ecclésiastique qui comprend Québec, Montréal, Kingston et Toronto, sous la juridiction

de Mgr Signay, le premier au Canada à porter le titre d'archevêque et à exercer les fonctions de métropolitain. Les diocèses se multiplient: Ottawa en 1847, Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières illustré par Mgr Laflèche, en 1852. Cette même année, Halifax devient archevêché avec Charlottetown, Arichat, St-Jean et bientôt Chatham comme suffragants. Un premier concile réunit à Québec, en 1851, tous les évêques de l'Amérique du Nord. Plusieurs autres vont suivre à Québec même, à Montréal et à Halifax.

- ✓20 - MGR IGNACE BOURGET (1799-1885). - Mgr Ignace Bourget, qui succéda à Mgr Lartigue, en 1840, comme évêque de Montréal, apparaît comme une des plus brillantes figures de l'Eglise canadienne. Défenseur intrépide de l'orthodoxie religieuse, il combattit le libéralisme doctrinal et les autres erreurs modernes qui nous vinrent de France ou d'Angleterre. Son activité fut inlassable. Il créa des oeuvres nombreuses qu'il sut faire prospérer par le moyen des congrégations religieuses. Miné par l'âge et les infirmités, il résigna son siège épiscopal, en 1876, pour se retirer au Sault-au-Récollet. Déjà Rome l'avait élevé, en 1862, au rang de Comte romain et d'Assistant au trône pontifical; lors de sa retraite, le Pape lui conféra le titre d'archevêque de Martianopolis.
- ✓30 - CONGREGATIONS RELIGIEUSES. - Mgr Bourget, justement nommé "un créateur d'Institutions", fit venir au pays plusieurs congrégations religieuses qui travaillèrent, non seulement au progrès de l'instruction publique, mais encore à celui des différentes oeuvres sociales. En 1841, nous arrivèrent les Pères Oblats; en 1842, les Pères Jésuites. L'évêque de Montréal alla lui-même chercher en France les Clercs de St-Viateur qui prirent la direction du Collège de l'Industrie (aujourd'hui Joliette), et les Clercs de Ste-Croix qui fondèrent le Collège de St-Laurent. Plusieurs communautés de femmes nous vinrent aussi de France: les religieuses du Sacré-Coeur, du Bon Pasteur, de Ste-Croix, de l'Assomption, etc. Le saint Evêque ne se contenta pas de recruter des congrégations à l'étranger, il en fonda plus d'une au pays. Sous son instigation, Mademoiselle Eulalie Durocher organisa, en 1843, à Longueuil, les Soeurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, et Madame Gamelin établit à Montréal les Soeurs de la Providence.
- ✓40 - OEUVRES PIES ET OEUVRES SOCIALES. - Partout surgirent des oeuvres de bienfaisance qui contribuèrent grandement au progrès moral de la population: propagation de la foi, oeuvre de la Sainte-Enfance, oeuvre du Denier de St-Pierre, Conférence de la Saint-Vincent-de-Paul, patronages, maisons de refuge et sociétés de tempérance, etc. A la demande de Mgr Bourget, Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy, vint au Canada inaugurer les retraites pastorales (1846). Cet apôtre sympathique, qui appelait les Canadiens "un peuple au coeur d'or et aux clochers d'argent", prêcha une longue croisade de tempérance et introduisit dans les familles les petites croix noires dites "croix de tempérance".
- Pendant cette même croisade, l'abbé Chiniquy, curé de Kamouraska, se fit remarquer par son éloquence. Il parcourait les paroisses en triomphe, reçu par des cavalcades et reconduit par la foule délirante. Mais, enivré par la gloire, le malheureux Chiniquy apostasia. Retiré aux Etats-Unis, il entraîna un groupe de Canadiens dans son schisme. Il mourut impénitent en 1899.
- ✓50 - INSTITUT CANADIEN. - Fondé en 1848, l'Institut Canadien se proposait de promouvoir le développement intellectuel des Canadiens français et de former des hommes instruits et habiles pour les luttes politiques. Malheureusement, sous l'influence des livres français et surtout du libéralisme doctrinal, l'Institut versa bientôt dans les mêmes erreurs. Plusieurs de ses membres, entre autres Papineau, Dorion, Laflamme, se firent les propagateurs des idées libérales. L'Institut possédait une bibliothèque contenant bon nombre de livres à l'index. Mgr Bourget s'inquiéta de son mouvement, et, malgré les protestations des chefs, crut devoir interdire la bibliothèque. Une scission se produisit dans la Société. Certains membres voulaient se soumettre aux exigences de l'évêque, tandis que les autres entendaient résister. A la fin, la Société dut se dissoudre sous une condamnation formelle (1869).
- 60 - MISSIONS DE L'OUEST. - DEVOUEMENT DES OBLATS. - Dans l'Ouest, Mgr Taché succéda à Mgr Provencher (1854), et continua avec non moins de zèle et de talent son oeuvre apostolique. Faible de santé, il possédait une indomptable énergie, et fut un grand ouvrier de ces missions. Grâce à son activité, plusieurs vicariats apostoliques furent créés dans le Far-West. Mgr Faraud fut le premier évêque d'Athabaska-Mackenzie et sut gagner à la foi catholique presque tous les Indiens de son vaste territoire, excepté les Esquimaux. Mgr Grandin (né en France) devint évêque d'Alberta en 1857. Louis Veuillot écrivait de lui: "Cet évêque des neiges fait bien comprendre que le froid brûle". Les missions de la Saskatchewan, les plus pénibles et les plus dénuées de ressources, échouèrent à l'abbé Thibault. Mgr Norbert Blanchette ouvrit les missions de l'Orégon, et Mgr Demers évangélisa l'île de Vancouver.

Les missionnaires les plus infatigables et les plus méritoires de l'Ouest Canadien appartiennent à la Congrégation des Pères Oblats, qui fournit à ces nouveaux diocèses la plupart de leurs premiers évêques.

70 - VIE DES MISSIONNAIRES. - Dans ces immenses plaines où couraient des troupeaux de bisons, les Indiens étaient presque tous nomades, se nourrissant de chasse et de pêche. Le missionnaire devait partager cette vie primitive et vagabonde. Pour se rendre en ces lointaines contrées, il n'y avait guère d'autre moyen de locomotion que la pirogue, heureux quand on pouvait obtenir quelques secours de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En hiver, "l'homme de la prière", comme l'appelaient les sauvages, voyageait emmitouflé de fourrures et les raquettes aux pieds, faisant transporter son bagage sur des traîneaux attelés de chiens. Ces longues courses n'allaient pas sans périls en ces steppes immenses où la rafale efface très vite les traces d'un passage et rend difficile l'orientation. En été, si la vie reste moins exposée, elle n'est pas moins pénible à cause des myriades de moustiques. La nourriture, la seule possible très souvent, est le "pémikan", pâté fait de viande de caribou et de bison séchée.

Les prêtres catholiques, non seulement ont manqué de secours matériels, mais ils ont rencontré encore de sérieux obstacles à leur apostolat dans les scandales que donnaient les coureurs de bois. Ils trouvaient encore de l'opposition chez les Russes schismatiques qui, subventionnés par le Tsar et le Saint-Synode, faisaient dans l'Ouest une vigoureuse propagande. Les Sociétés bibliques protestantes, qui fournissaient largement les ministres, attiraient aussi les Indiens par des faveurs temporelles.

80 - LES PROTESTANTS. - La suppression des réserves du clergé poussa toutes les Eglises protestantes à s'organiser plus complètement de manière à vivre par elles-mêmes. Déjà d'ailleurs elles avaient commencé, à partir de 1840, l'Eglise anglicane multiplie ses fondations à Montréal, dans les provinces maritimes et dans l'Ouest. En 1851, sept évêques se réunissent en vue de préparer un Synode qui assurerait une Eglise coloniale indépendante de l'Angleterre. L'année suivante, tous les évêques des colonies britanniques se rendent à Londres pour étudier cette question des Eglises autonomes. Gladstone présente un bill que le Parlement rejette. Mais en 1859, la Chambre canadienne permet aux évêques anglicans de s'assembler en Synode général.

Les Presbytériens suivent les évolutions de l'Eglise d'Ecosse. En 1843, une section qui s'appelle "la libre Eglise protestante d'Ecosse" se sépare de l'Eglise établie qu'elle trouve trop servile au Gouvernement. La même scission se produit au Canada. Mais après 1845, un rapprochement se fait au Canada comme en Ecosse.

Les Méthodistes, longtemps accusés de déloyauté parce qu'ils avaient soutenu les colons contre le Family Compact que patronnait l'Eglise anglicane, éprouvent de nombreuses difficultés dans leur organisation religieuse. Ils progressent cependant dans l'Ontario.

LECTURES:

L'abbé Colin, Mgr Bourget.

R.P. A.-G. Morice, O.M.I., Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest Canadien.

Dictionnaire Vacant-Mangenot, article Canada, le Protestantisme.

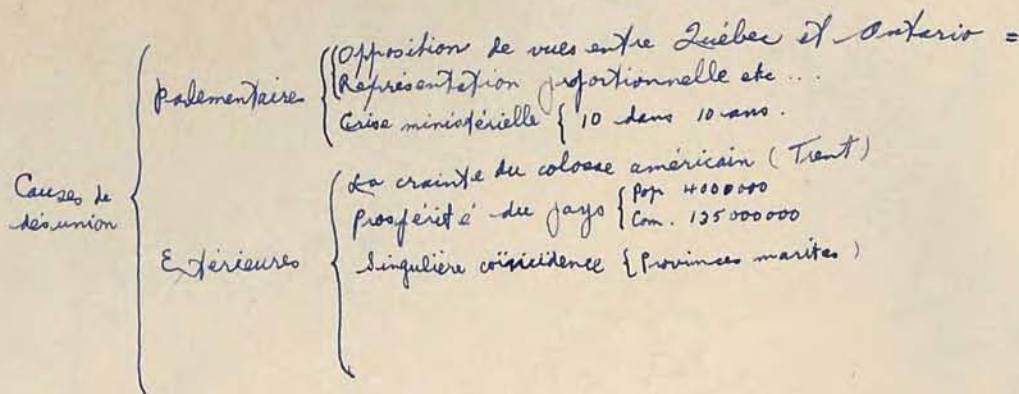
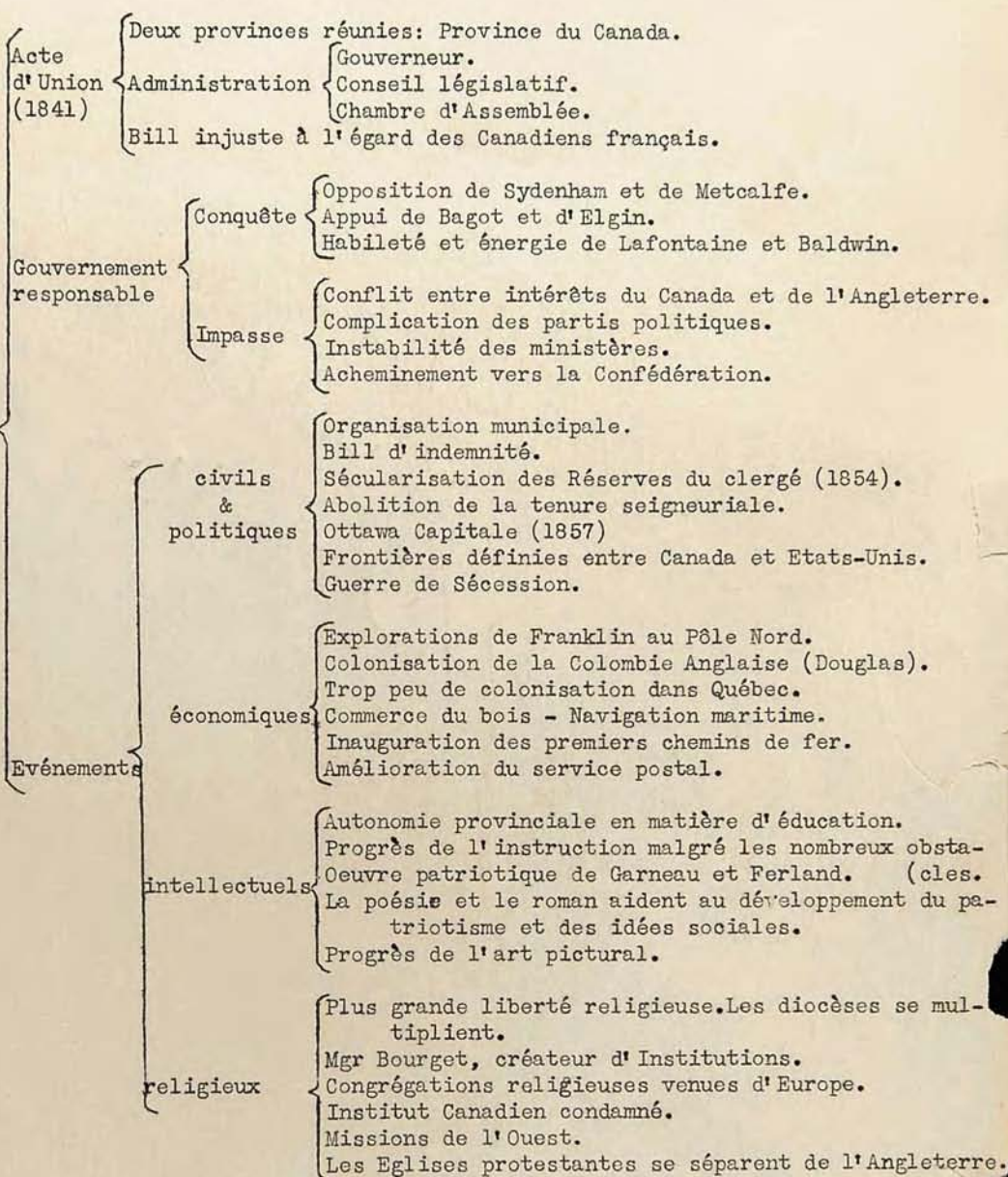
DEVOIRS:

Montrer par les faits comment l'Union a été favorable au développement de l'Eglise catholique.

Raconter les débuts de l'Eglise dans l'Ouest canadien.

Discours éloge de Mgr Bourget.

PERIODE DU GOUVERNEMENT RESPONSABLE



B N Q



C 000 175 736